



# Bulletin Officiel

N° 5640 Vendredi 29 Juin 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE	25-28
WIFAK BANK	29-31

### ASSEMBLEE GENERALE

CARTHAGE CEMENT - AGO -	32
-------------------------	----

### PROJET DE RESOLUTIONS

CARTHAGE CEMENT - AGO -	33-35
-------------------------	-------

### INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT - CREDIMMO 1	36-38
FCC BIAT - CREDIMMO 1	39-40

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

- SOCIETE ELBENE INDUSTRIE
- SODIS SICAR
- FCP HAYETT PLENITUDE
- FCP HAYETT MODERATION
- FCP HAYETT VITALITE
- FCC BIAT - CREDIMMO 1
- FCC BIAT - CREDIMMO 2

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31-12-2017

- SODIS SICAR

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Paiement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

<b>AVIS DE SOCIETES*</b>
--------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE (\*\*)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باست ليز »**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION (\*\*)**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**(\*\*)REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باست ليز » dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
<b>8,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1%</b>

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

## I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

### 3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### 4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### 1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### 2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

### 3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### 4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### 5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.**

### 6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### 7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### 8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **1. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **2. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS****WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

**Siège Social :** Avenue H. Bourguiba 4 100 Médenine

**Registre de Commerce :** B134782002

**Matricule Fiscal :** 798651L/P/M/000

**« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »****Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux de profit Global Prévu (*)</b>	<b>Avance Annuelle (*)</b>	<b>Complément variable (*)</b>	<b>Remboursement des titres</b>
<b>7 ans</b>	<b>8,5%</b>	<b>6,5%</b>	<b>2%</b>	<b>A la fin de la 7<sup>ème</sup> année</b>

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »**

»

**3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### 1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

#### 2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

### IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4<sup>ème</sup> paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 06 Juillet 2018 à 16 h 00, à l'usine sise à JBEL ERSSAS MORNAG à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;
10. Renouvellement du mandat d'un administrateur;
11. Election de deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration ;
12. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique  
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 juillet 2018.

**PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à .....

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2017 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à .....

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales**

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à .....

- Suite -**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de – **68 932 768 DT**

Cette résolution a été adoptée à .....

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-27 986 894
Amortissements différés	-156 811 161
Résultat de l'exercice 2017	-68 932 768
<b>Total à affecter (perte)</b>	<b>-253 730 822</b>
résultats reportés	-53 460 640
Amortissements différés	-200 270 183
<b>Total affecté (perte)</b>	<b>-253 730 822</b>

Cette résolution a été adoptée à .....

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution a été adoptée à .....

- Suite -

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2017**

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2017 à 500 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 2 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à .....

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Brahim SANAA est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2020.

Cette résolution a été adoptée à .....

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Election des deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration.**

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs :

- Monsieur : Mongi TRIMECHE
- Monsieur : Abdellatif BEN JEMAA

Représentants élus des actionnaires minoritaires, sont arrivés à leur terme, et suite aux élections pour la désignation des deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires détenteurs des actions en bourse , l'assemblée générale ordinaire décide de désigner Messieurs

.....et.....en qualité d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires détenteurs des actions « CARTHAGE CEMENT » et ce pour un mandat de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2020, sachant que les actionnaires majoritaires et les actionnaires détenant plus que 5% n'ont pas participé aux votes.

Cette résolution a été adoptée à .....

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à .....

**Cette décision a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS****FCC BIAT-CREDIMMO 1****INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE****ALLANT DU 01-01-2018 AU 31-03-2018****A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé**

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-18	6 616,444	24,201	6 640,645	0,44%
février-18	7 252,605	13,748	7 266,353	0,51%
mars-18	5 057,784	19,963	5 077,747	0,38%
<b>TOTAL</b>	<b>18 926,833</b>	<b>57,912</b>	<b>18 984,745</b>	

**B. Le défaut de paiement**Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
<b>4 932,498</b>	<b>875,822</b>	<b>5 808,320</b>	<b>0,43%</b>

**C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.01.2018 au 31.03.2018**

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	1 607 504,941	1 607,505
Recouvreur	0,40%	1 607 504,941	1 607,505
Dépositaire	0,05%	1 607 504,941	200,938
<b>TOTAL</b>			<b>3 415,948</b>

- Suite -

**D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2018**

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Février 2020	96	94 608,000	0,000	694,356	95 302,356
BTA 5.5% Février 2020	75	73 897,500	0,000	542,466	74 439,966
BTA 5.5% Février 2020	108	106 164,000	358,027	423,123	106 945,150
BTA 5.5% Février 2020	1	983,000	0,603	6,630	990,233
<b>TOTAL</b>					<b>277 677,705</b>

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTA 5.5% Février 2020	1533	1 500 807,000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 807,000</b>

**E. Mise en œuvre des garanties**

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle
2012	30/09/2012	Récupération partielle
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle

- Suite -

2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	
2014	31/10/2014	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2015	31/05/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2015	Récupération partielle
2016	31/10/2016	Garantie en attente de mise en jeu
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS**

**FCC BIAT-CREDIMMO 2**  
**INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE**  
**ALLANT DU 01-01-2018 AU 31-03-2018**

**A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé**

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-18	15 858,388	84,129	15 942,517	0,44%
février-18	6 738,652	9,580	6 748,232	0,19%
mars-18	15 613,386	58,645	15 672,031	0,46%
<b>TOTAL</b>	<b>38 210,426</b>	<b>152,354</b>	<b>38 362,780</b>	

**B. Le défaut de paiement**

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
7 307,234	1 394,026	8 701,260	0,26%

**C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.01.2018 au 31.03.2018**

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	3 782 490,271	3 782,490
Recouvreur	0,40%	3 782 490,271	3 782,490
Dépositaire	0,05%	3 782 490,271	472,811
<b>TOTAL</b>			<b>8 037,791</b>

- Suite -**D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2018**

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Février 2020	107	105 448,500	0,000	773,918	106 222,418
BTA 5.5% Février 2020	152	148 306,400	572,603	526,795	149 405,798
BTA 5.5% Février 2020	5	4 915,000	3,014	33,151	4 951,165
<b>TOTAL</b>					<b>260 579,381</b>

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTA 5.5% Février 2020	384	375 936,000
<b>TOTAL</b>		<b>375 936,000</b>

**E. Mise en œuvre des garanties**

Année	Mois de déchéance	Observations
2010	31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2010	
2011	30/11/2011	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/09/2012	Récupération partielle
2013	30/06/2013	Récupération partielle
	30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31/03/2014	Récupération partielle
	30/06/2014	Mise en jeu de garantie réelle
2015	31/01/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	28/02/2015	
	30/04/2015	
	31/12/2015	Récupération partielle
2017	30/04/2017	Garantie en attente de mise en jeu
	31/08/2017	
	30/09/2017	

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,599	174,620		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,557	118,573		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,135	101,147		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,669	103,684		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,412	104,421		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,581	15,583		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,034	114,049		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,117	1,117		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,582	102,595		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,603	1,605		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,337	42,341		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,233	57,239		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	128,506	128,767		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	130,327	131,111		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	166,692	167,606		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	602,877	606,008		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	142,159	142,530		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	146,547	146,856		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	148,217	148,743		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,455	121,160		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	131,347	132,567		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	180,711	182,182		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	103,608	103,961		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,798	109,079		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	177,895	180,024		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	155,401	157,528		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,440	116,054		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	123,171	123,677		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,791	25,932		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2411,619	2440,147		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	135,073	136,585		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,796	164,928		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	207,009	209,804		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,946	20,092		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5437,891	5450,321		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,044	3,048		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,564	2,573		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,308	1,318		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,167		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,231	1,226		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,253	1,245		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	134,625	135,587		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,088	125,394		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1205,014	1232,018		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,532	12,648		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,411	11,525		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,699	106,712
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,266	101,278
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,167	103,180
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,116	101,128
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,489	102,504
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,611	105,622
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,995	103,010
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,233	100,243
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,265	102,272
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,658	102,670
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,783	101,793
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,156	105,171
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,435	103,448
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,403	102,413
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,431	101,444
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,803	102,812
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,010	101,025
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,275	102,287
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,848	103,860
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,109	101,123
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,260	101,272
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,005	104,016
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,997	101,008

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,450	10,452
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,084	102,094
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,877	101,891
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,348	103,360
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,263	10,264

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,736	65,872
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	111,914	112,354
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,447	18,469
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	338,974	339,028
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,470	30,626
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2583,326	2596,836
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,926	79,114
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,886	56,880
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	122,511	122,417
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	114,913	114,804

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,006	10,989
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,372	12,413
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,118	16,112
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,872	15,820
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	17,107	17,149
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,256	14,295
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	167,428	168,334
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	153,447	154,027
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,999	10,065
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	132,167	131,710
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	98,288	99,345
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	103,557	104,646
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,983	97,232
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,252	124,130
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	102,423	102,444
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,039	11,060
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,905	109,544
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	179,658	180,528

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	125,653	125,208
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	113,872	114,518
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	128,526	130,370
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	221,507	222,462
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,870	195,258
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,833	164,510
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,246	26,468
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	157,594	157,108
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,433	124,743
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9340,231	9353,385
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,786	83,227
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1088,264	1098,501
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6245,192	6281,572
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5464,063	5509,185
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,350	102,416

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,563	130,412
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 437,700	12 542,523
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

\* SICAV en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège Social : Centrale laitière –Sidi Bou Ali

La Société ELBENE INDUSTRIE, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Rafik JEMAI (CEGAUDIT).

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2017**

(Exprimés en Dinars)

**ACTIFS**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
-			
Immobilisations incorporelles	<b>A1</b>	1 886 816	1 873 299
- Amortissements		-1 661 887	-1 605 890
		<b>224 929</b>	<b>267 409</b>
Immobilisations corporelles	<b>A2</b>	109 917 581	108 848 435
- Amortissements		-74 638 261	-71 520 401
		<b>35 279 320</b>	<b>37 328 035</b>
Immobilisations financières	<b>A3</b>	6 965 002	7 022 224
- Provisions		-2 073 194	-2 073 194
		<b>4 891 808</b>	<b>4 949 030</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b>40 396 058</b>	<b>42 544 474</b>
Autres actifs non courants	<b>A4</b>	<b>1 795 067</b>	<b>1 763 814</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b>42 191 125</b>	<b>44 308 288</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
-			
Stocks	<b>A5</b>	13 360 982	22 645 979
- Provisions		-1 297 946	-1 114 181
		<b>12 063 036</b>	<b>21 531 797</b>
-			
Clients et comptes rattachés	<b>A6</b>	14 877 103	12 984 728
- Provisions		-5 235 308	-5 236 308
		<b>9 641 795</b>	<b>7 748 421</b>
Autres actifs courants	<b>A7</b>	10 374 526	9 529 275
- Provisions		- 385 997	- 382 623
		<b>9 988 529</b>	<b>9 146 652</b>
Placements et autres actifs financiers		<b>405 528</b>	<b>10 800</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>A8</b>	<b>2 205 635</b>	<b>74 914</b>
<b><u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u></b>		<b>34 304 523</b>	<b>38 512 584</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>76 495 648</b>	<b>82 820 872</b>

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2017**

(Exprimés en Dinars )

**PASSIFS**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		40 000 000	40 000 000
Capital souscrit - appelé non versé			
Capital souscrit - appelé versé	<b>P1</b>	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>
Réserves	<b>P2</b>	705 404	690 082
autres capitaux propres	<b>P3</b>	43 974	131 369
resultats reportés	<b>P4</b>	-32 892 386	-25 987 171
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>		<b>7 856 992</b>	<b>14 834 280</b>
Résultat net de l'exercice		-9 984 308	-6 905 215
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b>-2 127 316</b>	<b>7 929 065</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
-			
Emprunts	<b>P5</b>	7 789 560	10 711 498
Provisions pour risque & charges			
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b>7 789 560</b>	<b>10 711 498</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
-			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P6</b>	33 747 953	25 867 944
Autres passifs courants	<b>P7</b>	5 581 318	4 652 131
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P8</b>	31 504 134	33 660 235
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b>70 833 404</b>	<b>64 180 309</b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b>78 622 965</b>	<b>74 891 807</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>76 495 648</b>	<b>82 820 872</b>

## Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

(Exprimés en Dinars)

### Etat de résultat

<b>LIBELLES</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Ventes de produits	<b>R1</b>	77 969 170	78 519 816
Autres produits	<b>R2</b>	11 449 347	14 433 764
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b>89 418 517</b>	<b>92 953 580</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
-		-	-
Variations des stocks de produits finis et des encours	<b>R3</b>	2 892 668	5 243 134
Achats d'approvisionnements consommés	<b>R4</b>	74 548 536	72 789 801
Charges du personnel	<b>R5</b>	7 352 944	6 775 221
Dotations aux amortissements	<b>R6</b>	5 557 316	5 479 337
Dotations aux provisions	<b>R6</b>	186 139	106 180
Autres charges d'exploitation	<b>R7</b>	3 166 683	3 184 024
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>93 704 287</b>	<b>93 577 696</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b>-4 285 769</b>	<b>- 624 116</b>
-			
Charges financières nettes	<b>R8</b>	-6 710 849	-6 737 918
Produits des placements	<b>R9</b>	1 102	
Autres gains ordinaires	<b>R10</b>	1 194 021	1 199 591
Autres pertes ordinaires	<b>R11</b>	- 59 940	- 617 532
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u></b>		<b>-9 861 435</b>	<b>-6 779 974</b>
-			
Impôt sur les sociétés		122 873	125 240
<b><u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>		<b>-9 984 308</b>	<b>-6 905 215</b>
-			
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b>-9 984 308</b>	<b>-6 905 215</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ( Modèle Autorisé )**

**( Exprimé en Dinars )**

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		-9 984 308	-6 905 215
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions	1	4 086 956	3 816 965
* Variation des :			
Stocks	2	9 284 996	4 696 570
Créances	3	-1 892 375	1 948 641
Autres actifs	4	-876 505	-104 657
Fournisseurs et autres dettes	5	8 791 375	-2 587 352
* Plus ou moins values de cession		-7 120	566 524
* Ajustement du compte fonds social	6	15 322	30 549
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>		<b>9 418 342</b>	<b>1 462 025</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisat.corporelles et incorp.	7	-1 135 418	-1 761 670
Encaissements provenant de la cession d'immobilisat.corporelles et incorp.	8	59 874	217 902
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	9	-104 400	-214 200
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	10	161 622	295 886
Réintégration des amortissements immobilisations cédées et perdues		-814 355	-1 024 879
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissem</b>		<b>-1 832 676</b>	<b>-2 486 961</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Prêts accordés aux fournisseurs de lait		0	-18 000
Remboursement prêts par les fournisseurs de lait		10 800	15 200
Régies d'avance & accreditifs		-405 528	
Remboursement d'emprunts	11	-4 183 667	-5 582 888
Encaissements d'emprunts	12	3 150 000	1 033 498
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>-1 428 395</b>	<b>-4 552 190</b>
<b><u>Incidences des variat. taux de change/les liquidités &amp; équivalents liquidit.</u></b>			
Compte d'attente de conversion			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>6 157 270</b>	<b>-5 577 126</b>
Trésorerie au début de l'exercice		-16 795 317	-11 218 191
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-10 638 046	-16 795 317

## **Notes aux état financiers**

( les chiffres sont exprimés en dinars)

### **Présentation de la société :**

La Société ELBENE INDUSTRIE est une société anonyme qui a pour objet la production et la commercialisation des produits laitiers. Son capital s'élève à 40 000 000 dinar réparti sur 10 000 000 actions de valeur nominale 4 dinars chacune. L'usine et le siège sont situés à sidi BOU ALI SOUSSE 2.

### **Les faits saillants vécus par la société durant l'exercice 2017.**

- lancement de nouveaux produits Mamie Nova
- Augmentation du montant de la compensation du lait de 60 millimes par litre à partir du 01/04/2017
- Augmentation du prix d'achat du lait cru de 30 milimes par litre à partir du 01/04/2017

### **Les engagements hors bilan :**

#### **- Engagements donnés :**

\* à la STE EL ISTIFA :

- + une hypothèque sur le TF n°204787 Mabrouka remplacé par le n° 90855 Sousse
- + un nantissement sur fonds de commerce
- + un nantissement sur équipements et matériels

\* à la Banque de l'Habitat :

- + une hypothèque de deuxième rang sur TF n°52235 dans la limite de 29649/92800
- + une hypothèque en rang utile sur TF n°90855
- + un nantissement de rang utile sur fond de commerce consistant en une unité d'industrie et de vente du lait et dérivés inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996

\* à la Société Tunisienne de Banque :

- + des hypothèques sur les TF n°90855 Sousse et 52235 Sousse dans le limite de 29649/92800
- + un nantissement de rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fond de commerce et d'industrie consistant en une Centrale laitière inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996
- + un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

\* à la Banque Nationale Agricole :

- + une hypothèque de rang utile sur le TF n°90855 Sousse
- + une hypothèque de rang utile sur le TF n°52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- + un nantissement de rang utile sur fond de commerce avec tous ses éléments

\* des cautions bancaires pour la douane pour un montant total de 309 150 DT

\* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 1 332 861 DT

\* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 194 336 DT

\* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 225 457 DT

\* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 250 672 DT

\* à la BIAT :

+ un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

**- Engagements reçus :**

ELBENE INDUSTRIE a reçu de la part de certains clients, en garantie de leur créances, des hypothèques et des cautions pour la somme de 800 100,756 dinars.

Les effets escomptés non échus au 31/12/2017 s'élèvent à 32 116 651 DT.

**Les informations sur les parties liées :**

1°) ELBENE INDUSTRIE détient 48,534 % du capital social de la société " TDA ".

La TDA assure l'écoulement des produits de ELBENE INDUSTRIE.

Le chiffre d'affaires réalisé avec la TDA durant l'année 2017 est de : 74 124 006 dinars HT.

La ristourne accordée à la TDA au cours l'année 2017 s'élève à: 5 705 482 dinars HT.

2°) ELEBENE INDUSTRIE détient 50,58% du capital social de la société TLD.

La TLD assure principalement le séchage du lait.

**1. Conventions et méthodes comptables**

**1.1 Référentiel d'élaboration des états financiers :**

- Les états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinar tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état du résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- Ces états sont présentés selon les modèles autorisés.

**1.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués :**

**A - Immobilisations**

**Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de transfert de technologie, des logiciels informatiques et des marques de fabrique.

Elles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

**Immobilisations corporelles**

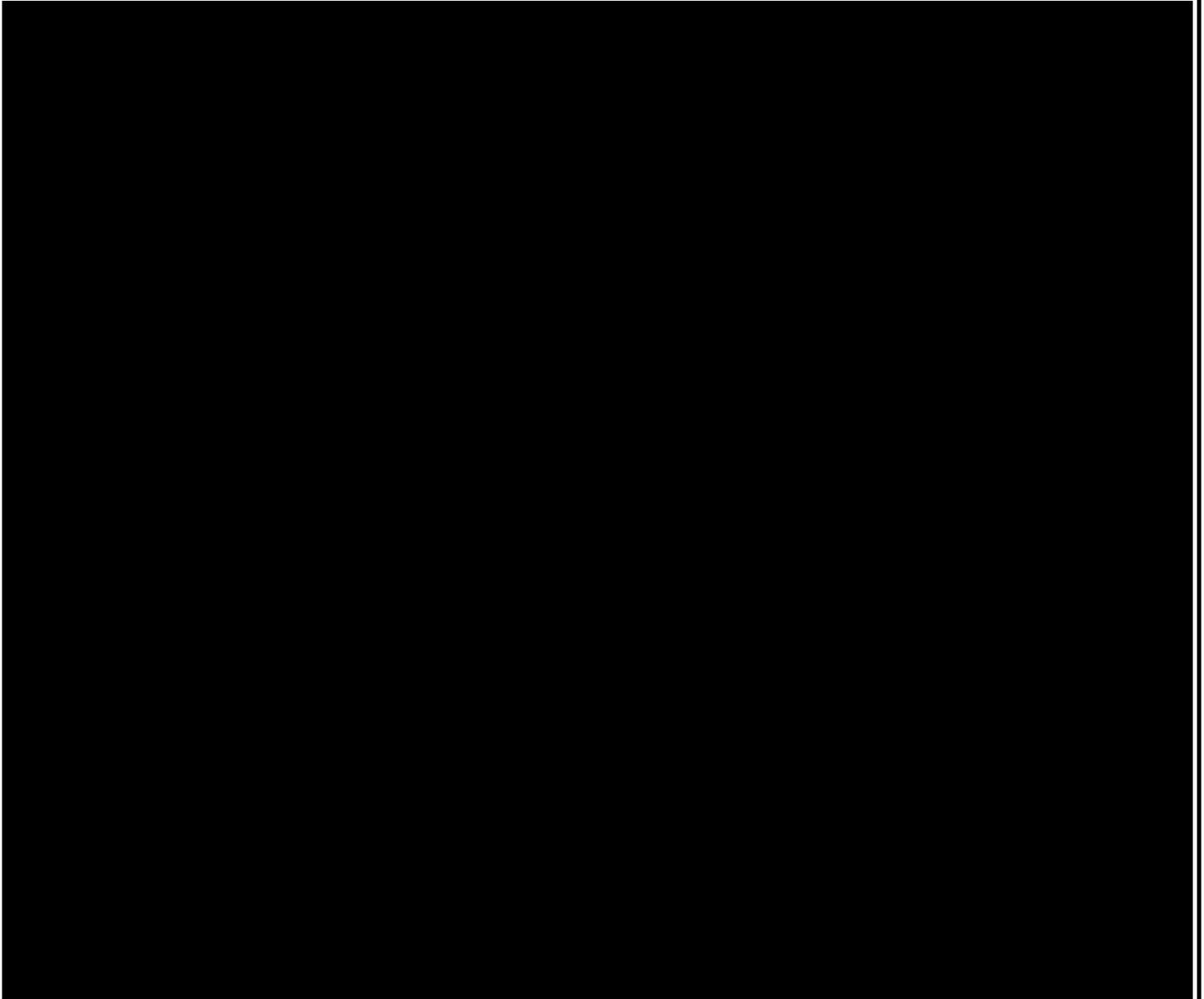
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

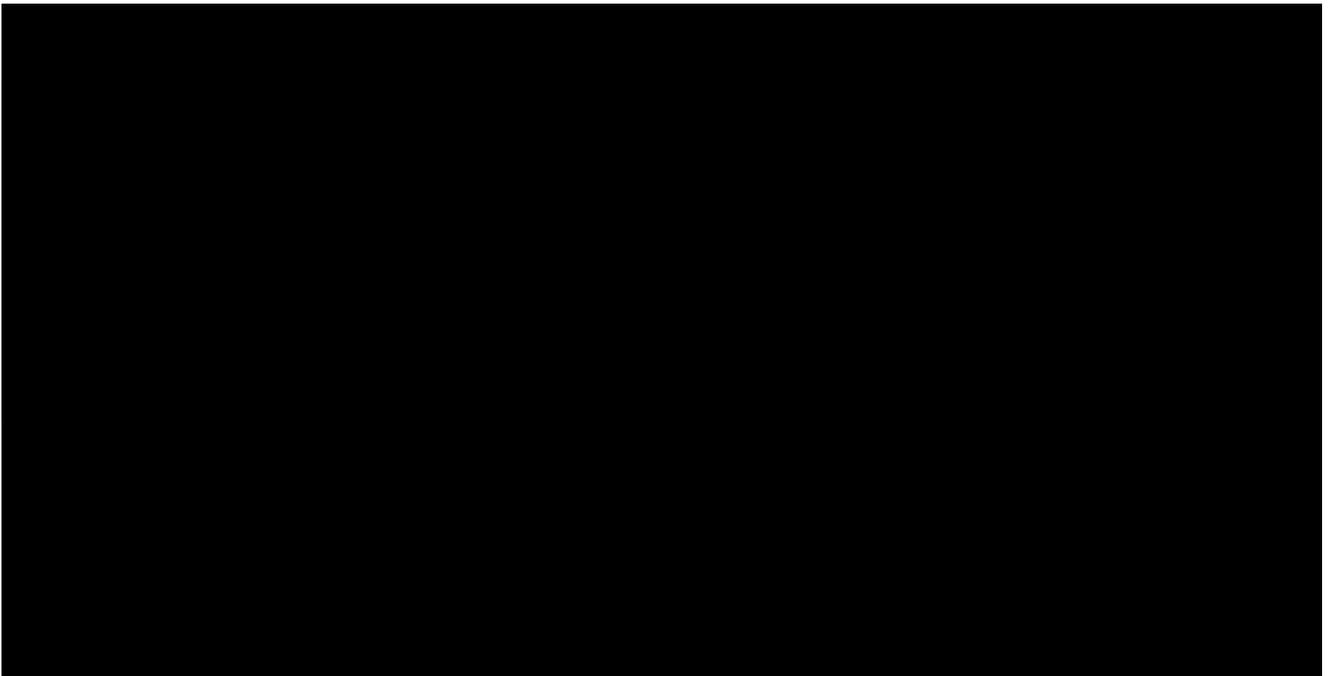
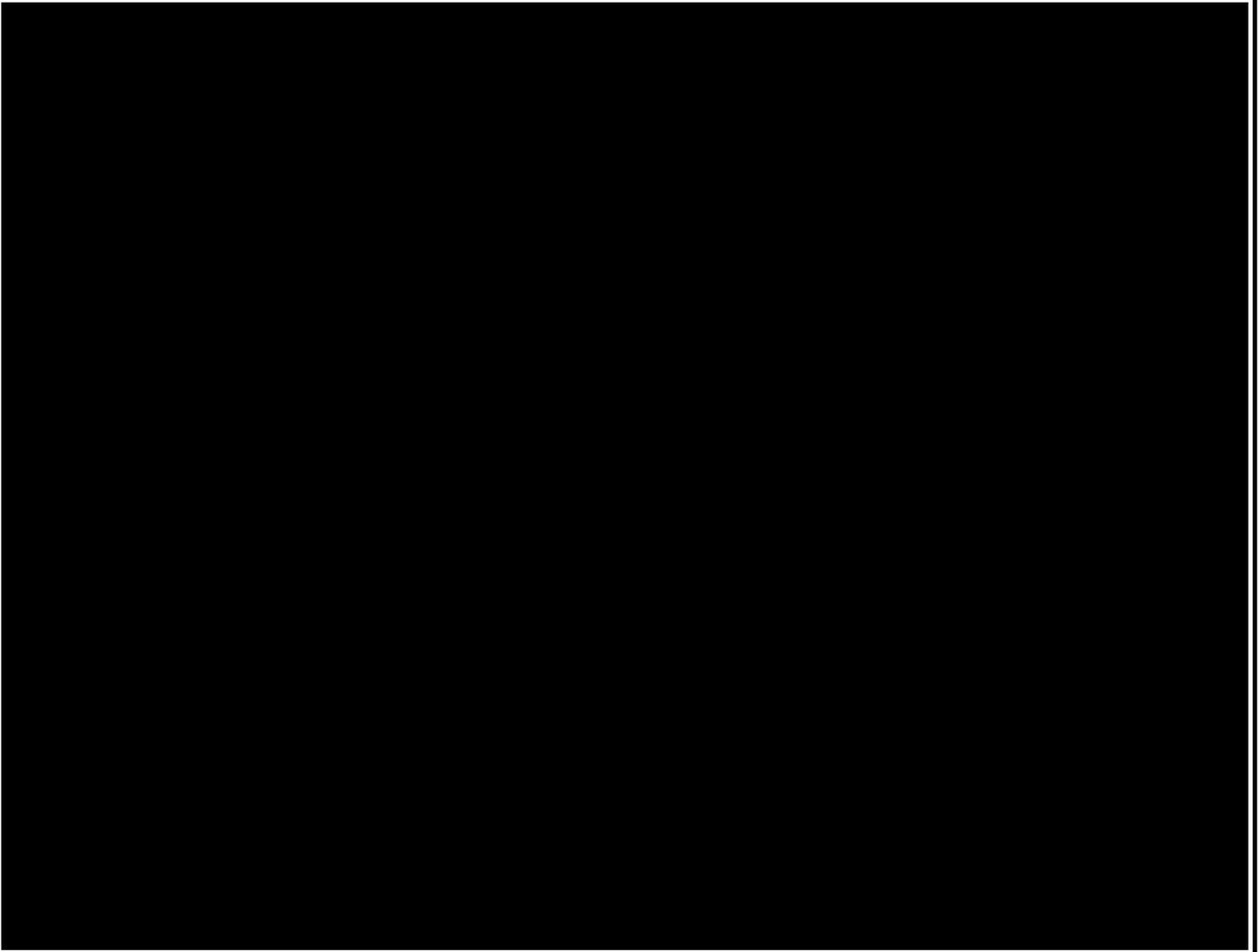
L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

## **B - Valeurs d'exploitations**

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont valorisés à leur prix de reviens hors taxes déductible tenant compte du pourcentage de déduction.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. Les produits finis déficitaires sont valorisés à leur prix de réalisation.





### **Note A.3 - Immobilisations financières :**

Cette rubrique abrite au 31-12-2017 les montants suivants :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant 2017</b>	<b>Montant 2016</b>
Les titres de participation à la TDA	1 941 350	1 941 350
Les titres de participation à la TLD	4 350 000	4 350 000
Les titres de participation à la SOVIE	50 000	50 000
Les titres de participation à la S.M.S.A Mateur	50 000	50 000
Les titres de participation à la SMVDA Chergui	80 000	80 000
Les titres de participation à la SMBSA Houda Rejich	3 000	3 000
Les titres de participation à la SMBSA Zitouna B. Hassen	5 000	5 000
Les titres de participation à la SOCOLAIV JAWDA	50 000	50 000
Obligation	10 000	10 000
Prêts au personnel	348 447	410 568
Les dépôts et cautionnement	77 206	72 306
<b>Total</b>	<b>6 965 002</b>	<b>7 022 224</b>

Les titres TDA sont totalement provisionnés au 31/12/2017.

### **Note A.4 - Autres Actifs non courants**

Cette rubrique comporte au 31/12/2017 les montant suivants:

<b>Rubriques</b>	<b>Montant 2017</b>	<b>Montant 2016</b>
Frais de publicité 2015		254 792
Complément Insertions publicitaires GMS chez TDA 2014		52 697
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2015	250 036	500 073
Frais de publicité 2016	478 126	956 252
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2016	490 778	
Frais de publicité 2017	576 127	
<b>Total</b>	<b>1 795 067</b>	<b>1 763 814</b>

### **Note A.5 - Stocks :**

Les stocks totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 13 360 982 dinars et se composent de :

Rubriques	Valeur brute 2017	Valeur brute 2016
Matières premières	1 157 414	3 970 472
Autres produits consommables	243 584	276 671
Pièces de rechange	4 760 627	4 749 460
Matières d'emballage	4 496 383	7 953 485
Stock dans les ateliers	517 274	616 130
Stock produits en-cours	42 669	44 062
Produits finis	2 143 031	5 035 699
<b>Total Brut</b>	<b>13 360 982</b>	<b>22 645 979</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>-1 297 946</b>	<b>-1 114 181</b>
<b>Total Net</b>	<b>12 063 036</b>	<b>21 531 797</b>

**Note A.6 - Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique est composée des comptes suivants :

Rubriques	Valeur brute 2017	Valeur brute 2016
Clients ordinaires	9 233 713	8 466 197
Clients retenues de garantie	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	1 084 030	108 055
Clients douteux	1 095 171	1 095 287
Clients chèques impayés	1 147 369	997 369
Clients traites impayées	2 266 414	2 267 414
Compte d'attente virements collectivités	24 739	24 739
total	<b>14 877 103</b>	<b>12 984 728</b>

### **Note A.7 - Autres actifs courants**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 la somme de 10 374 526 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Fournisseurs avances & acomptes	212 318	14 745
Fournisseurs créances sur emballages	12 619	12 619
Créances envers le personnel	194 923	90 842
Créances envers l'État	1 632 242	1 341 612
Solaico	40 000	40 000
Débiteurs Divers	4 513	200 363
Prime de stockage à recevoir de Givlait	2 270 025	4 103 033
Support marketing & Ristourne Tetra Pak	23 075	23 075
Prime de compensation lait	863 747	691 854
Prime de séchage	1 666 506	1 015 523
Divers produits à recevoir	2 644 269	901 827
Compte d'attente	3 578	
Compte d'attente R/S clients	1 161	1 161
Charges constatées d'avance	805 551	1 092 620
<b>Total Brut</b>	<b>10 374 526</b>	<b>9 529 275</b>
Provisions	-385 997	-382 623
<b>Total</b>	<b>9 988 529</b>	<b>9 146 652</b>

### **Note A 8 - Liquidés et équivalents de liquidités :**

liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles et les avoirs en caisses et en banques.

avoirs en banques et en caisses présentent au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 2 205 635 dinars.

état des liquidités et équivalents de liquidités se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Effets à l'escompte	1 800 000	
BH		66 392
CCP	299	299
TQB	820	914
Caisse	4 516	7 310
Virements Internes(1)	400 000	
<b>Total</b>	<b>2 205 635</b>	<b>74 914</b>

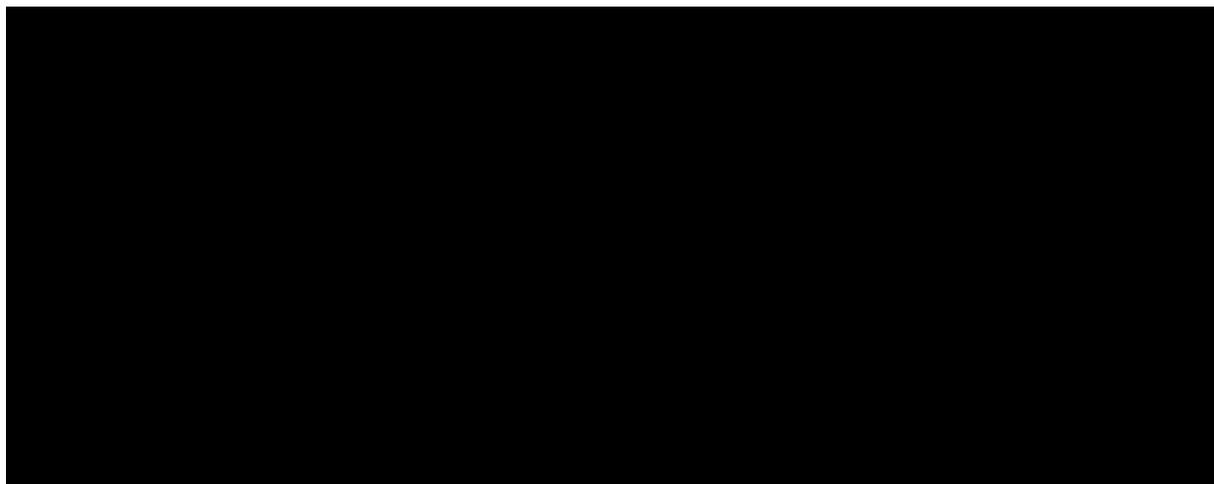
(1)Le montant inscrit au compte virements internes concerne des versements enregistrés par les banques en 2018(opérations entre les comptes de la société),

## **2.3 Notes sur les capitaux propres et les passifs :**

### **Note P.1 - capitaux propres :**

#### **Variation des capitaux propres**

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capital social	40 000 000	40 000 000	0
Réserves	705 404	690 082	15 322
Autres capitaux propres	43 974	131 369	-87 396
Résultat reporté	-32 892 386	-25 987 171	-6 905 215
résultat de l'exercice	-9 984 308	-6 905 215	-3 079 093
<b>Total</b>	<b>-2 127 316</b>	<b>7 929 065</b>	<b>-10 056 381</b>



**Note P.2 - Réserves :**

Cette rubrique qui présente les réserves pour fonds social totalise au 31 décembre 2017 la somme de 705 404 dinars.

**Note P.3 - Autres capitaux propres :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 43 974 dinars représentant le solde du compte

subventions d'investissement.

**Note P.4- Résultats reportés :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 32 892 386 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Reliquat/Résultat 2005	1 408 669	1 408 669
Reliquat /Résultat 2003	2 933 849	2 933 849
Résultat exercice 2004	3 204 057	3 204 057
Résultat exercice 2005	3 388 071	3 388 071
Effets des modifications comptables 2006	-8 615 881	-8 615 881
résultat de l'exercice 2006	3 588 982	3 588 982
résultat de l'exercice 2007	3 013 890	3 013 890

résultat de l'exercice 2008	3 785 167	3 785 167
résultat de l'exercice 2009	1 870 281	1 870 281
résultat de l'exercice 2010	1 670 034	1 670 034
résultat de l'exercice 2011	3 394 402	3 394 402
résultat de l'exercice 2012	-53 933	-53 933
résultat de l'exercice 2013	-766 911	-766 911
résultat de l'exercice 2014	3 342 270	3 342 270
résultat de l'exercice 2015	3 824 224	3 824 224
résultat de l'exercice 2016	6 905 215	
<b>Total</b>	<b>32 892 386</b>	<b>25 987 171</b>

#### Amortissements réputés différés en période déficitaire au 31/12/2017

Désignation	Montant
- au titre de l'exercice 2003	
- au titre de l'exercice 2004	3 170 359
- au titre de l'exercice 2005	3 388 071
- au titre de l'exercice 2007	2 039 153
- au titre de l'exercice 2008	2 723 933
- au titre de l'exercice 2009	1 344 964
- au titre de l'exercice 2010	1 466 368
- au titre de l'exercice 2011	1 965 321
- au titre de l'exercice 2012	-824 020
- au titre de l'exercice 2013	-1 759 519
- au titre de l'exercice 2014	3 312 588
- au titre de l'exercice 2015	2 295 069
- au titre de l'exercice 2016	5 479 337
<b>Total</b>	<b>24 601 624</b>

Dont Amortissements différés reconnus par l'administration fiscale au 31/12/2013 : 13 514 630 DT

**Note P.5- Emprunts :**

Cette rubrique qui présente les crédits bancaires à moyen et long terme totalise au 31 décembre 2017 la somme de 7 789 560 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Crédit BNA	625 000	1 250 000
Crédit BH	209 356	406 181
Crédit consolidation STB	147 500	301 500
Crédit Ste El Istifa	118 374	276 170
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Esp 85000 EUR	149 092	172 029
Emprunt BNA Invest 800 MD	0	40 000
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Espagnole	1 040 071	1 200 082
Emprunt bancaire BNA 2000.000 D	1 100 000	1 500 000
Emprunt BIAT 1100 MD	576 190	785 714
Emprunt STB 1600 MD	914 286	1 142 857
Emprunt BIAT 3000 MD	2 181 818	2 727 273
Emprunt BIAT 1000 MD	727 273	909 091
Dépôts et cautionnements reçus	600	600
<b>Total</b>	<b>7 789 560</b>	<b>10 711 498</b>

**Note P.6 - Fournisseurs :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 33 747 953 dinars et se détaille comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Fournisseurs	20 977 064	18 684 249
Fournisseurs effets à payer	12 470 321	6 928 329
Fournisseurs factures non parvenues	300 568	255 366
<b>Total</b>	<b>33 747 953</b>	<b>25 867 944</b>

### **Note P.7 - Autres passifs courants :**

Sous cet intitulé figurent essentiellement les dettes de la société à court terme et notamment celles envers son personnel, le trésor public et les créiteurs divers ainsi que les charges à payer et les produits perçus d'avance. Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 5 581 318 dinars dont le détail est présenté dans le tableau suivant:

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Clients dettes / emb consignés	413 697	415 491
Clients avances & acomptes recus/command	6 459	6 459
Personnel produits à recevoir	86	86
Personnel provisions pour congés payés	65 205	156 268
Personnel charges à payer	1 464 870	971 357
Personnel oppositions	3 440	8 547
Dettes envers État	102 588	546 824
CNSS	418 204	386 378
CNSS régime complémentaire	3 811	-1 535
CARTE Assurance Groupe	300	-4 961
UGTT	4 572	3 662
Créditeur Divers TDA	1 731 541	1 236 060
Créditeur Divers TLD	39 633	
Diverses charges à payer	1 320 241	921 002
Compte d'attente banque débit	6 670	6 492
<b>Total</b>	<b>5 581 318</b>	<b>4 652 131</b>

### **Note P.8 - Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 31 504 134 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Échéances à moins d'un an/emprunt Ste El Istifa	157 796	157 796
Échéances à moins d'un an/emprunt STB	154 000	154 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA	625 000	625 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BH	244 162	229 548
Echéances -1 an Emprunt BNA 1100 MD	0	110 000
Echéance à -1 an crédit BNA 800 MD	40 000	160 000
Echéances -1 an/emprunt BIAT 5000 MD	0	909 091
Echéances -1 an/emprunt BIAT 508 MD	0	92 364
Echéances -1 an/emprunt STB 1600 MD	228 571	228 571
Echéances -1 an/emprunt BIAT 1100.000D	209 524	209 524
Echéances -1 an/emprunt B N A 2000 MD	400 000	400 000
Echéances -1 an/emprunt BIAT 3000 MD	545 455	272 727
Echéances -1 an/Emprunt BIAT 1000 MD	181 818	90 909
Ech -1 an/Emprunt BIAT S/Ligne Esp 85000 EUR	22 937	11 469
Ech -1 an/Emprunt BIAT S/Ligne Esp 552500 EUR	160 011	80 005

Crédit financement stock BNA	4 900 000	4 900 000
Crédit financement stock STB	5 720 000	2 570 000
Crédit financement stock BIAT	4 900 000	4 900 000
Crédit de découvert immobilisé STB 3000 MD	0	500 000
Intérêts courus	171 179	189 000
Banque BNA	3 556 410	5 400 730
Banque STB	4 956 564	5 925 602
Banque BIAT	3 371 048	5 543 899
Banque BH	959 658	
<b>Total</b>	<b>31 504 134</b>	<b>33 660 235</b>

## **2.4 Notes sur l'état de résultat :**

### **Note R.1 - Revenus :**

Les revenus de la société ELBENE INDUSTRIE se composent principalement des ventes des produits fabriqués.

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 77 969 170 dinars et se détaille par famille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant 2017</b>	<b>Montant 2016</b>
Ventes lait	50 508 924	49 981 361
Ventes produits dérivés	33 165 729	34 637 141
R.R.R accordés aux clients	-5 705 482	-6 098 686
<b>Total</b>	<b>77 969 170</b>	<b>78 519 816</b>

### **Note R.2 - Autres produits d'exploitation**

⋮

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 11 449 347 et intéresse principalement la prime de compensation,

la prime de stockage et la prime de séchage.

### **Note R.3 - Variation des stocks des produits finis :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 2 892 668 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Stock initial de produits finis	5 035 699	10 278 833
Stock final de produits finis	2 143 031	5 035 699
<b>Total</b>	<b>2 892 668</b>	<b>5 243 134</b>

**Note R.4 - Achats d'approvisionnement consommés :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 74 548 536 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur 2017</b>	<b>Valeur 2016</b>
Stock de matières au début de l'exercice	17 610 279	17 063 715
Total achat matières premières	50 107 321	50 192 157
Total achat matières consommables	2 350 182	3 000 432
Total achat emballages	11 336 786	16 277 441
Total achat autres fournitures et produits non stockables	4 361 919	3 866 334
<b>Totaux achats</b>	<b>68 156 208</b>	<b>73 336 365</b>
Stock de matières à la fin de l'exercice	-11 217 951	-17 610 279
<b>Total</b>	<b>74 548 536</b>	<b>72 789 801</b>

**Note R.5 - Charges de personnel :**

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 7 352 944 dinars et se composent comme suit:

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Salaires & compléments de salaires	6 207 498	5 658 508
Charges sociales	1 260 380	1 147 831
Autres charges sociales	134 951	180 914
Charges de Personnel liées à Moidif comptable	0	2 146
Transfert de charges frais de personnel	-249 885	-214 178
<b>Total</b>	<b>7 352 944</b>	<b>6 775 221</b>

**Note R.6 - Dotations aux amortissements**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 5 557 316 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Immobilisations incorporelles	55 997	63 947
Constructions	149 756	158 141
Installations, agencements, aménagements constructions	98 633	105 120
Matériel et outillages	3 026 020	2 984 649
Matériel de transport	110 171	118 081
Matériel de restaurant et de sécurité	1 319	2 265
Installation, agencement et aménagement divers	137 871	160 892
Mobilier de bureau	12 737	14 994
Matériel informatique	17 797	17 795
Emballages récupérables	293 989	362 401
I. A. A. & Mat. Fluide s/Construction d'autrui	5 433	379
Amortissement des charges à répartir	1 569 104	1 490 673
Dot aux amort et prov liées modif comptable	80 040	
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-1 552	
<b>Total</b>	<b>5 557 316</b>	<b>5 479 337</b>

### **Note R.6-2 - Dotations aux provisions**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 186 139 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Dotation aux provision pour dépréciation des stocks	188 740	103 151
Dotation aux provision pour dépréciation des créances	7 755	
Dotation aux provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	3 489	19 790
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks et encours	-4 975	-9 161
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-8 755	-7 600
Reprises sur provisions pour depre. des actifs courant	-114	
<b>Total</b>	<b>186 139</b>	<b>106 180</b>

**Note R.7 - Autres charges d'exploitation :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 3 173 468 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2017</b>	<b>Valeur nette 2016</b>
Sous traitance générale	686 382	784 249
Loyers et charges locatives	9 547	124 082
Entretien et réparations	236 154	394 132
Primes d'assurance	76 743	81 146
Assistance technique	30 089	99 557
Études, recherches, formation & documentation	34 407	67 844
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	145 131	166 074
Publicité, publications et annonces	2 890	5 900
Subventions et dons	153 963	180 327
Contrib conjonct except budget 2017		1 500
Autres frais sur vente	123 533	34 174
Voyages, déplacements, missions et réceptions	47 967	40 138
Frais postaux	29 253	33 671
Commissions bancaires	207 500	209 210
Jetons de présence	81 250	81 250
Redevance pour concession de marque	997 091	662 408
TFP	58 578	56 823
Ristourne sur frais de formation	-34 094	-31 689
FOPROLOS	58 578	56 823
TCL	31 310	34 408
Droits d'enregistrement et de timbres	4 488	5 597
Taxes sur les véhicules	29 280	30 025
Autres droits et taxes	2 973	2 560
Autres charges concernant exercices antérieurs	1 726	6 651
Autres charges concernant séchage	155 316	60 536
Transfert de charges	-3 372	-3 369
<b>Total</b>	<b>3 166 683</b>	<b>3 184 024</b>

**Note R.8 - Charges financières nettes :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 6 710 849 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Intérêts des emprunts	840 031	966 850
Intérêts des comptes courants	1 299 367	1 081 126
Intérêts des effets remis à l'escompte	2 034 964	1 995 311
Intérêts sur crédit de financement de stock	1 005 062	939 738
Intérêts financement en devise	140 542	276 681
Pertes de change	1 353 497	1 513 649
Intérêts des autres dettes	61 677	2 186
Intérêts/crédit relais & découvert mobilisé	1 406	128 276
Intérêts bancaires	-2 116	-38 270
Intérêts /prêts	-252	-308
Gains de changes	-23 328	-127 321
<b>Total</b>	<b>6 710 849</b>	<b>6 737 918</b>

**Note R.9- Autres gains ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 1 102 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Revenus des valeurs mobil. de placement	1 102	
<b>Total</b>	<b>1 102</b>	<b>-</b>

**Note R.10- Autres gains ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 1 194 021 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Produits nets /cession d'immobilisations	9 000	30 736
Autres gains /éléments non récurrents ou exception	2 449	8 225
Produits sur emballages consignés	0	1 147 790
Produits divers ordinaires	1 182 572	12 840
<b>Total</b>	<b>1 194 021</b>	<b>1 199 591</b>

**Note R.11 - Autres pertes ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 59 940 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Charges diverses ordinaires	14	12 031
Charges nettes /cessions d'immobilisations	1 880	597 260
Pénalités et contraventions	6 591	8 240
Autres pertes/éléments non récurrents ou exception	47 845	
Charges diverses ordinaires liées à modif comptable	3 610	
<b>Total</b>	<b>59 940</b>	<b>617 532</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## Flux de Trésorerie Au 31-12-2017

	2017	2016
Résultat net	-9 984 308	-6 905 215
<b>1 Amortissements &amp; provisions</b>	<b>4 086 956</b>	<b>3 816 965</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles	55 997	63 947
Amortissement des immobilisations corporelles	3 933 767	3 924 717
Provisions/dépréciation des stocks	188 740	103 151
Provisions/dépréciation des créances	7 755	
Provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	3 489	19 790
Reprises/ prov./depre. des actifs couran	-114	
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-8 755	-7 600
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks & encours	-4 975	-9 161
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-1 552	
Reprises/prov./ risques &charges exploit		-190 484
Quotes-parts des subventions d'investissement	-87 396	-87 396
<b>2 Stocks</b>	<b>9 284 996</b>	<b>4 696 570</b>
Stocks au début de l'exercice	22 645 979	27 342 548
Stocks à la fin de l'exercice	13 360 982	22 645 979
<b>3 Variation/Solde des Clients</b>	<b>-1 892 375</b>	<b>1 948 641</b>
Clients et comptes rattachés au début de l'exercice	12 984 728	14 933 369
Clients et compte rattachés à la fin de l'exercice	14 877 103	12 984 728
<b>4 Autres Actifs</b>	<b>-876 505</b>	<b>-104 657</b>
Autres actifs courants au début de l'exercice	9 529 275	10 118 433
Autres actifs non courants au début de l'exercice	1 763 814	1 069 999
<b>moins</b>		
Autres actifs non courants à la fin de l'exercice	1 795 067	1 763 814
Autres actifs courants à la fin de l'exercice	10 374 526	9 529 275
<b>5 Fournisseurs &amp; Autres Dettes</b>	<b>8 791 375</b>	<b>-2 587 352</b>
Fournisseurs et comptes rattachés à la fin de l'exercice	33 747 953	25 867 944
Autres passifs courants à la fin de l'exercice	5 581 318	4 652 131
Intérêts courus à la fin de l'exercice	171 179	189 000
<b>moins</b>		
Fournisseurs et compte rattachés au début de l'exercice	25 867 944	28 088 722
Autres passifs courants au début de l'exercice	4 652 131	5 000 229
Intérêts courus au debut de l'exercice	189 000	207 475
<b>6 Ajustement du compte fonds social</b>	<b>15 322</b>	<b>30 549</b>

Réserves pour fonds social à la fin de l'exercice	705 404	690 082
Réserves pour fonds social au début de l'exercice	690 082	659 533
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>7 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations</b>	<b>-1 135 418</b>	<b>-1 761 670</b>
Immobilisations incorporelles	-13 517	-63 365
Immobilisations corporelles	-1 897 410	-2 761 797
Reclassement / régularisation d'immobilisations	775 510	1 063 492
<b>8 Encaissements provenant de la cession des immobilisations</b>	<b>59 874</b>	<b>217 902</b>
Immobilisations corporelles	52 754	784 426
Plus ou moins values de cession	7 120	-566 524
<b>9 Décaissements provenant/Immob.financières:</b>	<b>-104 400</b>	<b>-214 200</b>
Prêts accordés au personnel de ELBENE INDUSTRIE	-85 100	-199 800
Dépôts cautionnement donnés	-19 300	-14 400
<b>10 Encaissements provenant/cession Immob.Financières:</b>	<b>161 622</b>	<b>295 886</b>
Prêts remboursés par le personnel de ELBENE INDUSTRIE	147 222	191 886
Remboursement dépôts cautionnement	14 400	104 000
<b>11 Remboursement d'emprunts</b>	<b>-4 183 667</b>	<b>-5 582 888</b>
Échéances à - 1 an s/emprunt BH consolidation	-182 211	-171 305
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA consolidation	-625 000	-625 000
Échéances à - 1 an s/emprunt El Istifa	-157 796	-157 796
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 1100 MD	-209 524	-104 762
Échéances à - 1 an s/emprunt STB consolidation	-154 000	-154 000
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1100 MD	-110 000	-220 000
Échéances à - 1 an s/emprunt STB 1600 MD	-228 571	-228 571
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1600 MD		-160 000
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 5000 MD	-909 091	-909 091
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 508 MD	-92 364	-92 364
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 800 MD	-160 000	-160 000
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 2000 MD	-400 000	-100 000
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 3000 MD	-272 727	
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 1000 MD	-90 909	
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 85000 EUR	-11 469	
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 552500 EUR	-80 005	
Crédit de découvert immobilisé STB	-500 000	-2 500 000
<b>12 Encaissements d'emprunts</b>	<b>3 150 000</b>	<b>1 033 498</b>
Crédit de découvert immobilisé STB		3 000 000
Emprunt BIAT		1 000 000
Emprunt BIAT ligne Espagnole		183 498
Crédit financement stock BNA à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000

Crédit financement stock BIAT à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000
Crédit financement stock STB à la fin de l'exercice	5 720 000	2 570 000
<b>moins</b>		
Crédit financement stock BNA au debut de l'exercice	4 900 000	4 900 000
Crédit financement stock BIAT au debut de l'exercice	4 900 000	4 900 000
Crédit financement stock STB au debut de l'exercice	2 570 000	5 720 000

### SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes	31/12/2017	31/12/2016
Revenus et autres produits d'exploitation	77 969 170	ou (Destockage de production)	2 892 668	<b>Production de l'exercice</b>	75 076 502	73 276 682
Production stockée						
Production immobilisé						
<b>Total</b>	<b>77 969 170</b>	<b>Total</b>	<b>2 892 668</b>			
<b>Production de l'exercice</b>	<b>75 076 502</b>	<b>Achat consommés</b>	<b>74 548 536</b>	<b>Marge sur cout matière</b>	527 966	486 881
Marge sur cout matière	527 966	Autres charges externes	3 013 729	<b>Valeur ajoutée</b>	8 963 584	11 890 272
Subventions d'exploitation	11 449 347					
<b>Total</b>	<b>11 977 313</b>	<b>Total</b>	<b>3 013 729</b>			
Valeur ajoutée	8 963 584	Impôts, taxes et versements assimilés	152 954	<b>Excédent brut (ou d'insuffisance) d'exploitation</b>	1 457 686	4 961 401
		Charges de personnel	7 352 944			
<b>Total</b>	<b>8 963 584</b>	<b>Total</b>	<b>7 505 898</b>			
Excédent brut d'exploitation	1 457 686	ou Insuffisance brute d'exploitation		<b>Résultat des activités ordinaires (positif ou négatif)</b>	-9 984 308	-6 905 215
Autres produits ordinaires (d'exploitation)	1 194 021	Autres charges ordinaires	59 940			
Produits financiers	1 102	Charges financières	6 710 849			
transferts et reprises de charges	0	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	5 743 455			
		Impot sur le résultat ordinaire	122 873			
<b>Total</b>	<b>2 652 810</b>	<b>Total</b>	<b>12 637 118</b>			
Résultat positif des activités ordinaires		Résultat négatif des activités ordinaires	-9 984 308	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	-9 984 308	-6 905 215
Gains extraordinaires		Perte extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables				
		Impot sur éléments extraordinaires et modifications comptables				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>-9 984 308</b>			

## ***RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017***

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

### **I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS**

#### **1. Opinion**

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des 5 méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 76 495 648 DT, une perte nette de -9 984 308 DT

À notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société ELBENE INDUSTRIE au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie,

et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA<sup>1</sup>. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. OBSERVATIONS**

---

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les remarques suivantes :

#### ***3.1-CONTINUITE D'EXPLOITATION***

Nous attirons votre attention sur le contenu de la Note aux états financiers 2.1 « Note relative à la continuité d'exploitation » qui fait état du montant des pertes cumulées au 31 décembre 2017. Celles-ci s'élèvent à la somme de 42,876 millions DT engendrant des capitaux propres de -2,127 MDT. Le total des passifs excèdent l'ensemble des actifs de 2,127MD. Ces éléments ajoutés aux autres points décrits dans la note 2.1, révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

#### ***3.2-SITUATION DES CAPITAUX PROPRES***

Les pertes cumulées se sont élevées à 42 876 694 dinars engendrant un total négatif des capitaux propres s'élevant à -2 127 316 dinars. Une assemblée générale extraordinaire doit statuer sur la continuité de la société et ce en vertu de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

#### ***3.3-PRODUITS A RECEVOIR***

Le compte produit à recevoir (note A.7) comporte, entre autres, une créance sur la BIAT d'un montant de 608 870 dinars. Cette créance résulte de l'application par la banque de taux d'intérêts et de commissions différents de ceux convenus.

Le recouvrement de cette créance n'a pas eu lieu jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport. Aucune provision n'a été constatée.

### **4. Questions clés d'audit :**

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent des questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport et ce en dehors des points mentionnés parmi les observations.

---

<sup>1</sup>International Ethics Standards Board for Accountants

#### **a-Stocks :**

Les actifs courants comportent des stocks pour une valeur brute de 13 360 982 dinars provisionnés à hauteur de 1 297 946 dinars. Ces stocks sont détaillés à la note A.5. Ils sont enregistrés sur la base d'un inventaire physique. Les méthodes d'évaluation retenues correspondent au prix de revient hors taxes pour les intrants et au coût de production pour les produits finis. Les produits déficitaires sont évalués à la valeur de réalisation nette. Les provisions sont déterminées essentiellement sur la base du degré de rotation (relativement lent).

Nous avons vérifié que le montant porté aux états financiers correspond à l'inventaire physique et que les valeurs unitaires utilisées sont conformes aux méthodes d'évaluation retenues.

#### **b-Chiffre d'affaires**

L'état de résultat reflète des produits d'exploitation pour un total de 89 418 517 dinars ; ils comportent des revenus détaillés à la note R.1 pour un montant de 77 969 170 dinars. Nous avons vérifié l'exhaustivité de l'enregistrement comptable en s'assurant de l'intégration du fichier « Vente » au journal comptable. Nous nous sommes assuré que le chiffre d'affaires est enregistré pour le montant hors taxes et résulte des factures probantes.

### **5. Responsabilités de la direction pour les états financiers :**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles

sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **7. VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

La société ELBENE INDUSTRIE est sous le contrôle d'exécution du plan de redressement découlant du règlement judiciaire décidé en mai 2005.

## 8. RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

---

**8.1** Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration

**8.2** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières

**8.3** Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 28 juin 2018

**Le commissaire aux comptes**

Rafik JEMAI

CEGAUDIT

**OBJET : RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires de la société ELBENE INDUSTRIE**

En application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés appartenant au groupe, nous reportons ci-dessous sur les conventions en rapport avec les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;

- Une convention de crédit de consolidation de 1 880 000 dinars avec la STB,

- Une convention de crédit de consolidation de 1 893 580 dinars avec la société << EL ISTIFA »,
- Une convention de crédit de consolidation de 1830 000 dinars avec la BH,
- Une convention de crédit de consolidation de 7 500 000 dinars avec la BNA,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 1 100 000 dinars,
- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 2 000 000 dinars,
- Une convention d'emprunt ligne de crédit espagnole pour 1 280 087 dinars,
- Une convention cadre régissant les relations TDA et ELBENE INDUSTRIE
- Une convention signée avec la TLD pour le séchage de poudre
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 1 000 000 dinars,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT sur la ligne de crédit Espagnole pour 183 498 dinars,

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions de l'exercice en cours (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Pas de nouvelle opération en 2017

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

***C-1 Rémunération et avantages du Président du conseil***

- Le Président du conseil, bénéficie de 500 litres de carburant par mois et d'une voiture de fonction et une prise en charge de téléphone mobile
- Le directeur général, bénéficie de 300 litres de carburant par mois

***C-2 Rémunérations des administrateurs***

- Les jetons de présence décaissés pour rémunération des administrateurs de la Société ELBENE INDUSTRIE sont enregistrés dans les charges de l'exercice pour un montant de 81 250 dinars.

**D- Autres opérations**

Aussi nous vous informons des opérations suivantes :

- Des ventes de produits finis à la TDA pour un montant de 74 124 006 dinars HT,
- Une ristourne a été accordée à la TDA pour un montant de 5 705 482 dinars HT,

- Frais de publicité de la TDA pour un montant de 736 167 dinars HT,
- Des achats de lait cru auprès de SOCOLAIV – JAWDA pour un montant de 603 967 dinars,
- Créance (mise-à-disposition personnel, part électricité.) à rembourser par TDA pour 395 359 DT.
- Dette de séchage pour 1 066 667 DT envers TLD
- Créance de gestion pour compte pour 2 186 617 DT sur TLD

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

Tunis le, 28 juin 2018

**Le commissaire aux comptes**

Rafik JEMAI

CEGAUDIT

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société de Développement et d'Investissement du Sud  
-SODIS SICAR-**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

**BILAN ACTIFS**  
**ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	Notes	2 017	2 016	VARIATION
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	(1)	37 216	34 953	2 263
Moins Amortissements		-34 110	-32 600	-1 509
		<b>3 106</b>	<b>2 352</b>	<b>754</b>
Immobilisations corporelles	(2)	1 384 337	1 374 228	10 109
Moins Amortissements		-676 114	-595 996	-80 118
		<b>708 223</b>	<b>778 232</b>	<b>-70 010</b>
Immobilisations financières	(3)	33 994 802	32 253 129	1 741 673
Moins Provisions		-11 098 379	-10 083 133	-1 015 246
		<b>22 896 422</b>	<b>22 169 995</b>	<b>726 427</b>
Total des actifs immobilisés		<b>23 607 751</b>	<b>22 950 580</b>	<b>657 171</b>
Autres actifs non courants	(4)	896	4 107	-3 211
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>23 608 647</b>	<b>22 954 688</b>	<b>653 960</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Clients et comptes rattachés	(5)	472 130	486 167	-14 037
Moins Provisions		-410 697	-96 834	-313 863
		<b>61 432</b>	<b>389 333</b>	<b>-327 900</b>
Autres actifs courants	(6)	2 931 503	2 806 045	125 459
Moins Provisions		-114 093	-114 093	0
		<b>2 817 410</b>	<b>2 691 951</b>	<b>125 459</b>
Placements et autres actifs financiers	(7)	<b>6 385 718</b>	<b>2 901 461</b>	<b>3 484 257</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	(8)	<b>1 969 634</b>	<b>2 809 211</b>	<b>-839 577</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>11 234 194</b>	<b>8 791 956</b>	<b>2 442 238</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>34 842 842</b>	<b>31 746 644</b>	<b>3 096 198</b>

## BILAN CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	Notes	2017	2016	VARIATION
<b>Capitaux Propres et Passifs</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		34 895 783	32 533 478	2 362 305
Réserves		258 794	258 794	0
Autres capitaux propres		1 104 073	1 100 526	3 546
Résultats reportés		-12 311 724	-10 357 199	-1 954 525
Amortissements différés		-258 978	-187 428	-71 549
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>23 687 947</b>	<b>23 348 171</b>	<b>339 777</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-2 301 644</b>	<b>-2 026 074</b>	<b>-275 569</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(9)	<b>21 386 304</b>	<b>21 322 096</b>	<b>64 208</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				0
Fond BEI		864 500	864 500	0
Fond 21-21		353 944	384 219	-30 275
Provisions pour risque et charge				0
FOPRODI		4 940 870	4 983 870	-43 000
FOND GEERES		4 024 000	890 000	3 134 000
<b>Total des passifs non courants</b>	(10)	<b>10 183 314</b>	<b>7 122 589</b>	<b>3 060 725</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				0
Avance sur participation	(11)	2 842 208	2 984 510	-142 302
Autres passifs courants	(12)	431 017	317 421	113 596
Concours bancaires et autres passifs financiers			28	-28
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 273 224</b>	<b>3 301 959</b>	<b>-28 735</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>13 456 538</b>	<b>10 424 547</b>	<b>3 031 991</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>34 842 842</b>	<b>31 746 644</b>	<b>3 096 198</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT (Note 13)**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	2017	2016	VARIATION
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus des titres de participations	215 528	103 654	111 875
Reprise sur Provisions	393 000	108 199	284 801
Produits de placement	538 644	588 552	-49 908
Autres Produits d'exploitation	81 605	78 566	3 039
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 228 777</b>	<b>878 971</b>	<b>349 806</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			0
Charges de personnel	974 952	807 853	167 099
Dotations aux amortissements et provision	1 806 948	1 189 779	617 170
Autres charges d'exploitation	420 882	337 735	83 146
Perte et Moins value Boursier	343 060	563 374	-220 314
Reduction de valeur	0	0	0
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3 545 842</b>	<b>2 898 740</b>	<b>647 102</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2 317 065</b>	<b>-2 019 770</b>	<b>-297 295</b>
Charges financières nettes	0	0	0
Autres gains ordinaires	27 286	459	26 826
Autres pertes ordinaires	-4 507	0	-4 507
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>-2 294 286</b>	<b>-2 019 311</b>	<b>-274 976</b>
Impôt sur les bénéfices	-2 358	-1 764	-594
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>-2 296 644</b>	<b>-2 021 074</b>	<b>-275 569</b>
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)	-5 000	-5 000	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2 301 644</b>	<b>-2 026 074</b>	<b>-275 569</b>
Resultat net de l'exercice	-2 301 644	-2 026 074	-275 569
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	0	0	0
<b>Résultats après modifications comptables</b>	<b>-2 301 644</b>	<b>-2 026 074</b>	<b>-275 569</b>

**ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 2017 (Note 14)**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATION	2017	2016	VARIATION
Flux d'exploitation			
Résultat net	-2 301 644	-2 026 074	-275 569
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	1 806 948	1 189 779	617 170
Variation des			0
Créances	14 037	-34 992	49 029
Autres actifs	-125 459	-178 096	52 637
Fournisseurs et autres dettes	113 567	20 128	93 439
reprise sur provision	-393 000	-108 199	-284 801
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>-885 549</b>	<b>-1 137 455</b>	<b>251 905</b>
Flux d'investissement			0
Décaissement affectés à l'acq D'imm Corporelles et incorporelles	-12 372	-137 183	124 811
Encaissements provenant de la cession d'imm Corporelles et incorporelles	0	0	0
Décaissements affectés aux frais préliminaires	0	-2 688	2 688
Décaissements affectés à l'acq D'imm Financières	-1 741 673	-2 044 149	302 476
Encaissements provenant de la cession d'imm Financières	0	0	0
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>-1 754 045</b>	<b>-2 184 020</b>	<b>429 975</b>
Flux de financement			0
	0	0	0
Encaissements libération du capital	2 362 305	340 730	2 021 575
Encaissements des avances sur cession des participations	-142 302	257 873	-400 175
Encaissements /BEI/FOP/FNE	3 091 000	1 010 000	2 081 000
Decaisements/FNE	-30 275	-8 288	-21 987
Decaisements FOPRODI	0	0	0
Décaissements BEI/FOND WIFAK/	0	0	0
Decaisement sur fonds social	3 546	3 458	88
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>5 284 274</b>	<b>1 603 773</b>	<b>3 680 501</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 644 680</b>	<b>-1 717 702</b>	<b>4 362 382</b>
. Trésorerie au début	5 710 672	7 428 374	-1 717 702
. Trésorerie à la fin	8 355 352	5 710 672	2 644 680

*NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS*

## 1. Présentation et régime fiscal de la société

### 1.1. Présentation de la société

La société « SODIS SICAR » est une société d'investissement à capital risque de droit tunisien créée en 1996. Au 31 Décembre 2017, le montant du capital libéré s'élève à 34 895 783 Dinars.

Les sociétés d'investissement à capital risque ont pour objet la participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

Les sociétés d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de l'acquisition, d'actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote, de parts sociales, ou de certificats d'investissement.

La comptabilité de la société est exprimée en Dinar Tunisien et est informatisée.

### 1.2. Régime fiscal de la société

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%, et est assujettie à la TVA au taux de 18% au titre des commissions qu'elle perçoit.

En revanche et en raison de son statut de société d'investissement à capital risque, la Société « SODIS SICAR » bénéficie des avantages fiscaux suivants :

- Déduction des plus-values de cessions des actions et des parts sociales de l'assiette soumise à l'IS,
- Déduction des plus-values provenant de la cession des actions cotées à la Bourse de valeurs Mobilières de Tunis
  - Acquisées ou souscrites avant le 1er janvier 2011,
  - Acquisées ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 lorsque la cession intervient après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.
- Déduction de l'assiette imposable à l'IS des provisions constituées pour dépréciation de la valeur des actions et parts sociales sans limite et ce, à partir du 1er Janvier 2010.

## 2. Conventions et méthodes comptables

### 2.1. Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes, telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

### 2.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation, ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment

Convention du coût historique,

Convention de la périodicité,

Convention de rattachement des charges aux produits,

Convention de prudence ,

Convention de permanence des méthodes

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 couvrent la période allant du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

### **2.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles de la société « SODIS SICAR » sont enregistrées à leur coût d'acquisition TTC et sont amorties linéairement selon les taux suivants

#### ***Immobilisations corporelles***

Matériels de transport 20%

Mobilier et matériels de bureaux 10%

Agencements, Aménagements et Installations 10 %

Matériels Informatiques 33%

Bâtiments 5%

#### ***Immobilisations incorporelles***

Logiciels 33,33%

**NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations incorporelles a connu une augmentation de **2 263 DT** au cours de l'exercice 2017. Cette augmentation s'explique par l'acquisition de l'exercice

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>		
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation incorporelles	37 216	34 953	2 263
Dotation aux amortissements 2017	-34 110	-32 600	-1 509
<b>TOTAL</b>	<b>3 106 /</b>	<b>2 353 /</b>	<b>754 /</b>

**NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles brutes ont connu une augmentation de **10 109 DT** passant de **1 374 228 DT** au 31/12/2016 à la somme de **1 384 337 DT** à la clôture de l'exercice 2017.

Les opérations intervenues sur le poste « Immobilisations Corporelles » sont analysées comme suit

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>		
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation corporelles	1 384 337	1 374 228	10 109
Dotation aux amortissements	-676 114	-595 996	-80 118
<b>Total</b>	<b>708 223 /</b>	<b>778 232 /</b>	<b>-70 009 /</b>

- Acquisitions de l'exercice

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2017 à la somme de **12 372 DT** et concernent les postes suivants .

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>	
	<u>Montant</u>	
logiciel	2264	
Matériels Informatiques	3 711	
I A Divers	4 807	
A.A.I CONSTRUCTION	1 590	
<b>TOTAL</b>	<b>12 372 /</b>	

Il est à noter que la société n'a pas encore obtenue une main levée partielle sur les bureaux situés au sixième et septième étage de l'immeuble acquis auprès de la SIM SUD

- Dotation de l'exercice 2017:

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2017 sont de **81 628 DT**

Amortissements

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2017 en valeurs brutes et en amortissements  
 Unité : en Dinars

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2017
	V. Brutes 01/01/2017	Acquisitions 2017	Cessions 2017	V. Brutes 31/12/2017	Amort. antérieurs	Cessions 2017	Dotations 2017	ammort cumm	
<b>Immobilisations incorporelles</b>									
Logiciels	34 953	2 263	-	37 216	32 600	-	1 509	34 110	3 106
	34 953	2 263	-	37 216	32 600	-	1 509	34 110	3 106
<b>Immobilisations corporelles</b>									
Terrains									
Constructions	674 656			674 656	105 943		13 493	119 436	555 220
Matériels informatiques	76 084	3 711		79 795	71 162		3 315	74 477	5 318
Matériels de transport	380 000			380 000	218 666		51 406	270 072	109 928
Equipements de bureau	88 644			88 644	77 241		2 970	80 211	8 433
A A I construction	80 777	1 590		82 367	49 307		5 504	54 811	27 556
Install Amé Agence Divers	74 067	4 807		78 874	73 676		3 430	77 106	1 768
Construction en cours	0	0		0					0
<b>TOTAL</b>	<b>1 409 181</b>	<b>12 372</b>	<b>0</b>	<b>1 421 553</b>	<b>628 596</b>	<b>0</b>	<b>81 628</b>	<b>710 224</b>	<b>711 330</b>

**NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à **33 994 802 DT** au 31/12/2017, contre **32 253 129 DT** au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de **1 741 673 DT**

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>	<u>Unité : en Dinars</u>
Participations	31 830 706	30 056 706	1 774 000	(1)
FINE 21/21	350 864	370 522	-19 658	(2)
Prêts	124 913	137 582	-12 670	(3)
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319	0	(4)
<b>Total immobilisation financières brute</b>	<b>33 994 802</b>	<b>32 253 129</b>	<b>1 741 673</b>	
Provisions sur Participation	-11 064 012	-10 048 766	-1 015 246	(5)
Provision Prêt Personnel	-34 367	-34 367	0	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>22 896 422 /</b>	<b>22 169 995 /</b>	<b>726 427 /</b>	

(1) La variation de la rubrique participation s'élève à **1 774 000 DT** Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>	
Participation sur fonds propres SODIS	20 935 558	20 957 558	-22 000	(a)
Participation CCA	1 905 278	1 890 278	15 000	(b)
Participation sur fonds gérés ELWIFACK Leasing	610 000	610 000	0	(c)
Participation sur fonds FOPRODI	4 940 870	4 983 870	-43 000	(d)
Participation sur fonds BEI	1 215 000	1 215 000	0	(e)
Participation sur fonds CDC	1 724 000	400 000	1 324 000	(f)
Participation sur fonds FSPME	500 000	0	500 000	(g)
<b>TOTAL</b>	<b>31 830 706 /</b>	<b>30 056 706 /</b>	<b>1 774 000 /</b>	

- **(a) Participation sur fonds propres SODIS :**

La variation des participations sur fonds propres SODIS s'élève à **- 22 000 DT** Elle se détaille comme suit

<u>Société</u>	<u>Montant</u>	<u>Unité : en Dinars</u>
SOPROBETON	125 000	
CLINIQUE ERRIAYA EL HASSANA	500 000	
SORTIE SOMOFAM	-25 000	
SORTIE LATINO DJERBA	-200 000	
SORTIE CITY PRINT	-75 000	
SORTIE AFRICA BITUM	-147 000	
SORTIE CGA	-50 000	
SORTIE FOYER UNIVERS PRIV	-150 000	
<b>TOTAL</b>	<b>-22 000 /</b>	

Au 31/12/2017 les participations sur fonds propres SODIS s'élèvent à 20 935 558 DT détaillées comme suit

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Sortie	Provisions Antérieures	Provisions 2017	Reprise sur Provision/	VCN 31/12/2017
1	Carrelage Moderne	280 000		280 000			0
2	Grand Marbrerie du Sud	100 000		0			100 000
3	MEDINVEST	175 000		0			175 000
4	SOGEM	110 000		110 000			0
5	Les Céramiques du Sud	1 137 666		75 000	125 000		937 666
6	Hôtelière ABIR	115 000		92 000			23 000
7	IDEAL FOOD	100 000		100 000			0
8	SOGENAS	100 000		0			100 000
9	Hôtel YASMINA PARK	287 300		287 300			0
10	AB Communication	50 000		40 000			10 000
11	AMEN AGRICOLE	50 000		28 513			21 487
12	Universitaire SALMA	80 000		80 000			0
13	Med Food	400 000		400 000			0
14	SOGEGAT	400 000		356 000			44 000
15	Hôtel DAKYANUS	150 000		150 000			0
16	EL IZDIHAR	35 000		8 702		-8 000	34 298
17	SAT FONCAGE	35 000		35 000			0
18	Biscuiterie DARBOUZ	90 000		56 694			33 306
19	Hôtel SOJAPROH	600 000		120 000	180 000		300 000
20	Hôtel Bavaria Beach	75 000		75 000			0
21	KAOUACH BETON	300 000		0			300 000
22	Call Med	140 000		140 000			0
23	SOTUTEC	18 000		9 441		-7 000	15 559
24	Hôtel DAR ELKMAR	75 000		75 000			0
25	Hôtel BASSEM	100		0			100
26	Foyer Universitaire privé	150 000	-150 000	0			0
27	HYPPOCAMPE CENTER	100 000		100 000			0
28	SOVAPO	65 000		65 000			0
29	MUTISERVICES	40 000		40 000			0
30	SOPEM SUD	300 000		255 202			44 798
31	ENNAJEH PLASTIC	15 000		15 000			0
32	AFRICA BITUME	147 000	-147 000	107 000		-107 000	0
33	STAR PLAST	60 000		60 000			0
34	SOCER	40 000		40 000			0
35	NOUR D'ENTREPOSAGE	36 000		23 124			12 876
36	SAHAR	140 000		104 000	12 000		24 000
37	SOMOFAM	25 000	-25 000	0			0
38	SOFRIGA	45 000		45 000			0
39	JARDIN D'EDEN	120 000		120 000			0
40	TMC	58 000		58 000			0
41	CHAHTECH	100 000		100 000			0
42	SPAS	10 000		10 000			0
43	NOFASUD	350 000		350 000			0
44	USAV	40 000		40 000			0
45	PLATRIJO	150 000		130 743	19 257		0

						0
46	HAMDI	20 000		20 000		167 500
47	AZUR	230 000		62 500		0
48	Hôtel Latino Djerba	200 000	-200 000	0		303 512
49	LELLA MERIAM	600 000		148 244	148 244	0
50	SERPSUD	100 000		100 000		0
51	SMEG	19 500		19 500		0
52	EL AMEL Agricole	29 000		22 825	5 800	375
53	Carrière BATITA	65 760		0		65 760
54	L'INTIM	150 000		150 000		-150 000
55	NADOS	118 500		118 500		150 000
56	ZITOUNA	500 000		100 000	100 000	300 000
57	ECOPLAST	66 000		8 249	8 250	49 501
58	SOGEMAC	174 000		40 000	33 500	100 500
59	ALTUNISIA	76 000		60 800		15 200
60	Moderne Béton	280 000		280 000		0
61	CITY PRINT	75 000	-75 000	75 000		-75 000
62	SOTUMEX	134 000		134 000		0
63	FEED BACK LEADERS	119 000		89 980	29 020	0
64	Maghrébine des fruits	125 000		100 000	25 000	0
65	Green Fruits	80 000		32 000		-16 000
66	Comptoir de Glace Alimentaire	50 000	-50 000	0		0
67	EL HAZEL FORAGE	65 000		0	16 250	48 750
68	Entrepôt GUOADRIA	59 000		0		59 000
69	Extras Carrelages	380 000		0	30 000	350 000
70	SOFAM SUD	280 000		0	90 000	190 000
71	EL GSOUR	140 000		0	45 000	95 000
72	JEMAA LOISIR	150 000		0	30 000	120 000
73	SUD SOIL	50 400		0		50 400
74	PLASTI SUD	17 000		0	1 890	15 110
75	ATTIJARI SICAR	176 400		0		176 400
76	Zone Franche ZARZIS	300 000		0		300 000
77	SIM SUD	245 000		245 000		0
78	LE GOLF des OASIS	350 000		350 000		0
79	CEPENT	145 000		131 675	7 000	6 325
80	IKDEM GESTION	149 900		127 504		22 396
81	IKDEM - Fonds d'Amorçage	250 000		147 792		102 208
82	SOPISUD	3 749 950		400 000		3 349 950
83	SOCIK	60 000		60 000		0
84	Ciments de Bizerte	1 200 002		891 758	61 774	246 470
85	POL I TECH GABES	949 000		447 226	151 195	350 579
86	CIT Médenine	150 000		12 584		137 416
87	Complexe INDIS & TECH TOZEUR	250 000		0	53 523	196 477
88	Complexe INDIS & TECH TOZEUR Aug	29 900		0	6 401	23 499
89	Blindage De Tunisie (BDT)	208 000		0		208 000
90	Med Fly School (MFS)	320 000		0		320 000
91	SODIT	174 000		0		174 000
92	SOPROBETON	375 000		0		375 000
93	Société de l'environnement	50 000		0		50 000
94	BOUKHCHENA Entreposage	120 000		0		120 000

95	SUD POTASSE	400 000		0			400 000
96	Clinique ARRIAYA EL HASSANA	500 000		0			500 000
97	Autres participation (12 sociétés)	183 180		183 180			0
<b>TOTAL</b>		<b>21 582 558*</b>	<b>-647 000*</b>	<b>8 740 036</b>	<b>1 179 104</b>	<b>-363 000</b>	<b>11 379 418</b>
<b>SOLDE *</b>		<b>20 935 558</b>					

- **(b) Participation CCA :**

La variation des participations Compte Courant Associés s'élève à **15 000 DT** Elle se détaille comme suit

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Société IKDAM GESTION (CCA 2017)	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>

Les participations Compte Courant Associés s'élèvent au 31/12/2017 à **1 905 278 DT** Ces participations sont détaillées comme suit

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2017	Reprise sur Provision	VCN 31/12/2017
						0
1	CARRELAGE MODERNE	170 000	170 000			150 000
2	LES CERAMIQUES DU SUD	200 000	50 000			300 000
3	HOTEL BASSEM	400 000	0	100 000		210 000
4	HYPPOCAMPE CENTER	250 000	40 000			0
5	ENNAJEH PLASTIC	20 000	20 000			0
6	TMC	30 000	30 000			0
7	NOFASUD	130 278	130 278			15 000
8	SERPSUD	40 000	25 000			30 000
9	L'INTIM	30 000	30 000		-30 000	0
10	FEED BACK LEADERS	65 000	39 000	26 000		85 312
11	EL HAZEL FORAGE	95 000	0	9688		14 000
12	CEPENT	35 000	21 000			135 000
13	Société ELGSOUR (CCA 2015)	135 000	0			82 500
14	Société SERP SUD (CCA 2015)	110 000	0	27 500		50 000
15	HYPPOCAMPE CENTER 2016	50 000	0			130 000
16	SOCIK	130 000	0			15 000
17	IKDAM GESTION (CCA 2017)	15 000	0			
<b>TOTAL</b>		<b>1 905 278</b>	<b>555 278</b>	<b>163 188</b>	<b>-30 000</b>	<b>1 216 812</b>

**(c) FOND GERES EL WIFACK Leasing.**

Au 31/12/2017, les participations sur le fonds gérés EL WIFACK Leasing s'élèvent à **610 000 DT**.

N°	Projet/raison sociale	Fonds gérés EL WIFACK LEASING
1	MED FOOD	150 000
2	CERAMIQUE DU SUD	300 000
3	ERRIADA IMMOBILIER	100 000
4	SERP SUD	60 000
<b>TOTAL</b>		<b>610 000</b>

**(d) Participation sur fonds FOPRODI :**

La variation des participations sur le fonds FOPRODI s'élève à **-43 000 DT** Elle se détaille comme suit

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
Société SOPROBETON	104 000	
Sortie société AFRICA BITUM	-147 000	
<b>TOTAL</b>	<b>-43 000</b>	

Les participations sur le fonds **FOPRODI** s'élèvent au 31/12/2017 à **4 940 870 DT** Ces participations sont détaillées comme suit

*Unité : en Dinars*

N°	<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Participation</u>	<u>Apport 2017</u>	<u>Sortie</u>	<u>VCN</u>
1	IDEAL FOOD	115 650			115 650
2	SOTUTEC	27 000			27 000
3	SOVAPO	147 000			147 000
4	MULTISERVICES	54 000			54 000
5	AFRICA BITUME	147 000		-147 000	0
6	SOCER	88 000			88 000
7	NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000			100 000
8	SAHAR	105 000			105 000
9	SOFRIGA	90 000			90 000
10	JARDIN D'EDEN	144 000			144 000
11	TMC	27 000			27 000
12	HAMDI	13 500			13 500
13	CARRIERE BATITA	233 640			233 640
14	ECOPLAST	132 000			132 000
15	SOGEMAC	174 000			174 000
16	GREEN FRUITS	76 000			76 000
17	ENTREPOT GOUADRIA	164 000			164 000
18	EXTRAS CARRELAGES	900 000			900 000
19	SOFAM SUD	378 000			378 000

Société « SODIS SICAR »

Rapports G &amp; S – Exercice 2017

20	EL GSOUR	247 200			247 200
21	SUD SOIL	151 200			151 200
22	PLASTI SUD	56 880			56 880
23	Société de Blindage De Tunisie	520 800			520 800
24	Société MFS	564 000			564 000
25	Société SOPROBETON	208 000	104 000		312 000
26	Société BOUKHCHENA D'ENTREPOSAGE	120 000			120 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 983 870</b>	<b>104 000</b>	<b>-147 000</b>	<b>4 940 870</b>

**(e) Participation sur fonds BEI :**

Les participations sur le fonds BEI s'élèvent au 31/12/2017 à **1 215 000 DT** Ces participations sont détaillées comme suit :

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Participation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
MEDINVEST	175 000	
HOTEL ABIR	115 000	
IDEAL FOOD	100 000	
MED FOOD	150 000	
SOJAPROH	600 000	
DAR ELKMAR	75 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 000</b>	

**(f) Participation sur fonds CDC :**

La variation de l'exercice est de **1 324 000 DT**  
Le solde du compte Fonds CDC s'élève à **1 724 000 DT** ainsi détaillé .

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
Société CIT MEDENINE	400 000	
Société SUDPOTASSE	1 000 000	
Société ROYAL PLAST	324 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 724 000</b>	

**(g) Participation sur fonds FSPME :**

La variation de l'exercice est de **500 000 DT**

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
Société CARRIERE BATITA MELGUI	200 000	
Société CAROGA	300 000	
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	

(2) la variation du compte 21/21 s'élève à **- 19 658 DT**. Il s'agit du remboursement de l'exercice

*Unité : en Dinars*

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Remboursement 2017	-19 658
<b>TOTAL</b>	<b>-19 658</b>

(3) la variation du compte Prêt au Personnel s'élève à **12 670 DT** détaillée comme suit :

*Unité : en Dinars*

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Octroi 2017	7 000
Reclassement 2018	-19 670
<b>TOTAL</b>	<b>-12 670</b>

(4) Les autres formes de participation s'élèvent à **1 688 319 DT** elles sont détaillées comme suit :

*Unité : en Dinars*

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2017	VCN 31/12/2017
1	Société Ciments de Bizerte	200 365	126 657	14 772	58 936
2	BTEI	1 487 954	626 795	51 182	809 977
<b>TOTAL</b>		<b>1 688 319</b>	<b>753 452</b>	<b>65 954</b>	<b>868 913</b>

(5) La variation des provisions sur les participations est de **1 015 246 DT** elle se détaille comme suit :

*Unité : en Dinars*

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Dotation 2017	1 408 246 (5.1)
Reprise 2017	-393 000 (5.2)
<b>TOTAL</b>	<b>1 015 246</b> /

5.1- La dotation de l'exercice s'élève à **1 408 246 DT** détaillée comme suit

*Unité : en Dinars*

Projet/raison sociale	Dotations 2017
LES CERAMIQUES DU SUD	125 000
SOJAPROH	180 000
HOTEL BASSEM	100 000
SAHAR	12 000
PLATRIJO	19 257
LELLA MERIEM	148 244
SERPSUD	27 500
EL AMEL AGRICOLE	5 800
HUILLERIE ZAYTOUNA	100 000
SOGEMAC	33 500
FEDD BACKLEADERS	55 020
MAGHREBIENNE DES FRUITS SEC	25 000
SOFAM SUD	90 000
JEMAA LOISIR	30 000
PLASTISUD	1 890
CEPENT	7 000
ELGSOUR	45 000

EXTRA CARRELAGE BATITA	30 000
CIMENT DE BIZERTE	76 546
POL I TECH GABES	151 195
COMPLEXE TOZEUR	59 924
ECOPLAST	8 250
HAZEL FORAGE	25 938
BTEI	51 182
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS 2017</b>	<b>1 408 246 /</b>

5.2-La Reprise sur provision calculée à 393 000 DT, est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Reprise sur Provision 2017</u>
ELIZDIHAR AGRICOLE	8 000
SOTUTEC	7 000
AFRICA BITUM	107 000
CITY PRINT	75 000
L'INTIM	180 000
GREEN FRUITS	16 000
<b>Reprise sur provision 2016</b>	<b>393 000 /</b>

#### NOTE 4- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

La valeur de la rubrique «Autres actifs non courants» au 31/12/2017 est de 896 DT, enregistrant une diminution de 3 211 DT représentant la résorption de l'exercice 2017

Unité : en Dinars

Résorptions 2017	-3 211
<b>TOTAL</b>	<b>-3 211 /</b>

#### NOTE 5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La valeur nette de la rubrique «clients compte rattachés» au 31/12/2017 totalise 61432 DT Ainsi détaillée .

Unité : en Dinars

Désignation		2017	2016	Variation
Clients – rétrocessions	(1)	451 416	429 373	22 043
Clients - prestations de services	(2)	9 885	45 965	-36 080
Clients - produits non facturés	(3)	10 829	10 829	0
<b>TOTAL BRUT</b>		<b>472 130 /</b>	<b>486 167 /</b>	<b>-14 037 /</b>
Provisions / Clients		-410 697	-96 834	-313 863
<b>TOTAL NET</b>		<b>61 432 /</b>	<b>389 333 /</b>	<b>-327 900 /</b>

**(1) Clients – rétrocessions**

	<i>Unité : en Dinars</i>
<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Clients rétrocessions (solde au 31/12/2016)	429 373
Clients rétrocessions (remboursement en 2017 des soldes antérieurs)	-76 984 (1 1)
Clients rétrocessions (2017)	99 027
<b>TOTAL</b>	<b>451 416 /</b>

**1.1 Remboursement 2017**

<u>SOCIÉTÉ</u>	<u>Montant</u>
ECOPLAST	5 000
SOPEM SUD	20 202
HAZEL FORAGE	18 450
ENTREPOT GOUADRIA	1 888
GREEN FRUITS	2 880
LES CERAMIQUES DE SUD	26 692
CARRIERE BATITA MELGUI	1 872
<b>TOTAL</b>	<b>76 984 /</b>

Le solde au 31/12/2017 s'élève à **451 416 DT** Il ainsi détaillé :

		<i>Unité : en Dinars</i>			
<u>Antériorité</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2017</u>	<u>VCN au 31/12/2017</u>
Antérieure	Hôtel ABIR	9 285	-9 285	0	0
Antérieure	AB COMMUNICATION	1 000	-1 000	0	0
Antérieure	AZUR	3 315	-3 315	0	0
Antérieure	HYPPOCAMPE CENTER	19 241	-19 241	0	0
Antérieure	Hôtel BASSEM	48 000	-48 000	0	0
Antérieure	LES CERAMIQUES DU SUD	877	0	-877	0
2014	LELLA MERIEM	24 830	0	-24 830	0
2014	LELLA MERIEM	28 732	0	-28 732	0
2014	SOJAPROH	53 407	0	-53 407	0
2014	SOJAPROH	75 822	0	-75 822	0
2015	ALTUNISIA	3 344	0	-3 344	0
2015	LELLA MARIEM	69 851	0	-69 851	0
2016	CGA	5 560	0	0	5 560
2016	LES CERAMIQUES DU SUD	9 125	0	0	9 125
2017	ENTREPOT GOUADRIA*	2 277	0	0	2 277
2017	ECOPLAST *	5 000	0	0	5 000
2017	CCA L'INTIM*	13 000	0	0	13 000
2017	L'INTIM**	57 000	0	-57 000	0
2017	KAOUACH BETON*	21 750	0	0	21 750
<b>TOTAL</b>		<b>451 416 /</b>	<b>-80 841 /</b>	<b>-313 863 /</b>	<b>56 712 /</b>

\*Ces valeurs sont encaissées en 2018

\*\*Il est à noter qu'une créance d'un montant de 57 000 DT matérialisé par une traite sur dossier INTIM reste encore impayée Cette traite échue en 2017 a été remise à l'encaissement en 2018.

**(2) Clients - prestations de services**

La variation négative de ce compte se détaille comme suit .

Désignation	2017	2016	Variation
SAT FONCAGE	385	385	0
HOTEL BAVARIA	1 650	1 650	0
KAOUACH BETON	2 129	2 129	0
CALL MED	1 000	1 000	0
LES CERAMIQUES DE SUD	0	3 360	-3 360
SUDPOTASSE	0	28 000	-28 000
CIT MEDENINE	0	9 441	-9 441
CBMG	4 721	0	4 721
<b>TOTAL</b>	<b>9 885 /</b>	<b>45 965 /</b>	<b>-36 080 /</b>

Le solde de compte « clients prestations de services » est détaillé comme suit

Société	Montant	Unité : en Dinars		
		Provisions Antérieures	Provisions et reprise 2017	VCN au 31/12/2017
SAT FONCAGE	385	-385		0
Hôtel BAVARIA	1 650	-1 650		0
KAOUACH BETON	2 129	-2 129		0
CALL MED	1 000	-1 000		0
CBMG	4 721	0		4 721
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 885 /</b>	<b>-5 164 /</b>	<b>0</b>	<b>4 721 /</b>

**(3) Clients – produit non facturés**

Le solde est de 10 829 DT, ce compte est totalement provisionné

**NOTE 6- AUTRES ACTIFS COURANTS**

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2017 est de 2 931 503DT contre 2 806 045 DT aux termes de l'exercice 2016, enregistrant une augmentation de 125 459 DT, détaillée comme suit

Unité : en Dinars

Désignation	2017	2016	Variation
Fournisseurs - Débiteurs	6 093	6 093	0
Personnel et comptes rattachés (1)	87 975	70 255	17 720
Etat – Impôts et Taxes (2)	451 489	406 677	44 812
Autres Débiteurs Divers (3)	226 328	198 163	28 165
Produits à recevoir (4)	2 152 682	2 117 711	34 971
Charges constatées d'avances (5)	6 936	7 146	-210
<b>Total Brut</b>	<b>2 931 503</b>	<b>2 806 045</b>	<b>125 459</b>
Provisions / autres actifs courants (6)	-114 093	-114 093	0
<b>Total Net</b>	<b>2 817 410 /</b>	<b>2 691 951 /</b>	<b>125 459 /</b>

(1) La variation du compte «personnel et comptes rattachés» est justifiée par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts sur fonds social et des prêts à moins d'un an accordés au personnel

(2) Le solde de la rubrique « Etat-Impôts et Taxes » au 31/12/2017 s'élève à 451 489DT correspond au report de l'IS détaillé comme suit

		<i>Unité : en Dinars</i>
<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	
Report IS 31/12/2016	398 460	
RS opérée par des tiers	55 386	
<b>Total</b>	<b>453 846</b>	
Liquidation IS 2017	-2 357	
<b>Report IS 31/12/2017</b>	<b>451 489 /</b>	

- (3) Le solde du compte «Autres Débiteurs Divers» s'élève à **226 328 DT** au 31/12/2017, se détaillant comme suit

		<i>Unité : en Dinars</i>		
<u>Désignation</u>		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
NOFASUD	(a)	39 043	39 043	0
EL WIFACK LEASING	(L)	18 175	18 175	0
PERSONNEL DETACHÉS		0	2 421	-2 421
ATTIJARI INTERMEDIATION	(b)	1	22	-21
STB FINANCE	(c)	2 807	428	2 379
SODINO/SIDCO/FRDCM	(d)	95 254	71 037	24 217
STIM		240	240	0
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	(e)	21 000	21 000	0
SIM SUD		9 556	6 746	2 810
CRED/DEB DJERBA THERMALISME	(f)	9 582	9 582	0
CRED/DEB MED FOOD	(g)	4 562	4 562	0
CRED/DEB DAR ELKMAR	(h)	1 575	1 575	0
CRED/DEB SOCIK	(i)	0	329	-329
CRED/DEB 21/21	(j)	8 633	5 035	3 598
CNSS RC		0	4 366	-4 366
CONTENTIEUX PARTICIPATION	(k)	15 900	8 589	7 311
SODIT		0	3 458	-3 458
SODIK		0	1 556	-1 556
<b>TOTAL</b>		<b>226 328 /</b>	<b>198 163 /</b>	<b>28 165 /</b>

- (a) Il s'agit d'un montant qui correspond au salaire payé au Directeur Générale de la NOFASUD (Ex-Cadre de la «SODIS-SICAR») pour un montant de **39 043DT** Ce montant est totalement provisionné
- (b) Le montant constaté s'élève à **1 DT** représentant le solde au 31/12/2017 chez l'intermédiaire en bourse « ATTIJARI INTERMEDIATION »
- (c) Le montant constaté s'élève à **2 807DT** représentant le solde au 31/12/2017 chez l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE »
- (d) Le montant de **95254 DT** concerne la partie due par la SODINO, SIDCO et la FRDCM à la SODIS et qui correspond au salaire versé au personnel en commun

		<i>Unité : en Dinars</i>		
<u>Désignation</u>		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
SODINO(*)		32 178	20 069	12 109
SIDCO		47 546	35 437	12 109
FRDCM (**)		15 530	15 531	0
<b>TOTAL</b>		<b>95 254 /</b>	<b>71 037 /</b>	<b>24 217 /</b>

(\*)Ce montant est réglé en 2018.

(\*\*)Ce montant est totalement provisionné

- (e) Le montant de la rubrique « Débiteurs Créditeurs divers » s'élève à **21 000 DT**. Il correspond à la partie des frais du cabinet CAO liés au dossier DJERBA THERMALISME payés par la SODIS SICAR. En 2015 la société a reçu, lors de la cession de la participation, un chèque remis à l'encaissement, retourné impayé Ce montant est totalement provisionné

Société « SODIS SICAR »

Rapports G & S – Exercice 2017

- (f) Ce montant est lié à l'évaluation du dossier DJERBA THERMALISME payé par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (g) Ce montant est lié à l'évaluation de dossier MED FOOD payé par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (h) Ce montant est lié à l'évaluation de dossier DAR ELKMAR payés par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (i) Il s'agit du règlement en faveur de la SOCIK.
- (j) Le montant de cette rubrique s'élève à **8633 DT**. Il représente les montants payés par la SODIS relatifs au suivi des dossiers contentieux 21/21 détaillée comme suit

<u>Antériorité</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>
		<i>Unité : en Dinars</i>
2015	LASSAD MEDDEB	130
2015	ELSAHBI FRAJ	119
2015	FATHI ZRIBA	88
2015	ABDERAAOUF ABDOU	85
2015	ALI BEN SAID	170
2015	Wafa BEN ALIWA	69
2015	MOHSSEN ZAABI	69
2015	ALI DHIAB	150
2016	ELSAHBI FRAJ	88
2016	LASSAD MEDDEB	920
2016	FATHI ZRIBA	59
2016	ABDERAAOUF BEN ABDALLAH	861
2016	ALI DHIAB	330
2016	DAOU EL HAJJAJI	633
2016	MOUHAMED BEN HAMED	82
2016	MOHSSEB ZAABI	52
2016	Wafa ALOUI	53
2016	AIDA WANASSI	53
2017	DAOU EL HAJJAJI	1 692
2017	HOUCINE ZAABI	796
2017	NABIL JANZOURI	142
2017	NAJET AJALA	168
2017	AIDA WANASSI	666
2017	Wafa ALOUI	666
2017	MOUHAMED ECHABBI	92
2017	ALI DHIAB	100
2017	FATHI BEN HESSEN	100
2017	ABDERAAOUF BEN ABDALLAH	100
2017	ELSAHBI FRAJ	100
	<b>TOTAL</b>	<b>8 633</b>

- (k) Le montant de cette rubrique s'élève à **15900 DT**. Il représente le montant payé par la SODIS relatif au suivi des dossiers de participation en contentieux détaillée comme suit

Unité : en Dinars

<u>Antériorité</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>
2015	STAR PLAST	100
2016	L'INTIM	3 361
2016	TMC	385
2016	CALL MED	110
2016	DJERBA THERMALISME	821
2016	BISCUITERIE DABROUZ	141
2016	STAR PLAST	326
2016	SOCER	125
2016	JARDIN D'EDEN	172
2016	SPAS GAFSA	166
2016	FEDD BACK LEADERS	672
2016	YASMINA PARCK	1 349
2016	SMEG	148
2016	BAVARIA BEACH	254
2016	HOTEL ABIR	254
2016	ISAV	71
2016	SOTUMEX	149
2016	GREEN FRUITS	86
2017	PLASTISUD	98
2017	YASMINA PARCK	512
2017	SOTUMEX	354
2017	MULTISERVICES	443
2017	GREEN FRUITS	640
2017	ENTREPOT HAMDI	184
2017	TMC	1 101
2017	BISCUITERIE DABROUZ	1 008
2017	BAVARIA BEACH	691
2017	SMEG	100
2017	NADOS	113
2017	SATFONCAGE	188
2017	JARDIN D'EDEN	760
2017	FOYER SALMA	100
2017	YASMINA PARCK	918
<b>TOTAL</b>		<b>15 900</b>

- (L) La créance sur la société EL WIFACK LEASING nécessite un suivi particulier afin de juger la chance d'être payée ou le cas échéant la constatation de provision nécessaire

- (4) La variation de compte « produits à recevoir » est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
AGIOS 4 TRIM 2016	-10 005
PRODUIT DE PLACEMENT A TERME BNA	42 377
AGIOS CREDITEUR STB	1 462
AGIOS CREDITEUR BH	1 137
<b>TOTAL</b>	<b>34 971</b>

Le solde du compte « produit à recevoir » est de **2 152 682 DT** composé de

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>	
	<u>Montant</u>	
Loyer CRDA 4 <sup>ème</sup> trimestre 2002*	1 069	
Salaire JALEL BEN ROMDHAN antérieur à 2002*	14 246	
ECHEANCIER HOTEL ABIR 12-2003*	3 456	
Vente terrain Sidi SLIM **	1 906 556	
Intérêt BH	1 558	
DÉVIDENDE BTE 2015/2016 **	180 821	
PRODUIT DE PLACEMENT A TERME BNA	42 377	
AGIOS CREDITEUR STB	1 462	
AGIOS CREDITEUR BH	1 137	
<b>TOTAL</b>	<b>2 152 682</b>	

\* Ces montants sont totalement provisionnés

\*\* Ces créances nécessitent un suivi particulier afin de juger la chance d'être payés ou le cas échéant la constatation des provisions nécessaires.

(5) Le montant de **6 936 DT** de la rubrique charges constatées d'avance correspond essentiellement à la partie de la prime d'assurance relative à l'exercice 2018 payée en 2017.

(6) Il s'agit du montant de la provision de la rubrique «Autres Actifs Courants» détaillé comme suit

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>	
	<u>Année</u>	<u>Montant</u>
LOYER CRDA 4 TRIM 2002	Antérieur	1 069
SALAIRE JALEL BEN ROMDHAN (salaire antérieur à 2002)	Antérieur	14 246
ECHEANCE HOTEL ABIR 12-2003	Antérieur	3 456
DEBITEUR ET CREDITEUR DIVERS	2015	21 000
STIM	2015	240
FRDCM	2015	15 530
CRED/DEB DJERBA THERMALISME	2015	9 582
CRED/DEB MED FOOD	2015	4 562
CRED/DEB DAR ELKMAR	2015	1 575
SIM SUD	2015	3 790
NOFASUD	2015	39 043
<b>TOTAL</b>		<b>114 093</b>

#### **NOTE 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2017 est de **6 385 718 DT**, contre **2 901 461 DT** à la clôture de l'exercice 2016, soit une augmentation de **3 484 257 DT**

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>		
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
ACTIONS EN BOURSE	2 853 718	2 861 461	-7 743
EMPRUNT NATIONAL	32 000	40 000	-8 000
PLACEMENTS BANCAIRES	3 500 000	0	3 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 385 718</b>	<b>2 901 461</b>	<b>3 484 257</b>

Il est à signaler que la valeur de cette rubrique est évaluée à la juste valeur. Ainsi, la moins-value ou la plus-value est constatée au cours moyen pondéré du mois de décembre de l'exercice 2017. Ainsi les placements et les autres actifs financiers au 31/12/2017 s'élèvent à **6 385 718 DT** détaillés comme suit :

Unité : en Dinars

**ACTIONS EN BOURSE**

BH	24 891
STB	38 514
TUNIS AIR	1 533
SFBT	241 707
BIAT	36 584
ADWYA	30 253
SOPAT	1 504
SPIDT	16 696
SOTRAPIL	14 688
ATL	101 376
ATTIJARI BANK	361 250
TUNIS RE	55 937
CARTHAGE CIMENT	146 601
BT	47 622
EURO CYCLE	127 704
FCP	430 434
FCP INNOVATION	576 050
AMI	60 830
SAH	46 296
UNIMED	60 672
UADH	432 575
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 853 718</b>
<b>PLACEMENTS BANCAIRES (Emprunt National) (2)</b>	<b>32 000</b>
<b>PLACEMENTS BANCAIRES (3)</b>	<b>3500000</b>
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)</b>	<b>6 385 718 /</b>

**NOTE 8- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

La valeur de la rubrique au 31/12/2017 est de **1 969 634 DT**, contre **2 809 211 DT** à la clôture de l'exercice 2016, enregistrant une diminution de **839 577 DT** qui se détaille comme suit

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
ATTIJARI BANK	38 938	521 557	-482 619
ATTIJARI BANK / FOND SOCIAL	17 776	448	17 328
BH	191 453	1 774 373	-1 582 920
BH FSPME	1 309 968		1 309 968
STB	187 203	30 540	156 663
BNA	212 556	470 258	-257 702
BNA CDC	510	539	-30
COMPTE COURANT POSTAL	11 169	11 378	-210
CAISSE	51	107	-56
COMPTE INDISPONIBLE	10	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 969 634 /</b>	<b>2 809 211 /</b>	<b>-839 577 /</b>

**NOTE 9- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**

Le solde des capitaux propres avant résultat de l'exercice au 31/12/2017 est de **23 687 947 DT**, contre **23 348 171 DT** à la clôture de l'exercice 2016, enregistrant ainsi une augmentation **339 777 DT** de qui se détaille comme suit :

Unité : en Dinars

Désignation	Capital social	Réserves	Résultats reportés	A. Capitaux Propres	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	32 533 478	258 794	-10 357 199	1 100 526	-187 428	-2 026 074	21 322 096
Affectation du résultat 2016	0	0	-1 954 525	0	-71549	2 026 074	0
Effet de modification comptable	0	0	0	0	0	0	0
Liberation 4ème quart de l'aug. du Cap. Ste El Bouniane	2 362 305	0	0	0	0	0	2 362 305
Autres cap. propres	0	0	0	3 546	0	0	3 546
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>34 895 783</b>	<b>258 794</b>	<b>-12 311 724</b>	<b>1 104 073</b>	<b>-258 978</b>	<b>0</b>	<b>23 687 947</b>

**NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS**

A la date de clôture de l'exercice 2017, les passifs non courants de la société «**SODIS-SICAR**» s'élèvent à **10 18314DT**, contre **7 122 589 DT** au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de **3 060725DT** détaillée comme suit

Unité : en Dinars

Désignation	2017	2016	Variation
Emprunts BEI (1)	864 500	864 500	0
Fonds 21/21 (2)	353 944	384 219	-30 275
Fonds/FOPRODI (3)	4 940 870	4 983 870	-43 000
Fonds Gérés (4)	4 024 000	890 000	3 134 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 183 314</b>	<b>7 122 589</b>	<b>3 060 725</b>

(1) Le détail de cette rubrique est présenté dans le tableau suivant

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>MONTANT RESTANT DU A LA BEI</u>
MED INVEST	17 500
HOTEL ABIR	92 000
IDEAL FOOD	100 000
MED FOOD	150 000
SOJAPROH	430 000
DAR KMAR	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>864 500</b>

(2) La variation du compte 21-21 a enregistré une diminution de **30 275DT**. Il s'agit de remboursements au profit du fond 21-21

(3) La diminution de ce compte pour 43 000 DT se détaille comme suit :

Participations / SOPROBÉTON	104 000
Remboursement Participations /AFRICA BITUM	-147 000
<b>TOTAL</b>	<b>-43 000</b>

Les détails de cette rubrique sont présentés dans le tableau suivant:

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>PARTICIPATION FOPRODI</u>
IDEAL FOOD	115 650
SOTUTEC	27 000
SOVAPO	147 000
SOCIETE MULTISERVICES	54 000
SOCER	88 000
NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
SAHAR	105 000
SOFRIGA	90 000
JARDIN D'EDEN	144 000
TMC	27 000
ENTREPOT HAMDI	13 500
CARRIERE BATITA	233 640
SOGEMAC (CREATION)	80 000
ECOPLAST MED	132 000
GREEN FRUITS	76 000
ENTREPÔT GOUADRIA	164 000
SOFAM SUD	378 000
SOCIETE ECG	900 000
SOCIETE EL GSOUR	247 200
SOGEMAC (EXTENSION)	94 000
SUD SOIL	151 200
PLASTI SUD	56 880
BLINDAGE DE TUNISIE	520 800
MFS TOZEUR	564 000
SOPROBÉTON	312 000
BOUKHCHANA ENTRÔPSAGE	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 940 870</b>

(4) La variation des fonds gérés est de 3 134 000 DT revient à la participation du fonds CDC et du fonds FSPME Le détail de cette rubrique est comme suit

<u>N°</u>	<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>VARIATION</u>
	<b>FOND EL WIFAK LEASING</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>	<b>0</b>
1	MED FOOD	150 000	150 000	0
2	LES CÉRAMIQUES DU SUD	240 000	240 000	0
3	ERRIYADA IMMOBILIÈRE	40 000	40 000	0

4	SERPSUD	60 000	60 000	0
<b>FONDS CDC</b>		<b>1 724 000</b>	<b>400 000</b>	<b>1 324 000</b>
1	CIT MEDENINE	400 000	400 000	0
2	SUDPOTASSE	1 000 000	0	1 000 000
3	ROYAL PLAST	324 000	0	324 000
<b>FONDS FSPME</b>		<b>1 810 000</b>	<b>0</b>	<b>1 810 000</b>
1	BATITA MELGUI	200 000	0	200 000
2	CAROGA	300 000	0	300 000
3	ECOPLAST MED	200 000	0	200 000
4	PLATRIJO	300 000	0	300 000
5	SOFRIGA	150 000	0	150 000
6	SERPSUD	160 000	0	160 000
7	SOGEMAC	250 000	0	250 000
8	ENTREPOT GOUADRIA	250 000	0	250 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 024 000</b>	<b>890 000</b>	<b>3 134 000</b>

### NOTE 11- AVANCES SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

Ala date de clôture de l'exercice 2017, les avances sur cession de participations totalisent **2 842 208 DT**, contre **2 984 510 DT** au 31/12/2016, enregistrant une diminution de **142 302 DT**.  
 Cette variation est détaillée comme suit

PARTICIPATION	Unité : en Dinars		
	2017	2016	VARIATION
AZUR	167 500	167 500	0
KAOUACH BÉTON	274 905	249 905	25 000
SOJAPROH	247 483	247 483	0
SOGENAS	100 000	100 000	0
CÉRAMIQUE DE SUD	897 000	897 000	0
GRAMASUD	100 000	100 000	0
HÔTEL ABIR	46 000	46 000	0
MED INVEST	350 000	350 000	0
AMEN AGRICOLE	21 252	21 252	0
SOGEGAT	44 000	44 000	0
FOYER ESSID	0	150 000	-150 000
BISCUITERIE DABROUZ	33 306	33 306	0
AB COMMUNICATION	10 000	10 000	0
ARRIYADA	60 000	60 000	0
LATINO DJERBA	0	200 000	-200 000
CARIÈRE BATITA	40 500	22 000	18 500
LELLA MARIEM	7 025	7 025	0
SOMOFAM	0	25 000	-25 000
COMPTOIR DE GLACE	0	50 000	-50 000
ALIMENTAIRE			
NOUR D'ENTREPOSAGE	12 876	12 876	0
EL EZDIHAR AGRICOLE	34 080	26 080	8 000
ENTREPÔT GOUADRIA	23 600	17 700	5 900
SERP SUD	15 000	15 000	0
AL TUNISIA	15 200	15 200	0
ECOPLAST	8 250	8 250	0
SOTUTEC	15 559	8 559	7 000
ZITOUNA	100 000	100 000	0
AMEL AGRICOLE	374	374	0
SOPEM SUD	44 798	0	44 798

Société « SODIS SICAR »

Rapports G & S – Exercice 2017

HAZEL FORAGE	7500	0	7 500
L'INTIM	150000	0	150 000
GREEN FRUITS	16000	0	16 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 842 208</b>	<b>2 984 510</b>	<b>-142 302</b>

**12- AUTRES PASSIFS COURANTS :**

A la date de clôture de l'exercice 2017, les autres passifs courants de la SODIS totalisent **431017 DT**, contre **317 421 DT** au 31/12/2016, soit une augmentation de **113596 DT** qui se détaille comme suit .

<u>Désignation</u>	<u>2 017</u>	<u>2 016</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs	986	1 565	-579
Etat – Impôts et Taxes (1)	73 162	51 188	21 974
Associés – Dividendes à payer (2)	109 054	109 054	0
Créditeurs Divers BEI / FOPRODI (3)	43 795	43 795	0
DEB/CRED P DETACHES	8 121	0	8 121
Créditeurs divers	8 604	0	8 604
Organismes Sociaux (4)	53 719	44 850	8 869
Charges à payer (5)	93 899	65 541	28 358
Compte d'attente	1 428	1 428	0
Produits constatés d'avance (6)	38 248	0	38 248
<b>TOTAL</b>	<b>431 017</b>	<b>317 421</b>	<b>113 596</b>

Unité : en Dinars

(1) Le solde du compte «Etat – Impôts et Taxes» est détaillé comme suit :

Retenue à la source	38 251
TFP	16 022
FOPROLOS	1 709
TCL	2 358
DROIT DE TIMBRE	4
TVA collectée	9 820
Contribution conjoncturelle	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>73 162</b>

(2) Le solde du compte «Associés dividendes à payer», soit **109 054 DT**, comprend des dividendes relatives à des exercices antérieurs qui sont devenues prescrites, suivant le code des sociétés commerciales.

(3) Le solde du compte «Créditeurs Divers BEI / FOPRODI» correspond à la part de la BEI sur la plus-value et dividendes réalisés lors de cession des actions

(4) Le solde du compte «Organismes Sociaux » est de **53 719 DT** est détaillé comme suit

En Dinars

CNSS	45 476
CNRPS	1 309
CNSS RC	4 651
Accident de Travail CNRPS	1 989
Assurance Groupe	293
<b>TOTAL</b>	<b>53 719</b>

(5) Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2017 à **93 899 DT** dont principalement :

<i>En Dinars</i>	
Jetons de présence 2017	43 500
Facture Tunisie Télécom	826
Facture Entretien	255
Facture Intermédiaire en Bourse	13 212
Divers charges financières	201
Note de débit SODINO	13 725
Factures STEG & SONEDE	1 740
Frais de déplacement et missions et billetteries	2 130
Frais de Conseil d'Administration	386
Autres	17 923
<b>TOTAL</b>	<b>93 899</b>

(6) Les produits constatés d'avance, soit **38 248 DT**, concernent les produits de placements liés à l'exercice 2018 et encaissés en 2017

### **NOTE 13- ÉTAT DE RESULTAT**

Le résultat net de l'exercice 2017 est déficitaire de **2 301 644 DT**, contre un résultat net déficitaire de **2 026 074 DT** à la clôture de l'exercice 2016

#### **1. PRODUITS D'EXPLOITATION :**

Les produits d'exploitation au 31/12/2017s'élèvent à **1 228 777 DT** et se détaillent comme suit .

		<i>En Dinars</i>
<b>A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION</b>		<b>608 528</b>
<u>PRODUIT DE PARTICIPATION</u>		<u>215 528</u>
AFRICA BITUM		80 850
AMEL AGRICOLE		1 000
AMEN AGRICOLE		4 000
CITY PRINT		5 703
KAOUACH BETON		41 700
INTIM		57 000
CCA INTIM		13 000
ECOPLAST		5 000
ENTREPÔT GOUADRIA		2 277
CARRIERE BATITA MELGUI		4 998
<u>REPRISE SUR PROVISION</u>		<u>393 000</u>
EL EZDIHAR AGRICOLE		8 000
AFRICA BITUM		107 000
L'INTIM		150 000
GREEN FRUITS		16 000
CITY PRINT		75 000
CCA INTIM		30 000
SOTUTEC		7 000
<b>B- PRODUIT DE PLACEMENT</b>		<b>538 644</b>
DIVIDENDES	(1)	142 667
PLUS VALUE LATENTES	(2)	157 435
PRODUIT NET SUR CESSION DES ACTIONS	(3)	54 837
INTÉRÊTS / PLACEMENTS	(4)	178 517

PRODUIT 21-21	5 189
<b>C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>81 605</b>
FRAIS D'ÉTUDES	38 780
JETONS DE PRESENCE	42 825

## (1) Le détail des dividendes se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Quantité</u>	<u>Montant Coupon</u>	<u>Montant</u>
SPDIT	2 000	0,550	1 100
BT	7 000	0,360	2 520
SFBT	12 572	0,650	8 172
EURO-CYCLE	370	1,400	518
TJRI SICAV	4 096	4,244	17 383
FCP INNOVATION	3 764	2,231	8 397
FCP CAPITAL PLUS	2 866	4,409	12 636
ATL	28 500	0,240	6 840
TJRI	10 565	2,000	21 130
BIAT	306	4,000	1 224
TRE	5 000	0,500	2 500
SOTRAPIL	2 300	0,650	1 495
TPR	6 000	0,200	1 200
SOTUVER	1 000	0,220	220
UNIMED	2 500	0,225	563
TELNET	500	0,200	100
UADH	162 500	0,150	24 375
ATTIJARI SICAR	1 764	3,000	2 293
ZONE FRANCHE ZARZIS	3 000	3,800	30 000
<b>TOTAL</b>			<b>142 667</b>

## (2) Les plus values latentes :

<u>ACTIONS</u>	<u>Quantité</u>	<u>Plus-value latente par action</u>	<u>Plus-value latente globale</u>
ATL	33 000	0,093	3 066
BIAT	306	31,000	9 486
CARTHAGE CEMENT	63 000	0,222	13 986
SAH	3 000	0,387	1 160
SFBT	12 300	2,201	27 072
SOTRAPIL	1 500	1,054	1 581
TJRI	10 000	8,850	88 500
FCP CAPITAL PLUS	4 100	0,240	984
FCP INNOVATION	5 000	2,320	11 600
<b>TOTAL</b>			<b>157 435</b>

## (3) Produit net sur cession des actions :

<u>Désignation</u>	<u>Plus-value sur cession</u>
SOTRAPIL	1 669
DELICE HOLDING	35 929
SFBT	792
TJRI	5 609
SOTUVER	2 077
TELNET	1 333

TPR	4 620
SAH	2 776
UNIMED	32
<b>TOTAL</b>	<b>54 837</b>

(4) **Placement bancaire** : le montant des produits de placement bancaire s'élève à **178517 DT** répartis comme suit :

Désignation	Montant
Placement	158 097
Agios débiteurs	20 420
<b>TOTAL</b>	<b>178 517</b>

### CHARGES D'EXPLOITATIONS :

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une augmentation de **647 102 DT** portées de **2 898 740DT** au 31/12/2016 à **3 545 842DT** au 31/12/2017. Cette augmentation résulte de l'effet conjugué des éléments suivants :

- Les amortissements et les provisions ont connu une augmentation de **617 170 DT**. Ils passent de **1 189 779DT** en 2016 à **1 806 948 DT** en 2017 détaillés comme suit :

#### DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2017

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2017	81 628
DOTATION AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTEES 2017	3 211
DOTATION AUX PROVISIONS 2017	1 722 109
<b>TOTAL</b>	<b>1 806 948</b>

- Les charges de personnel sont passées de **807 853 DT** en 2016 à **974 952 DT** en 2017, soit une augmentation de **167 099DT**. Cette variation est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

Désignation	2017	2016	Variation
Salaires	827 437	681 388	146 049
Charges Patronales	147 515	126 465	21 050
<b>TOTAL</b>	<b>974 952</b>	<b>807 853</b>	<b>167 099</b>

- Les autres charges d'exploitation ont connu une augmentation de **83146 DT** passant de **337 735DT** au 31/12/2016 à **420882DT** au 31/12/2017. Le tableau suivant retrace la variation entre les principaux comptes des autres charges d'exploitation pour l'exercice 2017 et 2016 :

En Dinars

DÉSIGNATIONS	2017	2016	VARIATION
STEG	7 583	10 468	-2 886
SONEDE	1 159	1 443	-285
FOURNITURE	9 352	7 950	1 402
CARBURANT	47 962	46 205	1 757
TICKETS RESTAURANT	17 603	17 396	207
DIVERS	2 712	3 139	-427
REDEVANCES POUR UTILISATION	13 725	12 806	919
LOCATIONS	1 700	240	1 460

ENTRETIEN & RÉPARATION	35 940	24 870	11 070
PRIMES D'ASSURANCE	17 174	15 893	1 281
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	3 890	4 355	-465
COMMISSAIRES AUX COMPTES & AVOCAT	32 566	27 739	4 827
PUBLICITE & PUBLICATIONS & RELA PUB	12 503	9 250	3 253
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLÉES	13 834	10 138	3 696
FRAIS SEMINAIRE ET JOURNEE	41 159	0	41 159
DEPLACEMENT & HÉBERGEMENT	0	2 222	-2 222
FORMATION	7 222	9 559	-2 337
FRAIS DE DEPLACEMENT	34 117	29 432	4 686
BILLETTERIE ET AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	15 408	7 632	7 775
RÉCEPTION ET RESTAURATION	3 355	3 212	143
FRAIS PTT & RAPIDE POSTE	673	348	325
TUNISIE TÉLÉCOM	13 563	10 788	2 775
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	1 402	1 497	-95
SUBVENTIONS & DONNS	10 290	8 825	1 465
JETONS DE PRÉSENCE	44 750	47 500	-2 750
TFP	16 170	13 932	2 238
FOPROLOS	8 085	6 966	1 119
TCL	2 358		2 358
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE ET AUTRE IMPOT ET TAXES	1 180	1 840	-660
TAXES VÉHICULES	2 257	1 950	307
PÉNALITES	1 192	140	1 052
<b>TOTAL</b>	<b>420 882</b>	<b>337 735</b>	<b>83 146</b>

## - PERTES ET MOINS VALUES BOURSILIÈRES

	<i>En Dinars</i>
<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Pertes sur Cession des Actions	13 449
Moins-values Latentes en Bourse	309 917
Frais sur titres	19 695
<b>TOTAL</b>	<b>343 060</b>

## - AUTRES GAINS ORDINAIRES :

	<i>En Dinars</i>		
<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
Indemnité de dédommagement du préjudice STAR	5 000	0	5 000
Sponsoring séminaires START UP 2017	21 500	0	21 500
Frais préliminaire SODICK et divers	673	459	214
Autres	112	0	112
<b>TOTAL</b>	<b>27 286 /</b>	<b>459 /</b>	<b>26 826 /</b>

## - AUTRES PERTES ORDINAIRES :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<i>En Dinars</i>
			<u>Variation</u>
Différence de règlement	4	0	4
Pénalité de déclaration rectificative	4 503	0	4 503
<b>TOTAL</b>	<b>4 507</b>	<b>0</b>	<b>4 507</b>

## - ELEMENTS EXTRAORDINAIRES :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>Variation</u>
Contribution Conjoncturelle	5000	5000	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>

**NOTE 14- ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie à la fin de l'exercice 2017 de la société « **SODIS - SICAR** » a connu une variation positive de 2 644 680 DT par rapport à l'exercice 2016

Cette variation provient de l'effet conjugué des flux de trésorerie provenant des activités de financement soit 5 284 274 DT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement soit 1 754 045 DT et des flux de trésorerie affectés à l'exploitation soit -885 549 DT.

***SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET  
D'INVESTISSEMENT DU SUD  
« SODIS - SICAR S.A »  
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2017***



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

**TUNIS LE 14 mai 2017**

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE DE  
DEVELOPPEMENT ET  
D'INVESTISSEMENT DU SUD**

**SODIS-SICAR SA**

**OBJET : Rapports Général et spécial - Exercice 2017**

**Messieurs les actionnaires,**

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport général sur l'examen des états financiers de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD «SODIS - SICAR »**, arrêtés au 31 Décembre 2017, ainsi que notre rapport spécial sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
B10663T/A/M/000 - RC : 214399004  
Tél: 71.184.344 / Fax: 71.184.320  
E-mail: tn\_fmfbz@kpmg.com

**Rapports du Commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31 Décembre 2017**

---

**I- RAPPORTS**

- 1- Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- 2- Rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

**II- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers

***RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

*AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*



FM B Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél + (216) 71 19 43 44  
Fax + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*TUNIS LE 14 mai 2018*

*A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE DE  
DEVELOPPEMENT ET  
D'INVESTISSEMENT DU SUD*

*SODIS-SICAR SA*

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires,

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS SICAR » S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **34.842.842 DT** au 31 Décembre 2017, un déficit net de l'exercice clos à cette date de **2.301.644 DT** des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **21 386 304 DT** au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **-885 549 DT** pour l'exercice clos à cette date

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

## Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la Direction et des Responsables de la Gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « **SODIS SICAR** » S.A à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société « **SODIS SICAR** » S.A ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société « **SODIS SICAR** » S.A.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion.

l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Commerce, Les Bourges du Centre - 1055 - Tunis  
MF: 81 257 71 / M: 000 - RC: 150900000  
Tél: 71.154.320 Fax: 71.154.320  
E-mail: tn\_fmfbz@kpmg.com

***RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES  
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES  
COMMERCIALES***



FM B Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél + (216) 71 19 43 44  
Fax + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 14 mai 2018*

***A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET  
D'INVESTISSEMENT DU SUD***

***SODIS-SICAR SA***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475**

**DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES / EXERCICE 2017**

**Messieurs les actionnaires,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

**1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2017, de conventions et opérations entrant dans le cadre de celles prévues par ledit article

## 2. Conventions et Opérations relatives aux exercices antérieurs :

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2017, nous n'avons pas relevé des conventions précédemment approuvée, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations

## 3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

A. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

◇ La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration de la société SODIS SICAR, conformément aux dispositions du décret N° 90-1855 du 10 Novembre 1990, fixant le régime de rémunérations des chefs d'entreprises à majorité publique, tel que modifié par les textes subséquents.

➤ Ancien PDG : La rémunération de 2017 est composée d'un salaire annuel brut de 80.137 DT, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 8.125 DT (se défalquant en tickets restaurant et un quota d'essence)  
Ainsi, l'enveloppe globale brute (Solde Tout Compte et Prime de Départ) accordée à l'ancien Président Directeur Général au cours de l'exercice 2017 s'est élevée à 59.917 DT.

➤ Nouveau PDG : La rémunération de l'exercice 2017 est composée d'un salaire annuel brut de 13.072 DT, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 1.950 DT (se défalquant en tickets restaurant et un quota d'essence)

◇ Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

• Le Conseil d'Administration du 30/10/2017 a décidé la cooptation d'un nouvel administrateur Mr Atia LORAYEDH pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur Mr Mustapha ABDELKEBIR.

• Le Conseil d'Administration du 30/10/2017 a décidé de nommer Mr Atia LORAYEDH, nouveau PDG de la société en remplacement de Mr Mustapha ABDELKEBIR avec les mêmes pouvoirs, émoluments et avantages.

◇ L'enveloppe globale brute des Jetons de Présence enregistrée au nom des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017, s'est élevée à 46.250 DT. Il est à signaler que le montant net d'impôt réel à acquitter aux administrateurs au cours de l'exercice 2017, est de 37.000 DT.

- B. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Dirigeants : PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/2017
▪ Avantages à court terme	93.209 DT	-	46.250 DT	-
▪ Autres avantages à long terme	10.075 DT	-	-	-
▪ Indemnités de fin de contrat de travail	59.917 DT	-	-	-
▪ Paiements en actions (Dividendes)	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>163.201 DT</b>		<b>46.250 DT</b>	

## II. CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article 475 vise les conventions conclues entre la société mère et l'une de ses filiales ou entre sociétés appartenant à un même groupe, et ayant les mêmes dirigeants. Ces conventions doivent être approuvées par l'assemblée générale des associés de chaque société concernée.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

6, Rue de la République, Les Barges du Lac II-1053-Tunis  
 Tél: 71.164.344 / Fax: 71.164.320  
 E-mail: [tmfimbz@kpmg.com](mailto:tmfimbz@kpmg.com)

# **FCP HAYETT PLENITUDE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE**

**CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

## **I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

### **1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HAYETT PLENITUDE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 663 342, Dinars, un actif net de 657 869, Dinars, et un bénéfice de 28 037, Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP HAYETT PLENITUDE », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,9% de l'actif total au 31 décembre 2017, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilité de la Direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du FCP HAYETT PLENITUDE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Kais BOUHAJJA**

**BILAN AU 31-12-2017**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>5.1</b>	<b>524 599</b>	<b>504 022</b>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		308 448	250 034
Obligations et valeurs assimilées		216 151	253 988
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5.2</b>	<b>138 624</b>	<b>139 465</b>
Placements monétaires		122 877	112 575
Disponibilités		15 747	26 890
<b>Autres actifs</b>	<b>5.3</b>	<b>119</b>	<b>795</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>663 342</b>	<b>644 283</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>		<b>3 305</b>	<b>9 211</b>
Opérateurs créditeurs	<b>5.4</b>	3 305	9 211
<b>Autres créditeurs divers</b>		<b>2 168</b>	<b>5 241</b>
Autres créditeurs divers	<b>5.5</b>	2 168	5 241
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 473</b>	<b>14 452</b>
<b>Capital</b>	<b>5.6</b>	<b>621 995</b>	<b>609 489</b>
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>35 874</b>	<b>20 342</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		19 588	11 364
Sommes capitalisables de l'exercice		16 285	8 978
<b>ACTIF NET</b>		<b>657 869</b>	<b>629 831</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>663 342</b>	<b>644 283</b>

**ÉTAT DE RESULTAT**  
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	6.1	25 042	21 444
Revenus des placements monétaires	6.2	8 264	5 429
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>33 306</b>	<b>26 873</b>
Charges de gestion des placements	6.3	12 825	12 511
<b>Revenu net des placements</b>		<b>20 481</b>	<b>14 362</b>
Autres charges	6.4	4 196	5 384
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>16 285</b>	<b>8 978</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>16 285</b>	<b>8 978</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		2 213	16 552
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		10 070	3 547
Frais de négociation de titres		-531	-509
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>28 037</b>	<b>28 568</b>

## ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>28 037</b>	<b>28 568</b>
Résultat d'exploitation	16 285	8 978
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 213	16 552
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 070	3 547
Frais de négociation de titres	-531	-509
<b>Distributions dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non capitalisables	0	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
<b>Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non capitalisables	0	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>28 037</b>	<b>28 568</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	629 831	601 264
En fin de l'exercice	657 869	629 831
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	587 330	587 330
En fin de l'exercice	587 330	587 330
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,120</b>	<b>1,072</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>4,478%</b>	<b>4,825%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement FCP HAYETT PLENITUDE arrêtés au 31 décembre 2017, dont le bilan présente un total de 663 342 DT, l'état de résultat présente un résultat de l'exercice de 28 037 DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 28 037 DT.

### **1. Présentation du fonds :**

FCP HAYETT PLENITUDE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015.

Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

HAYETT a été désignée distributeur des titres du FCP HAYETT PLENITUDE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2. Objectifs de placement :**

FCP HAYETT PLENITUDE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une exposition modérée du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

### **3. Référentiel d'élaboration des états financiers et principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

### **3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP HAYETT PLENITUDE figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4. Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **4. Régime fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT PLENITUDE ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT PLENITUDE sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

## 5. Notes sur le bilan

### 5.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2017 un montant de 524 599 DT détaillé comme suit :

#### 5.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
<b>Actions</b>				
AMEN BANK	700	16 681	16 469	2,50%
ATTIJARI BANK	600	15 498	21 852	3,32%
BH	1 250	21 330	23 189	3,52%
BIAT	175	14 151	21 250	3,23%
BNA	1 000	11 900	11 726	1,78%
CARTHAGE CEMENT	9 000	22 012	21 105	3,21%
CITY CARS	800	11 870	8 394	1,28%
ENNAKL	1 250	17 450	15 728	2,39%
EURO-CYCLES	1 100	28 187	29 732	4,52%
LANDOR	1 000	8 110	7 450	1,13%
ONE TECH HOLDING	2 000	19 568	25 566	3,89%
SFBT	1 554	32 256	30 684	4,66%
SOTUVER	3 000	15 900	15 414	2,34%
TELNET HOLDING	1 017	5 536	5 949	0,90%
TUNISIE LEASING	250	4 018	3 442	0,52%
TUNIS RE	1 200	10 006	10 012	1,52%
UIB	500	11 250	11 208	1,70%
<b>Total</b>		<b>265 723</b>	<b>279 170</b>	<b>42,44%</b>
<b>Titres SICAV</b>				
AMEN PREMIERE SICAV	284	29 278	29 278	4,45%
<b>Total</b>		<b>295 001</b>	<b>308 448</b>	<b>46,89%</b>

#### 5.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	300	24 000	24 160	3,67%
ATTI LESG 15-2A	300	18 000	18 021	2,74%
ATTIJARI BANK 2015	300	18 000	18 184	2,76%
CIL 2015/1	50	3 000	3 101	0,47%
CIL 2015/2	400	24 000	24 253	3,69%
HL 2015/B	500	50 000	50 321	7,65%
UIB 2015/A	70	4 200	4 334	0,66%
UIB SUB2016	300	30 000	31 752	4,83%
UNIFAC 2015A	500	40 000	42 025	6,39%
<b>TOTAL</b>		<b>211 200</b>	<b>216151</b>	<b>32,86%</b>

**Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :**

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	273 149
Titres SICAV	29 278
<b>TOTAL</b>	<b>302 427</b>

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	216 922	226 348	9 426
Titres SICAV	29 298	29 942	644
<b>TOTAL</b>	<b>246 220</b>	<b>256 290</b>	<b>10 070</b>

3- les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2017 représentent un total de 38 400Dinars

**5.2. Placements monétaires et disponibilités**

Le solde des placements monétaires et disponibilités totalise au 31 décembre 2017 un montant de 138 624 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme	120 000	122 877	18,68%
Disponibilité		15 747	2,39%
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>	<b>138 624</b>	<b>21,07%</b>

**5.3. Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 119 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	119	795
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>795</b>

**5.4. Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 3 305 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	2 664	4 903
Dépositaire	641	4 308
<b>Total</b>	<b>3 305</b>	<b>9 211</b>

## 5.5. Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 2 168 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Retenue à la source	110	540
CMF	42	86
Commissaire aux comptes	2 016	4 615
<b>Total</b>	<b>2 168</b>	<b>5 241</b>

## 5.6. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

<b><u>Capital au 01/01/2017</u></b>	
Montant	610 243*
Nombre des parts	587 330
Nombre de Porteurs de Parts	1
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
<b><u>Autres effets sur capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	10 070
Régularisation des sommes non capitalisables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 213
Frais de négociation des titres	-531
<b><u>Capital au 31/12/2017</u></b>	
Montant	621 995
Nombre des parts	587 330
Nombre de Porteurs de Parts	1

(\*): Étant donné que FCP HAYETT PLENITUDE est un FCP de capitalisation, le montant de 610 243 DT est constitué du capital au 31/12/2016 de 609 489 DT augmenté de la régularisation des sommes capitalisables d'un montant de 754 DT

## 6. Notes sur l'état de résultat

### 6.1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2017 à 25 042 DT s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	10 336	7 761
Revenus des Emprunt Obligataire	14 706	12 528
Revenus des titres OPCVM	0	1 155
<b>TOTAL</b>	<b>25 042</b>	<b>21 444</b>

### 6.2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017 à 8 264 DT s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus Placement à terme	6 545	4 813
Revenus du compte courant rémunéré	1 719	616
<b>TOTAL</b>	<b>8 264</b>	<b>5 429</b>

### 6.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 12 825 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	9 976	9 717
Rémunération du dépositaire	2 849	2 794
<b>TOTAL</b>	<b>12 825</b>	<b>12 511</b>

## 6.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 4 196 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	644	627
Services bancaires et assimilés	276	4
TCL	175	138
Honoraires du Commissaire aux comptes	3 101	4 615
<b>TOTAL</b>	<b>4 196</b>	<b>5 384</b>

## 7. Autres notes aux états financiers

### 7.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	0,043	0,037	0,013
Revenus des placements monétaires	0,014	0,009	0,005
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,057</b>	<b>0,046</b>	<b>0,018</b>
Charges de gestion des placements	-0,022	-0,021	-0,014
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,035</b>	<b>0,025</b>	<b>0,004</b>
Autres charges	-0,007	-0,009	-0,001
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,028</b>	<b>0,016</b>	<b>0,003</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,016
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,028</b>	<b>0,016</b>	<b>0,019</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,004	0,028	-0,009
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,017	0,006	0,009
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,020</b>	<b>0,033</b>	<b>-0,001</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,048</b>	<b>0,049</b>	<b>0,002</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,020</b>	<b>0,033</b>	<b>-0,001</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,000	0,000	0,006
<b>Somme non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,020</b>	<b>0,033</b>	<b>0,004</b>
Valeur liquidative	1,120	1,072	1,023
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,99%	2,03%	1,75%
Autres charges/ actif net moyen	0,65%	0,86%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	2,52%	1,45%	0,43%
<b>Nombre de part</b>	<b>587 330</b>	<b>587 330</b>	<b>587 330</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>645 068</b>	<b>617 623</b>	<b>451 073</b>

## **7.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,55% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 9 976 DT TTC.

- b) Le règlement intérieur du FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 500 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2 849 DT TTC.

# **FCP HAYETT MODERATION**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE**

**CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

### **I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP HAYETT MODERATION** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 660 393 Dinars, un actif net de 655 589 Dinars, et un bénéfice de 17 408 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP HAYETT MODERATION** », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 21,07% de l'actif total au 31 décembre 2017, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois sous forme d'emprunts obligataires représentent 48,44% de l'actif au 31 décembre 2017, ce qui n'atteint pas le minimum de 50% prévu par le paragraphe 2-2 orientations de placement du prospectus.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilité de la Direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du **FCP HAYETT MODERATION** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Kais BOUHAJJA**

**BILAN AU 31-12-2017**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>5.1</b>	<b>521 036</b>	<b>506 927</b>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		201 137	137 457
Obligations et valeurs assimilées		319 899	369 470
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		<b>139 118</b>	<b>143 824</b>
Placements monétaires	<b>5.2</b>	122 877	112 575
Disponibilités	<b>5.2</b>	16 241	31 249
<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>5.3</b>	<b>239</b>	<b>487</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>660 393</b>	<b>651 238</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>5.4</b>	<b>2 696</b>	<b>7 999</b>
Opérateurs créditeurs		2 696	7 999
<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>5.5</b>	<b>2 108</b>	<b>5 059</b>
Autres créditeurs divers		2 108	5 059
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 804</b>	<b>13 058</b>
<b><u>Capital</u></b>	<b>5.6</b>	<b>616 358</b>	<b>611 494</b>
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>		<b>39 231</b>	<b>26 686</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		16 951	13 744
Sommes capitalisables de l'exercice		22 280	12 942
<b>ACTIF NET</b>		<b>655 589</b>	<b>638 180</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>660 393</b>	<b>651 238</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	6.1	28 615	22 876
Revenus des placements monétaires	6.2	8 252	5 931
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>36 867</b>	<b>28 807</b>
Charges de gestion des placements	6.3	10 657	10 509
<b>Revenu net des placements</b>		<b>26 210</b>	<b>18 298</b>
Autres charges	6.4	3 930	5 356
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>22 280</b>	<b>12 942</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>22 280</b>	<b>12 942</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-7 586	12 871
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		2 986	4 406
Frais de négociation de titres		-272	-327
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>17 408</b>	<b>29 892</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>17 408</b>	<b>29 892</b>
Résultat d'exploitation	22 280	12 942
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-7 586	12 871
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 986	4 406
Frais de négociation de titres	-272	-327
<b>Distribution dividende</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non capitalisables	0	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
<b>Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non capitalisables	0	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>17 408</b>	<b>29 892</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	638 180	608 288
En fin de l'exercice	655 589	638 180
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	589 716	589 716
En fin de l'exercice	589 716	589 716
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,111</b>	<b>1,082</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>2,68%</b>	<b>4,96%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement FCP HAYETT MODERATION arrêtés au 31 décembre 2017, dont le bilan présente un total de 660 393 DT, l'état de résultat présente un résultat de l'exercice de 17 408 DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 17 408 DT.

### **1. Présentation du fonds :**

FCP HAYETT MODERATION est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015.

Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

HAYETT a été désignée distributeur des titres du FCP HAYETT MODERATION.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2. Objectifs de placement :**

FCP HAYETT MODERATION a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une exposition faible à modérée du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

### **3. Référentiel d'élaboration des états financiers et principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Évaluation en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP HAYETT MODERATION figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

### **3.4. Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **4. Régime fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT MODERATION ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT MODERATION sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

## 5. Notes sur le bilan

### 5.1. Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2017 un montant de 521 036 DT détaillé comme suit :

#### 5.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
<b>Actions</b>				
AMEN BANK	500	12 169	11 764	1,79%
ATTIJARI BANK	350	8 845	12 747	1,94%
BH	800	13 630	14 841	2,26%
BIAT	77	6 256	9 350	1,43%
BNA	1 000	11 900	11 726	1,79%
CARTHAGE CEMENT	7 000	17 250	16 415	2,50%
CITY CARS	500	7 428	5 247	0,80%
ENNAKL	750	10 450	9 437	1,44%
EURO-CYCLES	850	18 167	22 975	3,50%
SFBT	400	8 174	7 898	1,20%
SOTUVER	3 000	15 900	15 414	2,35%
TELNET HOLDING	1 500	8 138	8 775	1,34%
TUNISIE LEASING	554	11 033	7 627	1,16%
TUNIS RE	1 000	8 172	8 343	1,27%
UIB	300	6 750	6 725	1,03%
<b>Total</b>		<b>164 262</b>	<b>169 284</b>	<b>25,82%</b>
<b>Titres SICAV</b>				
AMEN PREMIERE SICAV	309	31 855	31 855	4,86%
<b>Total</b>		<b>196 117</b>	<b>201 137</b>	<b>30,68%</b>

#### 5.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	500	40 000	40 266	6,14%
ATTI LESG 15-2A	500	30 000	30 036	4,58%
ATTIJARI BANK 2015	500	30 000	30 306	4,62%
CIL 2015/1	50	3 000	3 101	0,47%
CIL 2015/2	400	24 000	24 253	3,70%
HL 2015/B	500	50 000	50 321	7,68%
TLG 2016-1 B	500	50 000	52 302	7,98%
UIB 2015/A	80	4 800	4 953	0,76%
UIB SUB2016	400	40 000	42 336	6,46%
UNIFAC 2015A	500	40 000	42 025	6,41%
<b>TOTAL</b>		<b>311 800</b>	<b>319 899</b>	<b>48,80%</b>

**Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :**

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	156 265
Titres SICAV	31 855
<b>TOTAL</b>	<b>188 120</b>

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	96 290	99 570	3 280
Titres SICAV	20 559	20 265	-294
<b>TOTAL</b>	<b>116 849</b>	<b>119 835</b>	<b>2 986</b>

3- les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2017 représentent un montant de 50 600Dinars.

**5.2. Placements monétaires et disponibilités**

Le solde des placements monétaires et disponibilités totalise au 31 décembre 2017 un montant de 139 118 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme	120 000	122 877	18,74%
Disponibilité		16 241	2,48%
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>	<b>139 118</b>	<b>21,22%</b>

**5.3. Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 239 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur compte rémunéré	239	487
<b>TOTAL</b>	<b>239</b>	<b>487</b>

**5.4. Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 2 696 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	2 159	4 002
Dépositaire	537	3 997
<b>TOTAL</b>	<b>2 696</b>	<b>7 999</b>

## 5.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 2 108 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Retenue à la source	104	414
Autres créditeurs (CMF)	42	30
Commissaire aux comptes	1 962	4 615
<b>TOTAL</b>	<b>2 108</b>	<b>5 059</b>

## 5.6. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

<b><u>Capital au 01/01/2017</u></b>	
Montant	621 230*
Nombre des parts	589 716
Nombre de Porteurs de Parts	1
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
<b><u>Autres effets sur capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	2 986
Régularisation des sommes non capitalisables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-7 586
Frais de négociation des titres	-272
<b><u>Capital au 31/12/2017</u></b>	
Montant	616 358
Nombre des parts	589 716
Nombre de Porteurs de Parts	1

(\*) Étant donné que FCP HAYETT MODERATION est un FCP de capitalisation, le montant de 621 230 DT est constitué du capital au 31/12/2016 de 611 494 DT augmenté de la régularisation des sommes capitalisables d'un montant de 9 735 DT.

## 6. Notes sur l'état de résultat

### 6.1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2017 à 28 615 DT s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	5 857	5 068
Revenus des Emprunt Obligataire	21 978	17 426
Revenus des titres OPCVM	780	382
<b>TOTAL</b>	<b>28 615</b>	<b>22 876</b>

## 6.2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017 à 8 252 DT s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus Placement à terme	1 706	5 595
Revenus du compte courant rémunéré	6 546	336
<b>TOTAL</b>	<b>8 252</b>	<b>5 931</b>

## 6.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 10 657 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	8 088	7 913
Rémunération du dépositaire	2 569	2 596
<b>TOTAL</b>	<b>10 657</b>	<b>10 509</b>

## 6.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 3 930 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	648	633
Services bancaires et assimilés	324	4
TCL	157	105
Honoraires du commissaire aux comptes	2 801	4 614
<b>TOTAL</b>	<b>3 930</b>	<b>5 356</b>

## 7. Autres notes aux états financiers

### 7.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	0,049	0,039	0,012
Revenus des placements monétaires	0,014	0,010	0,005
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,063</b>	<b>0,049</b>	<b>0,017</b>
Charges de gestion des placements	-0,018	-0,018	-0,011
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,044</b>	<b>0,031</b>	<b>0,006</b>
Autres charges	-0,007	-0,009	-0,001
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,037</b>	<b>0,022</b>	<b>0,005</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,019
<b>Sommes capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,037</b>	<b>0,022</b>	<b>0,024</b>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,013	0,022	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,005	0,007	0,010
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,008</b>	<b>0,028</b>	<b>0,009</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,029</b>	<b>0,051</b>	<b>0,014</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>-0,008</b>	<b>0,028</b>	<b>0,009</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,000	0,000	-0,001
<b>Somme non capitalisable de l'exercice</b>	<b>-0,008</b>	<b>0,028</b>	<b>0,008</b>
Valeur liquidative	1,111	1,082	1,031
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,65%	1,66%	1,47%
Autres charges/ actif net moyen	0,61%	0,85%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	3,44%	2,04%	0,62%
<b>Nombre de part</b>	<b>589 716</b>	<b>589 716</b>	<b>589 716</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>646 798</b>	<b>633 057</b>	<b>454 000</b>

## 7.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT MODERATION prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 8 088 DT TTC.

- b) Le règlement intérieur de FCP HAYETT MODERATION prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 300 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2 569 DT TTC.

# **FCP HAYETT VITALITE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

### **I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP HAYETT VITALITE** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 657 179 Dinars, un actif net de 651 103 Dinars, et un bénéfice de 24 476 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP HAYETT VITALITE** », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,32% de l'actif total au 31 décembre 2017, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilité de la Direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du FCP HAYETT VITALITE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2018

**Le Commissaire aux comptes :**

**Kais BOUHAJJA**

**BILAN AU 31-12-2017**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>5.1</b>	<b>523 511</b>	<b>501 681</b>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		370 745	328 326
Obligations et valeurs assimilées		152 766	173 355
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>133 536</b>	<b>139 581</b>
Placements monétaires	<b>5.2</b>	122 877	112 575
Disponibilités	<b>5.2</b>	10 659	27 006
<b>Autres actifs</b>	<b>5.3</b>	<b>132</b>	<b>736</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>657 179</b>	<b>641 998</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>		<b>3 565</b>	<b>10 115</b>
Opérateurs créditeurs	<b>5.4</b>	3 565	10 115
<b>Autres créditeurs divers</b>		<b>2 511</b>	<b>5 256</b>
Autres créditeurs divers	<b>5.5</b>	2 511	5 256
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 076</b>	<b>15 371</b>
<b>Capital</b>	<b>5.6</b>	<b>608 279</b>	<b>610 153</b>
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>42 824</b>	<b>16 474</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		29 185	10 450
Sommes capitalisables de l'exercice		13 639	6 024
<b>ACTIF NET</b>		<b>651 103</b>	<b>626 627</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>657 179</b>	<b>641 998</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	6.1	24 043	19 923
Revenus des placements monétaires	6.2	7 959	5 422
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>32 002</b>	<b>25 345</b>
Charges de gestion des placements	6.3	14 120	13 924
<b>Revenu net des placements</b>		<b>17 882</b>	<b>11 421</b>
Autres charges	6.4	4 243	5 397
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>13 639</b>	<b>6 024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>13 639</b>	<b>6 024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-2 227	31 357
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		13 689	-1 516
Frais de négociation de titres		-625	-666
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>24 476</b>	<b>35 199</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Unité : en DT

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>24 476</b>	<b>35 199</b>
Résultat d'exploitation	13 639	6 024
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 227	31 357
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 689	-1 516
Frais de négociation de titres	-625	-666
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non capitalisables	0	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
<b>Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non capitalisables	0	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>24 476</b>	<b>35 199</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	626 627	591 428
En fin de l'exercice	651 103	626 627
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	584 028	584 028
En fin de l'exercice	584 028	584 028
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,114</b>	<b>1,072</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>3,92%</b>	<b>6,02%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement FCP HAYETT VITALITE arrêtés au 31 décembre 2017, dont le bilan présente un total de 657 179 DT, l'état de résultat présente un résultat bénéficiaire de l'exercice de 24 476 DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 24 476 DT.

### **1. Présentation du fonds :**

FCP HAYETT VITALITE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015.

Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

HAYETT a été désignée distributeur des titres du FCP HAYETT VITALITE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2. Objectifs de placement :**

FCP HAYETT VITALITE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une forte exposition du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

### **3. Référentiel d'élaboration des états financiers et principes comptables appliqués :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

### **3.3. Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP HAYETT VITALITE figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4. Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **4. Régime fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT VITALITE ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT VITALITE sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

## 5. Notes sur le bilan

### 5.1. Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2017 un montant de 523 511 DT détaillé comme suit :

#### 5.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
<b>Actions</b>				
AMEN BANK	900	21 609	21 174	3,25%
ATTIJARI BANK	800	20 874	29 136	4,47%
BH	1 500	25 623	27 827	4,27%
BIAT	274	22 070	33 271	5,11%
BNA	1 500	17 900	17 589	2,70%
CARTHAGE CEMENT	12 000	30 223	28 140	4,32%
CITY CARS	1 041	15 789	10 923	1,68%
ENNAKL	1 750	24 402	22 019	3,38%
EURO-CYCLES	1 450	34 626	39 192	6,02%
LANDOR	1 358	11 013	10 117	1,55%
SAH LILAS	21	314	335	0,05%
ONE TECH HOLDING	2 000	19 598	25 566	3,93%
SFBT	2 022	39 950	39 924	6,13%
SOTUVER	2 000	10 600	10 276	1,58%
TELNET HOLDING	1 500	8 925	8 775	1,35%
TUNISIE LEASING	1 020	17 729	14 042	2,16%
TUNIS RE	1 000	8 441	8 343	1,28%
UIB	500	11 250	11 209	1,72%
<b>Total</b>		<b>340 936</b>	<b>357 858</b>	<b>54,95%</b>
<b>Titres SICAV</b>				
AMEN PREMIERE SICAV	125	12 887	12 887	1,98%
<b>Total</b>		<b>353 823</b>	<b>370 745</b>	<b>56,94%</b>

#### 5.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	200	16 000	16 106	2,47%
ATTI LESG 15-2A	200	12 000	12 014	1,85%
ATTIJARI BANK 2015	200	12 000	12 123	1,86%
CIL 2015/1	50	3 000	3 101	0,48%
CIL 2015/2	400	24 000	24 253	3,72%
HL 2015/B	500	50 000	50 321	7,73%
UIB 2015/A	50	3 000	3 096	0,48%
UIB SUB2016	300	30 000	31 752	4,88%
<b>TOTAL</b>		<b>150 000</b>	<b>152 766</b>	<b>23,46%</b>

**Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :**

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	313 610
Titres SICAV	12 886
<b>TOTAL</b>	<b>326 496</b>

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	261 300	274 752	13 452
Titres SICAV	20 548	20 785	237
<b>TOTAL</b>	<b>281 848</b>	<b>295 537</b>	<b>13 689</b>

3-Les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2017 représentent un total de 22 000 Dinars.

**5.2. Placements monétaires et disponibilités**

Le solde des placements monétaires et disponibilités totalise au 31 décembre 2017 un montant de 133 536DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme	120 000	122 877	18,87%
Disponibilité		10 659	1,64%
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>	<b>133 536</b>	<b>20,51%</b>

**5.3. Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 132 Dinars et se détaille comme suit

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	132	736
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>736</b>

**5.4. Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 3 565 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	2 982	5 476
Dépositaire	583	4 639
<b>Total</b>	<b>3 565</b>	<b>10 115</b>

## 5.5. Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 2 511 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Retenue à la source	119	625
CMF	31	16
Commissaire aux comptes	2 361	4 615
<b>Total</b>	<b>2 511</b>	<b>5 256</b>

## 5.6. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

<b>Capital au 01/01/2017</b>	
Montant	597 443*
Nombre des parts	584 028
Nombre de Porteurs de Parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
<b>Autres effets sur capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	13 689
Régularisation des sommes non capitalisable	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 227
Frais de négociation des titres	-625
<b>Capital au 31/12/2017</b>	
Montant	608 279
Nombre des parts	584 028
Nombre de Porteurs de Parts	1

(\*) : Étant donné que FCP HAYETT VITALITE est un FCP de capitalisation, le montant de 597 443 DT est constitué du capital au 31/12/2016 de 610 143 diminué de la régularisation des sommes capitalisable d'un montant de 12 711 DT.

## 6. Notes sur l'état de résultat

### 6.1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2017 à 24 043 DT s'analysent comme suit :

Désignation/	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions /	13 219	10 532
Revenus des Emprunt Obligataire	10 824	8 357
Revenus des titres OPCVM	0	1 034
<b>TOTAL</b>	<b>24 043</b>	<b>19 923</b>

## 6.2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017 à 7 959 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus Placement à terme	6 545	5 811
Revenus du compte courant rémunéré	1 414	611
<b>TOTAL</b>	<b>7 959</b>	<b>5 422</b>

## 6.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 14 120 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	11 170	10 920
Rémunération du dépositaire	2 950	3 004
<b>TOTAL</b>	<b>14 120</b>	<b>13 924</b>

## 6.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 4 243 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	638	623
Services bancaires et assimilés	281	4
TCL	135	155
Honoraires du Commissaire aux comptes	3 189	4 615
<b>TOTAL</b>	<b>4 243</b>	<b>5 397</b>

## 7. Autres notes aux états financiers

### 7.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	0,041	0,034	0,013
Revenus des placements monétaires	0,014	0,009	0,005
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,055</b>	<b>0,043</b>	<b>0,018</b>
Charges de gestion des placements	-0,024	-0,024	-0,015
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,031</b>	<b>0,019</b>	<b>0,003</b>
Autres charges	-0,007	-0,009	-0,001

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,023</b>	<b>0,010</b>	<b>0,002</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,016
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,023</b>	<b>0,010</b>	<b>0,018</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,004	0,054	-0,021
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,023	-0,003	0,005
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,019</b>	<b>0,050</b>	<b>-0,017</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,042</b>	<b>0,060</b>	<b>-0,015</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,019</b>	<b>0,050</b>	<b>-0,017</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,000	0,000	0,011
<b>Somme non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,019</b>	<b>0,050</b>	<b>-0,006</b>
Valeur liquidative	1,114	1,072	1,012
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,21%	2,23%	1,97%
Autres charges/ actif net moyen	0,66%	0,87%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	2,13%	0,97%	0,26%
<b>Nombre de part</b>	<b>584 028</b>	<b>584 028</b>	<b>584 028</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>639 705</b>	<b>627 424</b>	<b>447 219</b>

## 7.2 .Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT VITALITE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,75% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 11 170 DT TTC.

- b) Le règlement intérieur de FCP HAYETT VITALITE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 700 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2 950 DT TTC.

# **FCC BIAT- CREDIMMO 1**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances «FCC BIAT-CREDIMMO 1 », comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.479.470 et un solde de liquidation négatif de l'exercice de D : 34.519.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

### ***Conformité aux dispositions du prospectus d'émission***

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel prévu le 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 13 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Walid BEN SALAH**

## Bilan

Actif	Note	31-déc.-17	31-déc.-16
<b>Créances Nées</b>	<b>A-1</b>	<b>1 624 976,595</b>	<b>2 963 979,581</b>
Créances Titrisées		1 607 504,941	2 942 940,898
Créances Titrisées Douteuses en Principal		291 354,137	281 805,430
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		12 794,793	13 055,038
Provisions sur créances		(286 677,276)	(273 821,785)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>A-2</b>	<b>1 760 129,804</b>	<b>1 842 249,143</b>
<b>Débiteurs divers et autres actifs</b>	<b>A-3</b>	<b>93 632,949</b>	<b>141 462,225</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>A-4</b>	<b>730,671</b>	<b>769,450</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>3 479 470,019</b>	<b>4 948 460,399</b>

Passif	Note	31-déc.-17	31-déc.-16
<b>Solde de liquidation cumulé de l'exercice</b>	<b>L-1</b>	<b>511 581,043</b>	<b>546 099,804</b>
Solde de liquidation de départ		546 099,804	927 609,443
Variation du Solde de liquidation		(34 518,761)	(381 509,639)
<b>Parts Emises</b>	<b>L-2</b>	<b>1 928 245,271</b>	<b>3 362 060,907</b>
Parts Prioritaires P1		0,000	0,000
Parts Prioritaires P2		21 830,000	1 352 570,000
Parts Spécifiques S		264 955,000	338 142,500
Part Résiduelle		1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus		122 749,060	152 637,196
<b>Provisions pour risque</b>	<b>L-3</b>	<b>0 000</b>	<b>0,000</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>L-4</b>	<b>1 000 374,224</b>	<b>1 000 374,224</b>
<b>Créditeurs Divers et autres passifs</b>	<b>L-5</b>	<b>39 269,481</b>	<b>39 925,464</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 479 470,019</b>	<b>4 948 460,399</b>

## Tableau de Formation du Solde de Liquidation

Solde de Liquidation	Note	31-déc.-17	31-déc.-16
<b>Opérations sur créances titrisées</b>	<b>S-1</b>	<b>163 878,530</b>	<b>307 114,734</b>
Revenus nets des créances		175 580,093	283 455,798
Pénalité de retard / impayées		1 153,928	2 175,075
Dotation aux provisions nettes		(12 855,491)	21 483,861
<b>Opérations sur parts émises</b>	<b>S-2</b>	<b>(245 097,657)</b>	<b>(848 735,478)</b>
Intérêts / parts		(245 097,657)	(848 735,478)
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
<b>Opérations Sur placement nets de trésorerie</b>	<b>S-3</b>	<b>95 978,790</b>	<b>225 296,161</b>
Produits net sur placement		95 978,790	225 296,161
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
<b>Opérations de gestion</b>	<b>S-4</b>	<b>(49 278,424)</b>	<b>(65 185,056)</b>
Charges de gestion du FCC		(48 865,723)	(64 160,229)
Autres charges d'exploitation		(412,701)	(1 024,827)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<b>Opérations exceptionnelles</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Solde de liquidation de l'exercice</b>		<b>(34 518,761)</b>	<b>(381 509,639)</b>

## Etat de Flux de Trésorerie

Flux de Trésorerie	31-déc.-17	31-déc.-16
<b>Flux de trésorerie net provenant des créances</b>	<b>1 526 456,698</b>	<b>1 923 033,839</b>
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal perçu sur créances	1 342 573,050	1 575 295,904
Intérêt perçus sur créances	183 883,648	347 737,935
Variation Avance Technique	0,000	0,000
<b>Flux net de trésorerie provenant des parts émises</b>	<b>-1 623 912,134</b>	<b>-2 196 904,716</b>
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(1 403 927,500)	(1 592 675,000)
Intérêts versés aux parts	(219 984,634)	(604 229,716)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement net</b>	<b>169 322,089</b>	<b>380 186,718</b>
Acquisition de valeurs mobilières	(1 692 560,841)	(4 081 494,954)
Cession de valeurs mobilières	1 861 882,930	4 461 681,672
<b>Flux de trésorerie sur opération de gestion</b>	<b>-71 905,432</b>	<b>-106 917,944</b>
Frais de gestion bancaires	405,781	(833,545)
Frais de gestion	(40 893,663)	(53 534,392)
Etat retenue à la source versée	(31 417,550)	(52 550,007)
<b>Opérations sur Fonds de garantie</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Variation nette des disponibilités de l'exercice</b>	<b>(38,779)</b>	<b>(602,103)</b>
Trésorerie début d'exercice	769,450	1 371,553
Trésorerie de fin d'exercice	730,671	769,450

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

### PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

#### 1 - Actif

##### 1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

##### Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le **FCC BIAT-CREDIMMO 1** a acquis les créances à leur capital restant dû.

##### Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

##### Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

##### 1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

#### 2-- Passif

##### 2.1– Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

##### 2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " **Dépôts de garantie** ".

## NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

### NOTES SUR LE BILAN

#### 1.1- Notes sur l'actif

##### A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2017, détaillée comme suit :

<b>Créances Nées</b>	<b>1 624 976,595</b>
Créances Titrisées	1 607 504,941
Créances Titrisées Douteuses en Principal	291 354,137
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	12 794,793
Provisions sur créances	(286 677,276)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **291 354,137** dinars qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de **286 053,814** dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui s'élève à **12 794,793** dinars, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de **11 829,016** dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous.

cas	Mois de échéance	CRD	Effets en principal	Effets en intérêts
1 <sup>er</sup> cas	31-juil.-08	6 736, 738	3 709, 843	542,594
2 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-08	11 695, 801	1 901, 580	0,000
3 <sup>ème</sup> cas	30-nov.-08	6 345, 096	1 713, 911	500,089
4 <sup>ème</sup> cas	30-juin-09	10 399, 053	4 231, 214	871,786
5 <sup>ème</sup> cas	31-juil.-10	0, 000	1 640, 048	3,903
6 <sup>ème</sup> cas	31-juil.-11	42 313, 258	3 451, 777	2 821,223
7 <sup>ème</sup> cas	31-juil.-11	18 930, 113	4 207, 103	1 148,412
8 <sup>ème</sup> cas	31-juil.-11	11 035,881	2 152, 860	0,000
9 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-12	0,000	869.726	0,000
10 <sup>ème</sup> cas	31-oct.-12	3 494, 014	8 497, 664	430,968
11 <sup>ème</sup> cas	30-avr.-13	22 643, 703	3 321, 347	1 399,184
12 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-13	15 935, 711	2 035, 716	1 441,098
13 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-13	5 958, 116	1 538, 132	0, 000
14 <sup>ème</sup> cas	31-oct.-14	28 895, 291	4 071, 426	0,000
15 <sup>ème</sup> cas	31-mai-15	20 190, 213	3 754, 635	950,914
16 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-15	331, 648	1 169, 615	8,164
17 <sup>ème</sup> cas	31-oct.-16	6 986, 318	2 714, 908	517,892
18 <sup>ème</sup> cas	31-août-17	18 174,944	5 006,411	1 192,789
<b>Totaux</b>		<b>286 053,814</b>		<b>11 829,016</b>

**Nb** : Les créances déchues au 31/07/2011 et au 30/09/2012 ont été récupérées partiellement au cours de l'exercice 2017 pour un montant de **8 676,303** dinars.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision <sup>[1]</sup>
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

### A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **1 760 129,804** dinars détaillé comme suit :

#### a) Placements effectués sur le compte d'Accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-17
BTA 5,5% Février 2020	61	59 725,100	2 959,754	62 684,854
BTA 5,5% Février 2020	9	107 635,000	5 337,260	112 972,260
BTA 5,5% Février 2020	110	8 847,000	436,690	9 283,690
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>176 207,100</b>	<b>8 733,704</b>	<b>184 940,804</b>

#### b) Placements effectués sur le compte de Réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-17
BTA 5,5% Février 2020	1 533	1 500 807,000	74 382,000	1 575 189,000
<b>Total</b>	<b>1 533</b>	<b>1 500 807,000</b>	<b>74 382,000</b>	<b>1 575 189,000</b>

### A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2017 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève au 31/12/2017 à **93 632,949** dinars contre **141 462,225** dinars au 31/12/2016, et se détaillant comme suit :

Libellé	2017	2016
Retenues à la source	10,342	24 004,191
Recouvreur	93 622,607	117 458,034
<b>TOTAL</b>	<b>93 632,949</b>	<b>141 462,225</b>

<sup>1</sup> Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

#### A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds communs de créances au 31-12-2017 et réparti comme suit :

Libellé	2017	2016
Compte d'Accueil	128,195	893,957
Compte de Réserve	602,476	(124,507)
<b>TOTAL</b>	<b>730,671</b>	<b>769,450</b>

#### 1.2- Notes sur le passif

##### L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2017 et qui s'élève à **511 581,043** dinars.

Solde de Liquidation cumulé de l'exercice	2017	2016
	<b>511 581,043</b>	<b>546 099,804</b>
Solde de liquidation de départ	546 099,804	927 609,443
Variation du Solde de liquidation	(34 518,761)	(381 509,639)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

##### L-2/ Parts Emises

Ce poste de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2017 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2017 relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2018 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus. Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **1 928 245,271** dinars contre **3 362 060,907** dinars au 31/12/2016 ; le détail se présente comme suit :

Libellé	2017	2016
Parts Prioritaires P2	21 830,000	1 352 570,000
Parts Spécifiques S	264 955,000	338 142,500
Part Résiduelle	1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus	3 638,334	152 637,196
intérêt échue & suspendu / Part résiduelle (*)	119 110,726	152 637,196
<b>TOTAL</b>	<b>1 928 245,271</b>	<b>3 362 060,907</b>

(\*) Ce montant correspond à l'intérêt revenant aux porteurs de la part résiduelle de la période du 16 Février 2017 jusqu'au 31/12/2017, le montant correspond chaque trimestre à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs des parts et commissions.

Le passage à l'amortissement accéléré implique la suspension du paiement de la rémunération de la part résiduelle prévue par le prospectus, toutefois la charge d'intérêt relative à l'exercice a été constatée et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part subordonnée.

### L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2017.

### L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 374,224** dinars et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

### L-5/ Créiteurs divers et autres passifs

Ce poste s'élève au 31-12-2017 à **39 269,481** dinars contre **39 925,464** dinars et englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2017	2016
Frais Recouvreur	1 448,017	2 569,139
Frais Gestionnaire	1 448,017	2 569,139
Frais Dépositaire	181,294	321,434
Commission de Notation	16 000,000	14 000,000
Charges à payer	6 121,075	6 134,429
Intérêts échus en impayés	12 794,793	13 055,038
Recouvreur Compte d'Attente à payer	1 276,285	1 276,285
<b>Total</b>	<b>39 269,481</b>	<b>39 925,464</b>

### NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation accusé courant l'exercice 2017 s'élève à **(34 518,761)** dinars et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

### S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts. Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016
Intérêts bruts sur créances titrisées	183 614,733	316 887,559
Variation nette TMM	(8 034,640)	(33 431,761)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	1 153,928	2 175,075
Dotations aux provisions nette sur créances douteuses	(12 855,491)	21 483,861
<b>Total</b>	<b>163 878,530</b>	<b>307 114,734</b>

### S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève au 31/12/2017 à **245 097,657** dinars.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Intérêts bruts parts prioritaires P2	38 400,000	107 563,333
Intérêts bruts parts spécifiques S	19 405,834	31 822,500
Intérêts bruts part résiduelle	68 181,097	709 349,645
intérêt échue & suspendu / Part résiduelle	119 110,726	0,000
<b>Total</b>	<b>245 097,657</b>	<b>848 735,478</b>

### **S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie**

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Revenus nets sur le compte d'Accueil	11 036,000	10 452,306
Revenus sur le compte de réserve	84 314,433	214 772,257
Intérêts Bancaires créditeurs	628,357	71,598
<b>Total</b>	<b>95 978,790</b>	<b>225 296,161</b>

### **S-4/ Opérations de Gestion**

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Commission Recouvreur	11 634,627	18 856,661
Commission gestionnaire	11 634,627	18 856,661
Commission Dépositaire	1 456,078	2 358,794
Charges diverses	24 140,391	24 088,113
Autres Charges d'exploitation	412,701	1 024,827
<b>Total</b>	<b>49 278,424</b>	<b>65 185,056</b>

## RAPPORT DE GESTION

### Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

### Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 518 711,211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie<sup>2</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>3</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

## Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage<sup>4</sup> des parts du fonds est détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soit un pourcentage de 44%, suivi en deuxième position par les banques avec 36%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par catégories d'Investisseurs	Par type de Parts		
	% de détention	P1 *	P2	S
<b>OPCVM</b>	<b>44%</b>	-	<b>55%</b>	<b>0%</b>
<b>Banques</b>	<b>36%</b>	-	<b>30%</b>	<b>60%</b>
<b>Assurances</b>	<b>20%</b>	-	<b>15%</b>	<b>40%</b>
<b>Société d'investissement</b>	<b>0%</b>	-	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Autres</b>	<b>0%</b>	-	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	-	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

## A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes en dinars	15-févr-17	15-mai-17	15-août-17	15-nov-17	Cumul
<b>Société de gestion</b>	3 275,728	2 812,799	2 557,892	2 196,268	<b>10 842,687</b>
<b>Recouvreur</b>	3 275,728	2 812,799	2 557,892	2 196,268	<b>10 842,687</b>
<b>Dépositaire</b>	409,903	352,037	320,174	274,971	<b>1 357,085</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 961,359</b>	<b>5 977,635</b>	<b>5 435,958</b>	<b>4 667,507</b>	<b>23 042,459</b>

## B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2017, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de **189** créances pour un Capital Restant Dû de **1 608** milles dinars soit un amortissement de 96.79% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.98%<sup>5</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 21 mois.

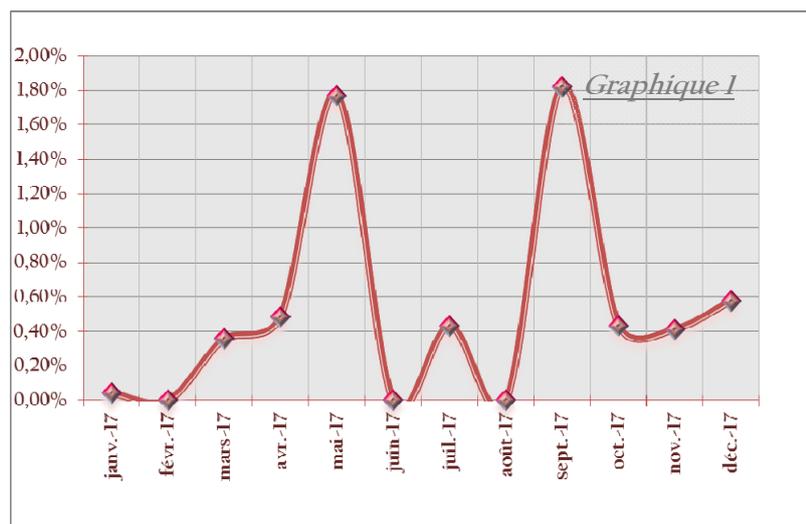
<sup>4</sup> Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

<sup>5</sup> Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Décembre 2017.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2017 :

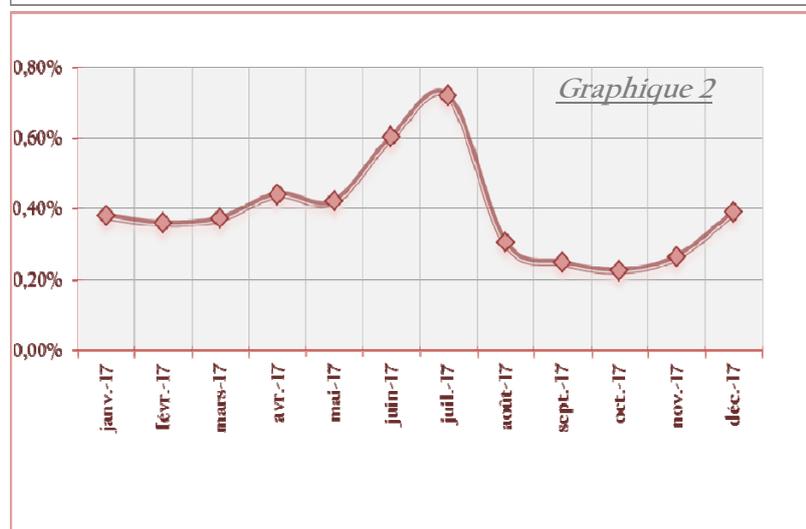
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier 2017	248	2 835	0.04%	0.38%
Février 2017	247	2 727	0.00%	0.36%
Mars 2017	242	2 611	0.36%	0.37%
Avril 2017	239	2 494	0.49%	0.44%
Mai 2017	231	2 349	1.77%	0.42%
Juin 2017	228	2 249	0.00%	0.60%
Juillet 2017	221	2 142	0.43%	0.72%
Août 2017	214	2 028	0.00%	0.30%
Septembre 2017	205	1 899	1.82%	0.25%
Octobre 2017	200	1 800	0.43%	0.23%
Novembre 2017	193	1 703	0.41%	0.26%
Décembre 2017	189	1 608	0.58%	0.39%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (**Graphique 1**) et des taux des impayés (**Graphique 2**) se présentent comme suit :



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le remboursement anticipé total de l'année est de l'ordre de 132 mille dinars soit 0.26% du montant du CRD initial des créances.



Par ailleurs le taux des impayés cumulés a atteint son maximum en Juillet 2017 soit un montant cumulé de 15 mille dinars pour un taux de 0.72%.

Cependant, ce taux reste confiné dans des limites confortables.

**C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :**

	22/05/2006	31/12/2017	Variation
<b>Capital Restant Dû (en md)</b>	50 019	1 608	48 411 96.79%
<b>Nombre de prêts</b>	1592	189	1403 -670 prêts remboursés par anticipation dont le CRD global est de l'ordre de 9 480 mille dinars soit l'équivalent de 18.95% du CRD initial. - 35 créances déchues. - 698 créances échues.

**D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :**

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle selon le détail ci-après :

**Données unitaires :****Parts prioritaires P1 :**

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

**Parts prioritaires P2 :**

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/17	5,45%	135,257	29,275	894,018	1,884	1,507
15/05/17	5,53%	105,982	34,059	928,077	1,449	1,159
15/08/17	6,17%	71,923	34,966	963,043	1,134	0,907
15/11/17	6,41%	36,957	34,774	997,817	0,605	0,484

**Parts subordonnées S :**

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/17	6,45%	135,257	29,275	894,018	2,229	1,783
15/05/17	6,53%	105,982	0,000 (*)	894,018	1,711	1,369
15/08/17	7,17%	105,982	0,000 (*)	894,018	1,942	1,554
15/11/17	7,41%	105,982	0,000 (*)	894,018	2,007	1,606

(\*) L'amortissement des Parts S est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P2 , et ce, suite au passage de l'amortissement normal à l'amortissement accéléré des parts en résultante du constat par la société de gestion du dépassement du seuil de 7% du ratio de perte nette par le fonds à compter du paiement du 15 Mai 2017.

## Part Résiduelle :

	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/17	1 518 711,211	204 543,293	163 634,634
15/05/17	1 518 711,211	0,000 (**)	0,000 (**)
15/08/17	1 518 711,211	0,000 (**)	0,000 (**)
15/11/17	1 518 711,211	0,000 (**)	0,000 (**)

(\*\*) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P2 et des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

Toutefois, la charge d'intérêt relative à l'exercice s'élève à 119 110,726 et correspond à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs de parts et commissions.

Ce montant a été constaté au 31.12.2017 et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part S.

## Données Globales :

	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	1 352 570	338 143
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	1 330 740	73 188
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	21 830	264 955

## E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2017, le fonds de réserve reste plafonné.

## F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2017, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les événements ci-après:

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle

2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	Récupération partielle **
	31/07/2011	Récupération partielle **
2012	30/09/2012	Récupération partielle **
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	Récupération partielle
2014	31/10/2014	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2015	31/05/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2015	Récupération partielle
2016	31/10/2016	Garantie en attente de mise en jeu
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

\*\* : totalisant 8 676,303 dinars.

#### G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2017, les notations **nationales** des parts émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de notation Moody's et ce, **depuis Mai 2016**.

Toutefois, le 23 août 2017, Moody's a dégradé les notations mondiales («GSR») de "Baa2" à "Ba1" et a maintenu les notations nationales («NSR») des parts du FCC BIAT-CREDIMMO 1 comme suit :

Notation des parts	Au 31.12.2016	Au 31.12.2017
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	Aaa.tn
Parts Subordonnées S	Aaa.tn	Aaa.tn

#### ÉVENEMENT POST CLOTURE :

En date du 16 Mars 2018, l'agence de notation financière Moody's a dégradé à nouveau les notations mondiales des parts prioritaires P2 et subordonnées S du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** d'un cran de "Ba1" à "Ba2" tout en maintenant les notations nationales desdites parts.

#### H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

## I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2017, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse, à savoir la Part Prioritaire P2 qui est valorisée à son encours arrêté à la date d'inventaire à **2,183 DT**.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.

Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 1**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P2 depuis sa date de cotation jusqu'au 31-12-2017.

## J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 176 734,021 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2017 pour une valeur de (12 855,491) DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 163 878,530 DT contre 307 114,734 DT en 2016, soit une baisse de 46,64%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent une diminution de l'ordre de 57,40% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 95 978,790 DT contre 225 296,161 DT en 2016.

Soit un Revenu total de **259 857,320 DT**

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les parts qui totalisent un montant de 245 097,657 DT en 2017 contre 848 735,478 DT en 2016, soit une baisse de 71,12%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 1 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur et Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; Cette rubrique enregistre un total de 49 278,424 DT contre 65 185,056 DT en 2016, soit une baisse de 24,40%.

Soit un total de Charges de **294 376,081 DT**

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2017 : **(34 518,761)**

## **FCC BIAT- CREDIMMO 2**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances «FCC BIAT-CREDIMMO 2 », comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.622.959 et un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 13.792.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

### **Conformité aux dispositions du prospectus d'émission**

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel prévu le 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 13 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Walid BEN SALAH**

## Bilan

Actif	Note	31-12-2017	31-12-2016
<b>Créances Nées</b>	<b>A-1</b>	<b>3 804 756,653</b>	<b>5 578 419,618</b>
Créances Titrisées		3 782 490,269	5 551 139,159
Créances Titrisées Douteuses en Principal		412 590,146	435 218,296
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		18 989,727	19 117,026
Provisions sur créances		(409 313,489)	(427 054,863)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>A-2</b>	<b>676 160,510</b>	<b>598 296,238</b>
<b>Débiteurs divers et autres actifs</b>	<b>A-3</b>	<b>141 219,415</b>	<b>168 716,881</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>A-4</b>	<b>822,710</b>	<b>1 263,485</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>4 622 959,288</b>	<b>6 346 696,222</b>

Passif	Note	31-12-2017	31-12-2016
<b>Solde de liquidation cumulé de l'exercice</b>	<b>L-1</b>	<b>3 556,257</b>	<b>(10 236,064)</b>
Solde de liquidation de départ		(10 236,064)	102 648,398
Variation du Solde de liquidation		13 792,321	(112 884,462)
<b>Parts Emises</b>	<b>L-2</b>	<b>4 291 215,270</b>	<b>6 027 573,181</b>
Parts Prioritaires P3		691 248,000	2 219 900,000
Parts Spécifiques S		1 982 964,000	2 219 900,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		113 713,367	84 483,278
<b>Provisions pour risque</b>	<b>L-3</b>	<b>0,000</b>	<b>0 000</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>L-4</b>	<b>250 016,449</b>	<b>250 016,449</b>
<b>Créditeurs Divers et autres passifs</b>	<b>L-5</b>	<b>78 171,312</b>	<b>79 342,656</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 622 959,288</b>	<b>6 346 696,222</b>

## Tableau de Formation du Solde de Liquidation

Solde de Liquidation	Note	31-12-2017	31-12-2016
<b>Opérations sur créances titrisées</b>	<b>S-1</b>	<b>387 502,404</b>	<b>664 655,156</b>
Revenus nets des créances		367 739,233	515 493,551
Pénalité de retard / impayées		2 021,797	3 673,087
Dotation aux provisions		17 741,374	145 488,518
<b>Opérations sur parts émises</b>	<b>S-2</b>	<b>(333 619,004)</b>	<b>(722 693,411)</b>
Intérêt des Parts		(333 619,004)	(722 693,411)
Couverture risque / instrument financier		0,000	0,000
<b>Opérations Sur Placement nets de trésorerie</b>	<b>S-3</b>	<b>32 811,004</b>	<b>33 568,884</b>
Produits net sur placement		32 811,004	33 568,884
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
<b>Opérations de gestion</b>	<b>S-4</b>	<b>(72 902,083)</b>	<b>(88 415,091)</b>
Charges de gestion du FCC		(72 689,100)	(88 165,007)
Autres charges d'exploitation		(212,983)	(250,084)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<b>Opérations exceptionnelles</b>		<b>0,000</b>	<b>0 000</b>
<b>Solde de liquidation de l'exercice</b>		<b>13 792,321</b>	<b>(112 884,462)</b>

## Etat de Flux de Trésorerie

Flux de Trésorerie	31-12-2017	31-12-2016
<b>Flux de trésorerie net provenant des créances</b>	<b>2 188 548,799</b>	<b>2 944 491,733</b>
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	1 822 441,263	2 452 364,649
Intérêts perçue sur créances	379 113,225	531 631,220
Variation Avance Technique	(13 005,689)	(39 504,136)
<b>Flux net de trésorerie provenant des parts émises</b>	<b>(2 009 094,332)</b>	<b>(2 799 370,396)</b>
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(1 765 588,000)	(2 225 936,000)
Intérêt versés aux parts	(243 506,332)	(573 434,396)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement net</b>	<b>(49 150,254)</b>	<b>64 163,957</b>
Acquisition de valeurs mobilières	(2 554 188,890)	(3 893 097,334)
cession de valeur mobilière	2 505 038,636	3 957 261,291
<b>Flux de trésorerie sur opération de gestion</b>	<b>(130 744,988)</b>	<b>(208 898,115)</b>
Frais de gestion bancaires	95,308	(32,540)
Frais de gestion	(61 951,406)	(76 724,922)
Etat retenue à la source versée	(68 888,890)	(132 140,653)
<b>Opérations sur Fonds de garantie</b>	<b>0,000</b>	<b>0 000</b>
<b>Variation nette des disponibilités de l'exercice</b>	<b>(440,775)</b>	<b>387,179</b>
Trésorerie début d'exercice	1 263,485	876,306
Trésorerie de fin d'exercice	822,710	1 263,485

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

### PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

#### 1 - Actif

##### 1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

##### Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

##### Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

##### Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

##### 1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

#### 2 - Passif

##### 2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

##### 2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

**NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE  
CREANCES**

**NOTES SUR LE BILAN**

**1.1- Notes sur l'actif**

**A-1/ Créances Nées**

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2017, détaillée comme suit :

<b>Créances nées</b>	<b>3 804 756,653</b>
Créances Titrisées (Capital restant dû)	3 782 490,269
Créances Titrisées Douteuses en Principal	412 590,146
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	18 989,727
Provisions sur créances	(409 313,489)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **412 590,146 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de **408 961,525 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **18 989,727 dinars**, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de **18 393,778 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

<b>Cas</b>	<b>Date de Déchéance</b>	<b>Effets en principal</b>		<b>Effet en Intérêt</b>
		<b>CRD</b>	<b>Principal</b>	
<b>1<sup>er</sup> cas</b>	31-mars-10	29 892,262	4 833,448	2 249,243
<b>2<sup>ème</sup> cas</b>	30-sept.-10	107 644,229	7 634,410	7 585,490
<b>3<sup>ème</sup> cas</b>	30-nov.-11	2 144,793	1 549,802	205,198
<b>4<sup>ème</sup> cas</b>	31-mai-12	39 109,922	2 005,184	0,000
<b>5<sup>ème</sup> cas</b>	31-mai-12	0,000	0,000	187,144
<b>6<sup>ème</sup> cas</b>	30-sept.-12	18 382,528	4 051,218	0,000
<b>7<sup>ème</sup> cas</b>	30-juin-13	5 759,035	1 511,540	0,000
<b>8<sup>ème</sup> cas</b>	30-juin-13	0,000	3 372,346	104,088
<b>9<sup>ème</sup> cas</b>	31-mars-14	17 239,377	1 169,014	638,074
<b>10<sup>ème</sup> cas</b>	30-juin-14	11 211,762	3 735,725	796,169
<b>11<sup>ème</sup> cas</b>	31-janv.-15	65 896,795	4 812,750	3 100,750

<b>12<sup>ème</sup> cas</b>	28-févr.-15	10 304,025	1 902,761	613,248
<b>13<sup>ème</sup> cas</b>	30-avr.-15	16 143,695	1 262,176	1 168,254
<b>14<sup>ème</sup> cas</b>	31-déc.-15	11 742,071	2 862,546	0 000
<b>15<sup>ème</sup> cas</b>	30-avr.-17	9 994,197	3 184,560	762,840
<b>16<sup>ème</sup> cas</b>	31-août-17	11 234,647	1 871,289	745,011
<b>17<sup>ème</sup> cas</b>	30-sept.-17	5 283,687	1 219,731	238,269
<b>Total</b>		<b>361 983,025</b>	<b>46 978,500</b>	<b>18 393,778</b>

**Nb** : La créance déchuée datée du 30 Juin 2012 a été récupérée en totalité au cours de l'exercice 2017 pour un montant de **37 428,370** dinars.

De même, Les créances déchuées au 30/06/2013 et au 31/12/2015 ont été récupérées partiellement au cours de l'exercice 2017 pour un montant de **12 422,400** dinars.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

<b>Créances</b>	<b>Taux de provision<sup>1</sup></b>
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

#### **A-2/ Valeurs mobilières de placement**

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **676 160,510 dinars** détaillé comme suit :

##### **a) Placements effectués sur le compte d'Accueil**

<b>Désignation du titre</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant pied de coupons</b>	<b>Intérêt Courus</b>	<b>Valeur 31-12-2017</b>
BTA 5,5% Février 2020	42	41 286,000	2 037,860	<b>43 323,860</b>
BTA 5,5% Octobre 2020	232	227 012,000	11 256,760	<b>238 268,760</b>
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>268 298,000</b>	<b>13 294,620</b>	<b>281 592,620</b>

<sup>1</sup> Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

b) Placements effectués sur le compte de Réserve

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur 31-12-2017
BTA 5,5% Février 2020	384	375 936,000	18 631,890	394 567,890
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>375 936,000</b>	<b>18 631,890</b>	<b>394 567,890</b>

<b>Total Général</b>	<b>676 160,510</b>
----------------------	--------------------

**A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs**

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2017 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **141 219,415 dinars**, réparti comme suit

Libellé	2017	2016
Retenue à la source	49,655	36,392
Recouvreur	141 169,760	168 680,489
<b>Total</b>	<b>141 219,415</b>	<b>168 716,881</b>

**A-4/ Disponibilités**

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2017 et réparti comme suit

Libellé	2017	2016
Compte d'Accueil	683,649	844,423
Compte de Réserve	139,061	419,062
<b>Total</b>	<b>822,710</b>	<b>1 263,485</b>

---

**1.2- Notes sur le passif**

---

**L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice**

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2017, et qui s'élève à cette même date à **3 556,257 dinars**.

Solde de Liquidation cumulé de l'exercice	2017	2016
		<b>3 556,257</b>
Solde de liquidation de Départ	<b>(10 236,064)</b>	102 648,398
Variation du Solde de Liquidation	13 792,321	(112 884,462)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

### L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2017 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2017, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2018 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2017	2016
Parts Prioritaires P3	691 248,000	2 219 900,000
Parts Spécifiques PS	1 982 964,000	2 219 900,000
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus	33 042,667	84 483,278
intérêt échue & suspendu / Part résiduelle (*)	80 670,700	0,000
<b>Total</b>	<b>4 291 215,270</b>	<b>6 027 573,181</b>

(\*) Ce montant correspond à l'intérêt revenant aux porteurs de la part résiduelle de la période du 16 Février 2017 jusqu'au 31/12/2017, le montant correspond chaque trimestre à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs des parts et commissions.

Le passage à l'amortissement accéléré implique la suspension du paiement de la rémunération de la part résiduelle prévue par le prospectus, toutefois la charge d'intérêt relative à l'exercice a été constatée et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part subordonnée.

### L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2017.

### L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève initialement à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2017, ce poste s'établit à **250 016,449 dinars** suite à l'amortissement complet de la part P1 et P2.

### L-5/ Crédeurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2017	2016
Frais Recouvreur	3 302,240	4 726,543
Frais Gestionnaire	3 302,240	4 726,543
Frais Dépositaire	413,064	590,817
Commission de Notation	14 000,000	12 000,000
Charge à payer	7 037,825	7 055,511
Intérêt échus en impayés	18 989,727	19 117,026
Compte Tunisie Titrisation	105,000	105,000
Recouvreur Compte d'Attente à payer	31 021,216	31 021,216
<b>Total</b>	<b>78 171,312</b>	<b>79 342,656</b>

### NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **13 792,321 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

### S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2017	2016
Intérêts Bruts sur créances titrisées	380 804,215	568 130,861
Variation nette TMM	(13 064,982)	(52 637,310)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	2 021,797	3 673,087
Dotation aux provisions	17 741,374	145 488,518
<b>Total</b>	<b>387 502,404</b>	<b>664.655,156</b>

### S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **333 619,004 dinars**, ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2017	2016
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	94 308,000	163.069,333
Intérêts Bruts parts spécifiques S	139 469,333	171.290,667
Intérêts Bruts part Résiduelle	19 170,971	388.333,411
intérêt échue & suspendu / Part résiduelle	80 670,700	0,000
<b>Total</b>	<b>333 619,004</b>	<b>722.693,411</b>

### S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2017	2016
Revenus nets sur le compte d'accueil	11 512,827	13 734,606
Revenus nets sur le compte de réserve	21 119,858	19 828,429
Intérêts bancaires créditeurs	178,319	5,849
<b>Total</b>	<b>32 811,004</b>	<b>33 568,884</b>

### S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2017 et détaillée comme suit :

Libellé	2017	2016
Commission Recouvreur	23 339,293	32 730,734
Commission gestionnaire	23 339,293	32 730,734
Commission Dépositaire	2 919,447	4 092,801
Charges diverses	23 091,067	18 610,738
Autres Charges d'Exploitation	212,983	250,084
<b>Total</b>	<b>72 902,083</b>	<b>88.415,091</b>

## RAPPORT DE GESTION

### Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

### Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie<sup>2</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

<sup>3</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

## Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage<sup>4</sup> des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 66,88%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par Catégorie d'Investisseurs		Par Type de Parts		
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2 **	Parts P3	Parts S
OPCVM	8.12%	-	-	16.25%	0.00%
Banques	66.88%	-	-	58.75%	75.00%
Assurances	25.00%	-	-	25.00%	25.00%
Société d'investissement	0.00%	-	-	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

\*\* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P2, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

## A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15-févr.-17	15-mai-17	15-août-17	15-nov.-17	Cumul
<b>Société de gestion</b>	6 026,843	5 350,122	5 050,052	4 622,339	<b>21 049,356</b>
<b>Recouvreur</b>	6 026,843	5 350,122	5 050,052	4 622,339	<b>21 049,356</b>
<b>Dépositaire</b>	753,793	669,203	631,694	578,230	<b>2 632,920</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 807,479</b>	<b>11 369,447</b>	<b>10 731,798</b>	<b>9 822,908</b>	<b>44 731,632</b>

<sup>4</sup> Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

## B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2017, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **273** créances pour un capital restant dû de **3 782** milles dinars soit un amortissement de 92.44% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 8.10%<sup>5</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 35 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2017 :

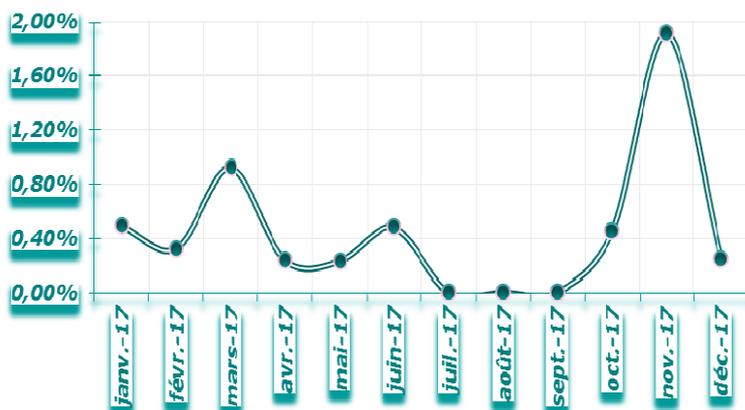
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés cumulé
Janvier 2017	324	5 394	0.49%	0.27%
Février 2017	321	5 242	0.32%	0.31%
Mars 2017	314	5 065	0.92%	0.26%
Avril 2017	309	4 915	0.24%	0.19%
Mai 2017	303	4 779	0.23%	0.22%
Juin 2017	301	4 631	0.48%	0.24%
Juillet 2017	298	4 508	0.00%	0.21%
Août 2017	294	4 374	0.00%	0.14%
Septembre 2017	292	4 246	0.00%	0.13%
Octobre 2017	287	4 106	0.45%	0.09%
Novembre 2017	282	3 910	1.91%	0.06%
Décembre 2017	273	3 782	0.24%	0.11%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (Graphique 1) et des taux des impayés (Graphique 2) se présentent comme suit :

<sup>5</sup> Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2017.

## Evolution des RAT

Graphique 1

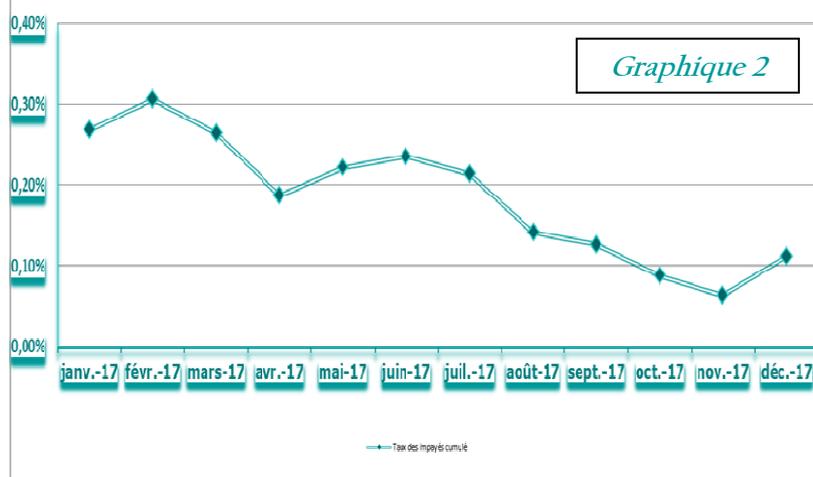


Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Novembre 2017 enregistrant un pic de 1.91%, soit un remboursement de 75 mille dinars.

## Evolution des défauts

Graphique 2



### C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2017	Variation
--	------------	------------	-----------

Capital Restant Dû (en md)	50 003	3 782	46 221	92.44%
<b>Nombre de prêts</b>	<b>1270</b>	<b>273</b>	<b>997</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 513 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 10 187<sup>6</sup> mille dinars soit l'équivalent de 20.37% du Capital Restant Dû initial.</li> <li>➤ 48 créances déchues.</li> <li>➤ 436 créances échues.</li> </ul>

<sup>6</sup> Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

## D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

### Données unitaires :

#### PARTS PRIORITAIRES P1 :

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

#### PARTS PRIORITAIRES P2 :

La Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

#### PARTS PRIORITAIRES P3 :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2017	5,95%	554,975	59,234	504,259	8,439	6,751
15/05/2017	6,03%	495,741	116,734	620,993	7,390	5,912
15/08/2017	6,67%	379,007	104,685	725,678	6,460	5,168
15/11/2017	6,91%	274,322	101,510	827,188	4,844	3,875

#### PARTS SUBORDONNEES S :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2017	6,25%	554,975	59,234	504,259	8,864	7,091
15/05/2017	6,33%	495,741	0,000 (*)	504,259	7,758	6,206
15/08/2017	6,97%	495,741	0,000 (*)	504,259	8,830	7,064
15/11/2017	7,21%	495,741	0,000 (*)	504,259	9,134	7,307

(\*) L'amortissement des Parts S est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P3, et ce, suite au passage de l'amortissement normal à l'amortissement accéléré des parts en résultante du constat par la société de gestion du dépassement du seuil de 7% du ratio de perte nette par le fonds à compter du paiement du 15 Mai 2017.

## PART RESIDUELLE :

Date	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2017	1 503 289,903	57 512,915	46 010,332
15/05/2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/08/2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/11/2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)

(\*\*) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P3 et des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

Toutefois, la charge d'intérêt relative à l'exercice s'élève à 80 670,700 et correspond à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs de parts et commissions.

Ce montant a été constaté au 31.12.2017 et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part S.

## Données Globales :

	Parts Prioritaires P3	Parts Subordonnées S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	2 219 900	2 219 900
<b>AMORTISSEMENT EN CAPITAL</b>	<b>1 528 652</b>	<b>236 936</b>
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN FIN D'EXERCICE	691 248	1 982 964

## **E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :**

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2017, le fonds de réserve a été plafonné.

**F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :**

A la date du 31 Décembre 2017, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
	30-sept.-10	
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	30-juin-12	Récupération totale *
	30-sept.-12	Récupération partielle
2013	30-juin-13	Récupération partielle **
	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31-mars-14	Récupération partielle
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
2015	31-janv.-15	Garantie en attente de mise en jeu
	28-févr.-15	
	30-avr.-15	
	31-déc.-15	Récupération partielle **
2017	30-avr.-17	Garantie en attente de mise en jeu
	30-août-17	
	30-sept.-17	

\* : totalisant 37 428,370 dinars.

\*\* : totalisant 12 422,400 dinars.

## G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2017, les notations **nationales** des parts émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de notation Moody's et ce, **depuis Mai 2016**.

Toutefois, le 23 août 2017, Moody's a dégradé les notations mondiales («GSR») des parts prioritaires P3 de "Baa2" à "Ba1" et celles de parts subordonnées S de "Ba1" à "Ba2" et a maintenu les notations nationales («NSR») des parts du FCC BIAT-CREDIMMO 2 comme suit :

Notation des parts	Au 31.12.2016	Au 31.12.2017
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	Aaa.tn
Parts Subordonnées S	Aaa.tn	Aaa.tn

### ÉVÈNEMENT POST CLOTURE :

En date du 16 Mars 2018, l'agence de notation financière Moody's a dégradé à nouveau les notations mondiales des parts prioritaires P3 du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** d'un cran de "Ba1" à "Ba2" tout en maintenant la notation mondiale des parts subordonnées S ainsi que les notations nationales des parts prioritaires P3 et parts subordonnées S.

## H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

## I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2017, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse, à savoir la part prioritaire P3 qui est valorisée à son encours arrêté à la date d'inventaire à 172,812 DT.

Quant aux parts prioritaires P1 et P2, elles sont totalement amorties respectivement le 15 Août 2012 et le 15 Mai 2015.

Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 2**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P3 depuis sa date de cotation jusqu'au 31-12-2017.

## **J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :**

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 369 761 ,030 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2017 pour une valeur de 17 741,374 ; soit un total des opérations sur les Créances de 387 502,404 DT contre 664 655,156 DT en 2016, soit une baisse de 41,70%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils sont caractérisés par une diminution de 2,26% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 32 811,004 DT contre 33 568,884 DT en 2016.

**Soit un Revenu total de 420 313,408 DT.**

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 333 619,004 DT en 2017 contre 722 693,411 DT en 2016, soit une diminution de 53,84%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 72 902,083 DT contre 88 415,091 DT en 2016, soit une baisse de 17,55%.

**Soit un total de Charges de 406 521,087 DT**

⇒ **Solde de Liquidation de l'Exercice 2017 : 13 792,321 DT.**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Société de Développement et d'Investissement du Sud  
-SODIS SICAR-**

Siège Social Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

**BILAN CONSOLIDE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

*Au 31 Décembre*

ACTIFS	NOTES	2017	2016	VARIATION
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
• Immobilisations incorporelles		44 764	39 151	5 613
Moins Amortissements		-39 330	-36 798	-2 532
		<b>5 434</b>	<b>2 353</b>	<b>3 081</b>
• Immobilisations corporelles		4 787 680	4 777 285	10 395
Moins Amortissements		-1 614 679	-1 374 745	-239 934
	<b>1</b>	<b>3 173 001</b>	<b>3 402 540</b>	<b>-229 539</b>
• Immobilisations financières		30 262 102	28 523 028	1 739 074
Moins Provisions		-10 698 379	-9 683 132	-1 015 247
	<b>2</b>	<b>19 563 723</b>	<b>18 839 896</b>	<b>723 827</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>22 742 158</b>	<b>22 244 789</b>	<b>497 369</b>
• Autres actifs non courants		896	4 107	-3 211
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>22 743 054</b>	<b>22 248 896</b>	<b>494 158</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				
• Stocks		1 174 047	1 174 047	0
Moins Provisions		0	0	0
	<b>3</b>	<b>1 174 047</b>	<b>1 174 047</b>	<b>0</b>
• Clients et comptes rattachés		980 190	881 550	98 640
Moins Provisions		-658 690	-365 317	-293 373
	<b>4</b>	<b>321 500</b>	<b>516 233</b>	<b>-194 733</b>
• Autres actifs courants		3 557 473	3 835 669	-278 196
Moins Provisions		-114 093	-114 093	0
	<b>5</b>	<b>3 443 380</b>	<b>3 721 576</b>	<b>-278 196</b>
• Placements et et autres actifs financiers		6 935 718	4 651 461	2 284 257
Moins Provisions		-550 000	-550 000	0
	<b>6</b>	<b>6 385 718</b>	<b>4 101 461</b>	<b>2 284 257</b>
• Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	<b>3 557 951</b>	<b>5 301 416</b>	<b>-1 743 465</b>
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>14 882 596</b>	<b>14 814 733</b>	<b>67 863</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>37 625 650</b>	<b>37 063 629</b>	<b>562 021</b>

## BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2017	2016	VARIATION
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
•Capital Social		34 895 783	32 533 478	2 362 305
•Réserves		258 794	258 794	0
•Autre Capitaux Propres		1 104 073	1 100 526	3 547
•Résultats Reportés		-13 619 143	-11 805 665	-1 813 478
• Intérêts des minoritaires		1 442 309	1 659 330	-217 021
				0
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>24 081 816</b>	<b>23 746 463</b>	<b>335 353</b>
<b>Résultat net du groupe</b>		<b>-2 439 814</b>	<b>-1 938 383</b>	<b>-501 431</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>21 642 002</b>	<b>21 808 080</b>	<b>-166 078</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>				
•Fonds BEI		864 500	864 500	0
•Fonds 21/21		353 944	384 219	-30 275
•FOPRODI		4 940 870	4 983 870	-43 000
•Fonds Gérés		4 024 000	890 000	3 134 000
•Dépôts et cautionnements recus		50 000	30 000	20 000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>9</b>	<b>10 233 314</b>	<b>7 152 589</b>	<b>3 080 725</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>				
•Fournisseurs et comptes rattachés	<b>10</b>	263 588	670 688	-407 100
•Avances recues	<b>11</b>	2 842 208	7 034 301	-4 192 093
•Autres passifs courants	<b>12</b>	2 644 538	397 943	2 246 595
•Concours bancaires et autres passifs financiers		0	28	-28
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 750 334</b>	<b>8 102 960</b>	<b>-2 352 626</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>15 983 648</b>	<b>15 255 549</b>	<b>728 099</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>37 625 650</b>	<b>37 063 629</b>	<b>562 021</b>

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprime en Dinar Tunisien)

Au 31 Decembre

DESIGNATIONS	NOTES	2017	2016	VARIATION
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
• Revenus des participations		215 528	103 654	111 874
• Reprise sur provisions		393 000	108 199	284 801
• Produits des placements		538 644	588 552	-49 908
• Revenus des Locations		115 520	139 966	-24 446
• Autres produits d'exploitation		185 606	201 381	-15 775
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>1 448 298</b>	<b>1 141 752</b>	<b>306 546</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
• Charges de personnels		1 177 741	1 012 811	164 930
• Dotations aux amortissements et aux provisions		1 967 785	1 121 173	846 612
• Autres charges d'exploitation		527 007	399 405	127 602
• Pertes et Moins values / Titres Boursiers		343 060	563 374	-220 314
• Réduction de valeurs		0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>4 015 593</b>	<b>3 096 763</b>	<b>918 830</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)-(II)</b>		<b>-2 567 295</b>	<b>-1 955 011</b>	<b>-612 284</b>
• Charges financières nettes		-476	2 266	-2 742
• Autres gains ordinaires		47 869	21 417	26 452
• Autres pertes ordinaires		-4 521	459	-4 980
• Produits des placements		543		
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-2 523 880</b>	<b>-1 930 869</b>	<b>-593 011</b>
• Impôt sur les bénéfices		-3 048	-2 264	-784
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>-2 526 928</b>	<b>-1 933 133</b>	<b>-593 795</b>
• Elements extraordinaires		-5 000	-5 250	250
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 531 928</b>	<b>-1 938 383</b>	<b>-593 545</b>
• Part des minoritaires dans le resultat de l'exercice		92 114	0	92 114
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-2 439 814</b>	<b>-1 938 383</b>	<b>-501 431</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2017

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Au 31 Décembre

RUBRIQUES	2017	2016	VARIATION
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>	-2 439 814	-1 938 384	-501 430
<i>Ajustements pour</i>			
• Amortissements et provisions	1 967 785	1 121 174	846 611
<i>Variation des</i>			
• Créances	-98 640	-160 105	61 465
• Autres actifs	278 196	-596 557	874 753
• Fournisseurs et autres dettes	-2 210 326	131 072	-2 341 398
• Reprise sur provisions	-413 491	-129 616	-283 875
Part des minoritaires	-92 112		
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-3 008 402</b>	<b>-1 572 416</b>	<b>-1 435 986</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-16 007	0	-16 007
Décassements provenant aux frais préliminaires	0	-2 688	2 688
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	0	-137 183	137 183
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 741 673	-2 044 149	302 476
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 600	2 600	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements</b>	<b>-1 755 080</b>	<b>-2 181 420</b>	<b>426 340</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
• Rachat des titres	0	340 730	-340 730
• Encaissements suite à l'émission des actions	2 362 305	0	2 362 305
• Encaissement des avances sur cession des participations	-142 302	257 873	-400 175
• Encaissements /BEI/FOP/FNE	3 091 000	1 010 000	2 081 000
• Encaissements autres passifs financiers	20 000	0	20 000
• Décassements / FNE	-30 275	-8 288	-21 987
• Décassements FOPRODI	0	0	0
• Décassements BEI / FONDS WIFACK	0	0	0
• Décassements sur fonds social	3 546	3 458	88
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>5 304 274</b>	<b>1 603 773</b>	<b>3 700 501</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>540 792</b>	<b>-2 150 063</b>	<b>2 690 855</b>
• Trésorerie au début de l'exercice	9 402 877	11 552 940	-2 150 063
• Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 943 669	9 402 877	540 792

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

### 1. PRESENTATION DE GROUPE SODIS SICAR

Le Groupe SODIS SICAR est constitué de 101 sociétés détaillée comme suit:

- 1) Participations Portages et Sorties Libres : 74 Sociétés
- 2) Participations Directes : 27 Sociétés

Le pourcentage de participation varie d'une société à une autre. En fonction du pourcentage de participation, et en application des normes comptables NCT 35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38, nous avons pu délimiter le périmètre de consolidation du Groupe SODIS SICAR comme suit :

N°	Projet/Raison sociale	Nature de participat°	Date de participat°	Capital Social	VN de l'action	Participat° Libérées	% Part 2016	Méthode de consolidat°
1	<b>Participations Portages et Sorties libres</b>							
	Sté de Carrelage Moderne	Portage	28/02/1999	658 000	10	130 000		
		Sortie Libre	24/03/2009	658 000	10	150 000		
		<b>Total</b>				<b>280 000</b>	<b>42,55%</b>	<b>IG</b>
2	SOGEM	Portage	02/08/1997	420 000	5	110 000	26,19%	ME
	Les céramiques de sud	Portage	01/08/1976	12 000 000	5	537 666		
		Portage	15/12/2005	12 000 000	5	600 000		
		<b>Total</b>				<b>1 137 666</b>	<b>9,48%</b>	<b>NC</b>
4	Sté Hôtelière ABIR	Portage	15/06/2001	2 485 500	10	115 000	4,63%	NC
5	Sté IDEAL FOOD	Portage	15/12/2002	750 000	10	100 000	13,33%	NC
6	Hôtel YASMINA PARK	Portage	30/04/2004	3 800 000	100	287 300	7,56%	NC
7	AB Communication	Portage	30/04/2004	583 000	10	50 000	8,58%	NC
8	Sté AMEN AGRICOLE	Portage	30/09/2002	375 000	5	50 000	13,33%	NC
9	Foyer Universitaire SALMA	Portage	25/03/2004	162 000	100	80 000	49,38%	IG
10	Sté Med FOOD	Portage	31/05/2005	4 500 000	10	400 000	8,89%	NC
11	SOGEGAT	Portage	30/04/2004	2 500 000	10	400 000	16,00%	NC
12	Hôtel Dakyanuss	Portage	25/10/2004	3 336 400	10	150 000	4,50%	NC
13	ELIZDIHAR	Portage	31/08/2005	80 000	10	35 000	43,75%	IG
14	SAT FONCAGE	Portage	15/12/2005	109 000	10	35 000	32,11%	ME
15	BISCUITERIE DABROUZ	Portage	15/12/2005	250 000	100	90 000	36,00%	ME
16	Hôtel SOJAPROH	Portage	15/02/2006	9 200 000	100	600 000	6,52%	NC
17	Hôtel Bavaria Beach	Portage	30/06/2006	1 600 000	100	75 000	4,69%	NC
18	Sté Kaouach Béton	Portage	31/08/2006	660 000	10	250 000		
		Portage	30/07/2008	660 000	10	50 000		
		<b>Total</b>				<b>300 000</b>	<b>45,45%</b>	<b>IG</b>
19	Sté Call Med	Portage	31/10/2006	570 000	10	90 000		
		Portage	25/08/2008	570 000	10	50 000		
		<b>Total</b>				<b>140 000</b>	<b>24,56%</b>	<b>ME</b>
20	Sté STUTEC	Portage	15/11/2006	60 000	10	18 000	30,00%	ME

2	Hôtel ELKMAR	DAR Portage	15/01/2007	2 000 000	100	75 000	3,75%	NC	
22	Hôtel Bassem	Portage	28/04/2009	5 430 000	100	100	0,00%	NC	
2	Hyppocampe center	Portage	19/02/2007	500 000	10	100 000	20,00%	NC	
2	Sté SOVAPO	Portage	15/04/2007	330 000	10	65 000	19,70%	NC	
25	Sté Multiservices	Portage	21/05/2007	200 000	10	40 000	20,00%	NC	
2	SOPEM SUD	Portage	05/06/2007	1 700 000	100	300 000	17,65%	NC	
2	Sté Ennajeh	Portage	05/09/2007	87 000	10	15 000	17,24%	NC	
28	Sté STAR PLAST	Portage	24/10/2007	150 000	50	60 000	40,00%	ME	
2	Sté SOCER	Portage	24/10/2007	198 000	10	40 000	20,20%	ME	
3	Sté Nour D'entreposage	Portage	24/10/2007	400 000	10	36 000	9,00%	NC	
3	Sté SAHAR	Portage	30/11/2007	600 000	10	140 000	23,33%	ME	
3	Sté SOFRIGA	Portage	17/01/2008	200 000	10	45 000	22,50%	ME	
33	Sté JARDIN D'EDEN	Portage	18/02/2008	310 000	10	120 000	38,71%	ME	
3	Sté TMC	Portage	08/09/2008	120 000	10	58 000	48,33%	IG	
3	Sté CHAHTECH	Portage	19/11/2008	480 000	10	100 000	20,83%	ME	
3	Sté SPAS	Portage	05/12/2008	68 000	5	10 000	14,71%	NC	
3	Sté NOFASUD	Portage	02/01/2009	3 625 100	10	250 000			
		Sortie libre	07/10/2010	3 625 100	10	100 000			
	<b>Total</b>						<b>350 000</b>	<b>9,65%</b>	<b>NC</b>
3	Sté USAV	Portage	27/01/2009	180 000	10	40 000	22,22%	ME	
3	Sté PLATRIJO	Portage	08/05/2009	2 100 000	1 000	150 000	7,14%	NC	
4 <sup>n</sup>	Sté Entrepôt HAMDI	Portage	05/06/2009	55 000	10	20 000	36,36%	ME	
4	Sté AZUR	Portage	18/11/2009	591 000	10	230 000	38,92%	ME	
42	Sté LELLA MERIAM	Portage	21/06/2010	5 400 000	100	600 000	11,11%	NC	
4	Sté SERPSUD	Sortie libre	13/04/2009	400 000	10	100 000	25,00%	ME	
44	Sté SMEG	Sortie libre	05/06/2009	60 000	10	19 500	32,50%	ME	
4	Sté EL AMEL Agricole	Sortie libre	16/09/2009	60 000	10	29 000	48,33%	IG	
46	Sté Carrière BATITA CBMG	Sortie libre	09/12/2009	486 000	10	65 760	13,53%	NC	
4	Sté L'INTIM	Sortie libre	29/01/2010	400 000	5	150 000	37,50%	ME	
4	Sté NADOS	Sortie libre	03/06/2009	317 000	10	90 000			
		Sortie libre	05/12/2011	317 000	10	28 500			
	<b>Total</b>						<b>118 500</b>	<b>37,38%</b>	<b>ME</b>
4	Sté Zitouna de Production d'huile	Sortie libre	05/07/2010	317 000	10	500 000	45,45%	IG	
5	Sté ECOPLAST	Sortie libre	09/07/2010	317 000	10	66 000	29,73%	ME	
5	Sté SOGEMAC	Sortie libre	09/07/2010	440 000	10	80 000			
		Sortie libre	29/01/2013	440 000	10	94 000			
	<b>Total</b>						<b>174 000</b>	<b>39,55%</b>	<b>ME</b>
5	Sté ALTUNISIA	Sortie libre	09/07/2010	720 000	10	76 000	10,56%	NC	
53	Sté Moderne Béton	Sortie libre	13/07/2010	2 000 000	100	280 000	14,00%	NC	
5	Sté SOTUMEX	Sortie libre	31/12/2010	1 484 000	100	134 000	9,03%	NC	
5	Feed Back Leaders	Sortie libre	31/12/2010	570 000	10	119 000	20,88%	ME	
56	Sté Maghrébine des fruits	Sortie libre	06/01/2011	345 000	10	125 000	36,23%	ME	
5	Sté Green Fruits	Sortie libre	28/03/2011	1 620 000	10	80 000	4,94%	NC	
58	Sté EL HAZEL FORAGE	Sortie libre	03/05/2011	150 000	10	65 000	43,33%	IG	
5	Sté ENTREPOT	Sortie libre	13/05/2011	308 500	10	59 000	19,12%	NC	

	GOUADRIA							
6	Sté Extra Carrelages BATITA ECG	Sortie libre	03/05/2012	2 220 000	100	380 000	17,12%	NC
6	Sté SOFAM SUD	Sortie libre	01/06/2012	860 000	10	280 000	32,56%	ME
6	Sté EL GSOUR	Sortie libre	17/09/2012	530 000	10	140 000	26,42%	ME
6	Sté JEMAA LOISIR	Sortie libre	05/07/2013	580 000	10	150 000	25,86%	ME
6	SUD SOIL	Sortie libre	20/01/2014	257 000	10	50 400	19,61%	NC
65	PLASTI SUD	Sortie libre	04/04/2014	118 000	10	17 000	14,41%	NC
6	Sté Blindage de Tunisie	Sortie libre	01/04/2015	1 170 000	10	208 000	17,78%	NC
67	Sté MFS	Sortie libre	08/09/2015	1 350 000	10	320 000	23,70%	ME
6	Sté SOPROBETON	Sortie libre	19/10/2015	1 760 000	10	375 000	21,30%	NC
6	Grand Marbrerie du sud	Portage	29/09/1999	1 340 000	20	100 000	7,46%	NC
70	Sté MEDINVEST	Portage	15/06/2000	4 050 000	100	175 000	4,32%	NC
7	SOGENAS	Portage	31/10/2001	1 570 000	100	100 000	6,37%	NC
72	Sté ENTREPOT BOUKHACHANA	Sortie libre	04/02/2016	407 000	10	120 000	29,48%	ME
7	Sté SUD POTASSE	Sortie libre	02/12/2016	7 860 000	10	400 000	5,009%	NC
74	Clinique arriaya el hassana	Sortie libre	2017	4 000 000	100	500 000	12,5%	NC
	<b>Sous Total 01</b>					<b>12 523 226</b>		
	<b>2. Participations Directes</b>							
1	SUD SICAR	direct	04/04/1997	26 455 500	100	176 400	0,67%	NC
2	Zone Franche Zarzis	direct	02/01/2000	5 975 000	100	300 000	5,02%	NC
3	SIM SUD	direct	31/12/2002	1 000 000	10	245 000	24,50%	ME
4	Sté LE GOLF des OASIS	direct	03/05/2004	5 100 000	100	350 000	6,86%	NC
5	Sté CEPENT	direct	02/01/2006	350 000	10	70 000		
		direct	02/04/2008	350 000	10	75 000		
		<b>Total</b>				<b>145 000</b>	<b>41,43%</b>	<b>IG</b>
6	Sté IKDEM GESTION	direct	17/03/2006	600 000	5	49 950		
		direct	11/06/2008	600 000	5	49 950		
		direct	16/01/2013	600 000	5	50 000		
		<b>Total</b>				<b>149 900</b>	<b>24,98%</b>	<b>ME</b>
7	IKDEM Fonds d'Amorçage	direct	18/05/2009	1 000 000	100	250 000	25,00%	ME
8	Sté SOPISUD	direct	26/08/2008	6 250 000	10	2 499 950		
		direct	03/11/2010	6 250 000	10	1 250 000		
		<b>Total</b>				<b>3 749 950</b>	<b>60,00%</b>	<b>IG</b>
9	Sté SOCIK	direct	03/03/2009	200 000	10	60 000	30,00%	ME
10	Sté Ciments de Bizerte	En bourse	05/10/2009	44 047 290	11,5	1 200 002	2,72%	NC
11	Sté Politech Gabes	direct	25/05/2010	5 000 000	100	949 000	18,98%	NC
1	Sté de CIT MEDENINE	direct	05/01/2014	2 000 000	100	150 000	7,50%	NC

	Complexe indis et tech Tozeur	direct	15/01/2014	1 000 000	100	279 900	27,99%	ME
14	SODIT SICAR	direct	21/09/2015	5 000 000	10	174 000	3,48%	NC
	Sté de l'environnement de plantation et de jardinage de kébili	direct	23/02/2016	400 000	100	50 000	12,50%	NC
	Clinique arriaya el hassana					500 000		
16	Autres Participations (12)					183 180		NC
<b>Sous Total 02</b>						<b>8 412 332</b>		
<b>TOTAL</b>						<b>20 935 558</b>		

IG · Intégration Globale

ME Mise en Equivalence

NC : Non consolidable

En l'absence d'informations comptable et financières sur la plus part des sociétés, la SODIS SICAR a procédé à la consolidation uniquement de la société SOPISUD dont elle détient une participation directe de 60% et dont les états financiers 2017 sont audités.

Il faut signaler l'absence des états financiers audité de la société CEPENT ayant les mêmes dirigeants que la SODIS. Cette dernière détient une participation de 41 43% de son capital.

## 1.1. Objet des sociétés du Groupe SODIS SICAR

### 1.1.1. La Société mère SODIS SICAR

La Société « SODIS SICAR » est une Société d'investissement à capital risque de droit tunisienne créée en 1996 au 31/12/2017, le montant du capital libéré s'élève à 34 895 783 DT. Les Sociétés d'investissement à capital risque ont pour objet la participation, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de l'acquisition, de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

Les Sociétés d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de l'acquisition, d'action ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote, de parts sociales, ou de certificats d'investissement

La comptabilité de la Société est exprimée en Dinar Tunisien et informatisée

Le portefeuille de la Société compte au 31/12/2017, 101 participations sur fonds propres SODIS SICAR pour un montant brut de **20 935 558 DT** (y compris la participation dans le capital de la SOPISUD pour 3 749 950 DT).

### 1.1.2. La Société SOPISUD

La Société SOPISUD est une Société anonyme créée le 03 septembre 2008 au capital social initial de 5 000 000 DT. Ce capital a été augmenté de 2 500 000 DT par décision de l'AGE du 24 Juin 2010. Le capital libéré au 31/12/2017 est 6 250 000 DT.

L'objet social consiste en la promotion immobilière selon autorisation N°1533 délivrée par le Ministère de l'équipement en date du 18 octobre 2008 ainsi que tous les travaux annexes ou connexes à l'activité principale telle que prévue par les statuts de la société

## 2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

### 2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 44 sociétés dont 10 filiales qui doivent être consolidées selon la méthode de l'intégration globale et 31 sociétés qui doivent être consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

En l'absence d'informations comptables et financières sur la plus part de sociétés, la SODISSICAR a procédé à la consolidation uniquement de la société SOPISUD dont elle détient une participation directe de 60%.

### 2.2.Méthode de consolidation

Les filiales dont SODIS SICAR détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les autre filiales dont SODIS SICAR détient directement ou indirectement au moins 20% et au plus 40% (et dont d'autres associés ou actionnaires détiennent plus de 40%) du capital social sont consolidées par mise en équivalence.

Les opérations internes réciproques entre la société mère et les sociétés intégrées globalement sont éliminées à 100%.

### 2.3.Date de clôture

L'exercice social de toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe SODIS SICAR couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1. Généralités

#### 3.1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe SODIS SICAR sont établis en conformité avec les principes comptable généralement admis en Tunisie, et notamment avec le nouveau système comptable des entreprises promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les normes comptables NCT 35, NCT 36, NCT 38, et NCT 39, approuvées par arrêté du Ministre des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

#### 3.1.2. Système comptable

La comptabilité individuelle des différentes sociétés consolidées est tenue sur un outil informatique

Pour les besoins de la consolidation, un travail en extracomptable a été réalisé et consistant à additionner les états financiers individuels (actifs, capitaux propres et passifs, état de résultat et état de flux de trésorerie) tout en éliminant les opérations et soldes réciproques et faire les ajustements nécessaires afin d'établir les états financiers consolidés du groupe.

### **3.1.3. Monnaie de présentation**

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

### **3.2. Principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés**

Les principes comptables utilisés pour l'arrêté des comptes individuels des sociétés consolidées sont identiques à ceux utilisés par la société mère SODIS SICAR. Les différences qui existent n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés et n'impliquent pas un traitement particulier.

#### **3.2.1. Immobilisation incorporelles**

Les logiciels et sites WEB acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat, des droits et taxes supportés et en général, de tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

#### **3.2.2. Immobilisation corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Ce coût d'acquisition inclut le prix d'achat, des droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, de tous les frais directement rattachés à l'acquisition. Ce coût d'acquisition inclut la TVA pour les acquisitions de la SODIS SICAR du fait que le pourcentage de déduction de la dite TVA est très faible.

Sont incorporées dans la valeur des immobilisations les dépenses postérieures à la date d'acquisition et qui contribuent à :

- L'augmentation de la durée de vie du bien immobilier
- L'amélioration de ses conditions d'exploitation
- La réduction significative des frais de son exploitation.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivant :

	<b>SODIS SICAR</b>	<b>SOPISUD</b>
Logiciels et site WEB	33,33%	33,33%
Construction *	2,00%	5,00%
Agencement et aménagements divers	10,00%	10,00%
Matériel de transport	20,00%	20,00%
MMB	20,00%	20,00%
Matériel informatique	33,33%	33,33%

\* : L'impact de différence de taux d'amortissement est jugé non significatif.

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé selon la règle du prorata temporis.

### **3.2.3. Immobilisation financières**

Etant une société d'investissement à capital risque, la SODIS SICAR procède à la prise de participation dans des sociétés situées notamment dans les zones du sud tunisien. La participation est matérialisée par une convention de participation avec accord de rétrocession ou avec sortie libre.

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'acquisition.

Les actions gratuites reçues par la société postérieurement à l'acquisition des immobilisations financières ne sont pas constatées au bilan de la société

Les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice, sur la base de la situation financière de la société émettrice et sur la base des impayés en principal. Le complément de provision est enregistré au compte « dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières », les reprises sur provisions sont comptabilisées au compte « reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financières ».

Les avances reçues par la SODIS SICAR sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

Dans le cadre du projet de développement du secteur privé –Deuxième volet (Tunisie) – EUROMED (Prêt conditionnel sur capitaux à risque), un contrat de financement a été signé en 1997 entre la Banque européenne d'investissement « BEI » et la SODIS SICAR, ayant pour objet la participation de la SODIS SICAR au programme de financement du secteur financier financé par la Commission européenne.

En outre, la SODIS SICAR a signé en 1999 une convention avec le Ministère des finances portant sur la gestion du fond « FOPRODI ».

### **3.2.4. Autre actifs non courants**

Sont comptabilisés en frais préliminaires et amortis sur une durée de trois ans les frais et charges engagés avant le démarrage d'exploitation.

Ces frais sont amortis sur une durée de trois années

### **3.2.5. Valeurs d'exploitation**

Les stocks représentent la valeur des terrains acquis par SOPISUD et qui sont destinés à être aménagés et cédés par la suite. Ils sont évalués au coût d'acquisition augmenté des frais et charges supportés pour l'aménagement.

**NOTE 1- IMMOBILISATION CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles brutes ont connu une augmentation de **10 395 DT** passant de **4 777 285 DT** au 31/12/2016 à la somme de **4 787 680 DT** à la clôture de l'exercice 2017.

Les opérations intervenues sur le poste « Immobilisations Corporelles » sont analysées comme suit

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
			<u>Variation</u>
Immobilisation corporelles	4 787 680	4 777 285	10 395
Dotation aux amortissements	-1 614 679	-1 374 745	-239 934
<b>Total</b>	<b>3 173 001</b>	<b>3 402 540</b>	<b>-229 539</b>

- Acquisitions de l'exercice

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2017 à la somme de **10 395 DT** et concernent les postes suivants

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>	<i>Unité : en Dinars</i>
Matériels Informatiques	3 997	
I A Divers	4 807	
A A I CONSTRUCTION	1 590	
<b>TOTAL</b>	<b>10 395</b>	

Il est à noter que la société n'a pas encore obtenue une main levée partielle sur les bureaux situés au sixième et septième étage de l'immeuble acquis auprès de la SIM SUD

**NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 19 563 723 DT au 31/12/2017, contre 18 839 896 DT au 31/12/2016

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
▪ Participations	28 080 756	26 306 756
▪ FINE 21/21	350 864	370 522
▪ Prêts	142 163	157 432
▪ Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319
<b>TOTAL BRUTE</b>	<b>30 262 102</b>	<b>28 523 029</b>
▪ Provisions / Participations	-10 664 012	-9 648 766
▪ Provisions/ Prêts Personnels	-34 367	-34 367
<b>TOTAL</b>	<b>19 563 723</b>	<b>18 839 896</b>

Au 31/12/2017 les participations sur fonds propres SODIS s'élèvent à 20 935 558 DT détaillées comme suit

(1) Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Sortie	Provisions Antérieures	Provisions 2017	Reprise sur Provision/	VCN 31/12/2017
1	Carrelage Moderne	280 000		280 000			0
2	Grand Marbrerie du Sud	100 000		0			100 000
3	MEDINVEST	175 000		0			175 000
4	SOGEM	110 000		110 000			0
5	Les Céramiques du Sud	1 137 666		75 000	125 000		937 666
6	Hôtelière ABIR	115 000		92 000			23 000
7	IDEAL FOOD	100 000		100 000			0
8	SOGENAS	100 000		0			100 000
9	Hôtel YASMINA PARK	287 300		287 300			0
10	AB Communication	50 000		40 000			10 000
11	AMEN AGRICOLE	50 000		28 513			21 487
12	Universitaire SALMA	80 000		80 000			0
13	Med Food	400 000		400 000			0
14	SOGEGAT	400 000		356 000			44 000
15	Hôtel DAKYANUS	150 000		150 000			0
16	EL IZDIHAR	35 000		8 702		-8 000	34 298
17	SAT FONCAGE	35 000		35 000			0
18	Biscuiterie DARBOUZ	90 000		56 694			33 306
19	Hôtel SOJAPROH	600 000		120 000	180 000		300 000
20	Hôtel Bavaria Beach	75 000		75 000			0
21	KAOUACH BETON	300 000		0			300 000
22	Call Med	140 000		140 000			0
23	SOTUTEC	18 000		9 441		-7 000	15 559
24	Hôtel DAR ELKMAR	75 000		75 000			0
25	Hôtel BASSEM	100		0			100
26	Foyer Universitaire privé	150 000	-150 000	0			0
27	HYPPOCAMPE CENTER	100 000		100 000			0
28	SOVAPO	65 000		65 000			0
29	MUTISERVICES	40 000		40 000			0

30	SOPEM SUD	300 000		255 202		44 798
31	ENNAJEH PLASTIC	15 000		15 000		0
32	AFRICA BITUME	147 000	-147 000	107 000	-107 000	0
33	STAR PLAST	60 000		60 000		0
34	SOCER	40 000		40 000		0
35	NOUR D'ENTREPOSAGE	36 000		23 124		12 876
36	SAHAR	140 000		104 000	12 000	24 000
37	SOMOFAM	25 000	-25 000	0		0
38	SOFRIGA	45 000		45 000		0
39	JARDIN D'EDEN	120 000		120 000		0
40	TMC	58 000		58 000		0
41	CHAHTECH	100 000		100 000		0
42	SPAS	10 000		10 000		0
43	NOFASUD	350 000		350 000		0
44	USAV	40 000		40 000		0
45	PLATRIJO	150 000		130 743	19 257	0
46	HAMDI	20 000		20 000		0
47	AZUR	230 000		62 500		167 500
48	Hôtel Latino Djerba	200 000	-200 000	0		0
49	LELLA MERIAM	600 000		148 244	148 244	303 512
50	SERPSUD	100 000		100 000		0
51	SMEG	19 500		19 500		0
52	EL AMEL Agricole	29 000		22 825	5 800	375
53	Carrière BATITA	65 760		0		65 760
54	L'INTIM	150 000		150 000	-150 000	150 000
55	NADOS	118 500		118 500		0
56	ZITOUNA	500 000		100 000	100 000	300 000
57	ECOPLAST	66 000		8 249	8 250	49 501
58	SOGEMAC	174 000		40 000	33 500	100 500
59	ALTUNISIA	76 000		60 800		15 200
60	Moderne Béton	280 000		280 000		0
61	CITY PRINT	75 000	-75 000	75 000	-75 000	0
62	SOTUMEX	134 000		134 000		0
63	FEED BACK LEADERS	119 000		89 980	29 020	0
64	Maghrébine des fruits	125 000		100 000	25 000	0
65	Green Fruits	80 000		32 000	-16 000	64 000
66	Comptoir de Glace Alimentaire	50 000	-50 000	0		0
67	EL HAZEL FORAGE	65 000		0	16 250	48 750
68	Entrepôt GUOADRIA	59 000		0		59 000
69	Extras Carrelages	380 000		0	30 000	350 000
70	SOFAM SUD	280 000		0	90 000	190 000
71	EL GSOUR	140 000		0	45 000	95 000
72	JEMAA LOISIR	150 000		0	30 000	120 000
73	SUD SOIL	50 400		0		50 400
74	PLASTI SUD	17 000		0	1 890	15 110
75	ATTIJARI SICAR	176 400		0		176 400
76	Zone Franche ZARZIS	300 000		0		300 000
77	SIM SUD	245 000		245 000		0
78	LE GOLF des OASIS	350 000		350 000		0
79	CEPENT	145 000		131 675	7 000	6 325
80	IKDEM GESTION	149 900		127 504		22 396
81	IKDEM - Fonds d'Amorçage	250 000		147 792		102 208
82	SOPISUD	3 749 950		400 000		3 349 950

83	SOCIK	60 000		60 000			0
84	Ciments de Bizerte	1 200 002		891 758	61 774		246 470
85	POL I TECH GABES	949 000		447 226	151 195		350 579
86	CIT Médenine	150 000		12 584			137 416
87	Complexe INDIS & TECH TOZEUR	250 000		0	53 523		196 477
88	Complexe INDIS & TECH TOZEUR Aug	29 900		0	6 401		23 499
89	Blindage De Tunisie (BDT)	208 000		0			208 000
90	Med Fly School (MFS)	320 000		0			320 000
91	SODIT	174 000		0			174 000
92	SOPROBETON	375 000		0			375 000
93	Société de l'environnement	50 000		0			50 000
94	BOUKHCHENA Entreposage	120 000		0			120 000
95	SUD POTASSE	400 000		0			400 000
96	Clinique ARRIAYA EL HASSANA	500 000		0			500 000
97	Autres participation (12 sociétés)	183 180		183 180			0
<b>TOTAL</b>		<b>21 582 558*</b>	<b>-647 000*</b>	<b>8 740 036</b>	<b>1 179 104</b>	<b>-363 000</b>	<b>11 379 418</b>
<b>SOLDE *</b>		<b>20 935 558</b>					

### NOTE 3 – STOCKS

La valeur en stocks représente le coût des biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par la SOPISUD et dont elle a l'intention de les vendre, le détail se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
- Faïencerie Orientale Zarzis (1)		763 808
- STIFAC Tataouine (1)		263 444
- Terrain Ksiksi		146 795
<b>Total</b>		<b>1 174 047</b>

(1) Objet d'une promesse de vente.

#### NOTE 4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette de la rubrique clients et comptes rattachés au 31/12/2017 totalise 321 500 DT Elle est ainsi détaillée .

<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
▪ Clients – rétrocessions	451 416	429 373
▪ Clients - prestations de services	9 885	45 965
▪ Clients - produits non facturés	10 829	10 829
▪ Clients – ORDINAIRES SOPISUD	240 067	126 900
▪ Clients – GREEN FRUITS impayés	28 300	48 790
▪ Clients – Sté EL KSOUR impayés	193 258	193 258
▪ Clients – Sté Dima la source impayés	26 435	26 435
▪ Clients – cheque impayé	20 000	0
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>980 190</b>	<b>881 550</b>
▪ Provisions / Clients SODIS	-410 697	-96 834
▪ Provisions / Clients SOPISUD	-247 993	-268 483
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>-658 690</b>	<b>-365 317</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>321 500</b>	<b>516 233</b>

#### NOTE 5 –AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2017 est de 3 443 380 DT contre 3 721 576 DT au 31/12/2016 Elle est détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
▪ Fournisseurs - Débiteurs	6 093	11 681
▪ Personnel et comptes rattachés	97 075	79 023
▪ Etat – Impôts et Taxes	512 166	459 819
▪ Autres Débiteurs Divers	228 023	198 676
▪ Retenues de garanties	337 411	670 688
▪ Produits à recevoir	2 366 636	2 404 580
▪ Charges constatées d'avances	10 099	11 202
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 557 473</b>	<b>3 835 669</b>
▪ Provisions / autres actifs courants	-114 093	-114 093
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 443 380</b>	<b>3 721 576</b>

La société mère a constatée parmi les produits à recevoir un montant de 1 906 556 DT relatif à l'expropriation d'un terrain à Djerba et revenant à la SODIS. Le montant global de l'expropriation est de 2 779 070 DT selon l'arrêt de la cour de cassation numéro 38888 en date du 15/12/2008.

Cette créance doit faire l'objet d'un suivi particulier afin d'assurer le recouvrement de la somme consigné chez le trésor Public soit un montant de 1 906 556 DT

**NOTE 6 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2017 est de 6 385 718 DT contre 4 101 461 DT 31/12/2016, ainsi détaillée :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
▪ Actions en bourse	2 853 718	2 861 461
▪ Placement bancaires	3 500 000	1 200 000
▪ Placements GRAMASUD	550 000	550 000
▪ Emprunt national	32 000	40 000
▪ Intérêts bancaires		0
▪ Provisions pour dépréciation placements GRAMASUD	-550 000	-550 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 385 718</b>	<b>4 101 461</b>

**NOTE 7- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent la somme de 3 557 951 DT au 31/12/2017 contre 5 301 416 DT au 31/12/2016 accusant ainsi une diminution de 1 743 465 DT, et se détaillent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
▪ Attijaribank SODIS	38 938	521 557
▪ Attijaribank / fond social SODIS	17 776	448
▪ BH SODIS	191 453	1 774 373
▪	1 309 968	0
▪ STB SODIS	187 203	30 541
▪ BNA SODIS	212 556	470 257
▪ Compte courant postal SODIS	11 169	11 379
▪ Compte indisponible SODIS	10	10
▪ BNA CDC SODIS	510	540
▪ Caisse SODIS	51	106
▪ Banque BNA /Tozeur SOPISUD	249 226	465 547
▪ Banque BNA /Kébili SOPISUD	453 834	933 212
▪ Banque BNA /Gabés SOPISUD	5 489	345 442
▪ Banque BNA /Médenine SOPISUD	856 121	714 089
▪ Banque STB SOPISUD	685	28 914
▪ Banque BH SOPISUD	22 923	4 735
▪ Caisses SOPISUD	39	267
<b>TOTAL</b>	<b>3 557 951</b>	<b>5 301 416</b>

## NOTE 8- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2017 est de 21 642 002 DT, contre 21 808 080 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 166 078 DT, détaillée comme suit .

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2017	2016	VARIATION
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
•Capital Social	34 895 783	32 533 478	2 362 305
•Réserves	258 794	258 794	0
•Autre Capitaux Propres	1 104 073	1 100 526	3 547
•Résultats Reportés	-13 619 143	-11 805 665	-1 813 478
•Intérêts des minoritaires	1 442 309	1 659 330	-217 021
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<b>24 081 816</b>	<b>23 746 463</b>	<b>335 353</b>
<b>Résultat net du groupe</b>	-2 439 814	-1 938 383	-501 431
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>21 642 002</b>	<b>21 808 080</b>	<b>-166 078</b>

## NOTE 9- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2017, les passifs non courants du groupe de la société «SODIS-SICAR» s'élèvent à 10 233 314 DT, contre 7 152 589 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Emprunts BEI	864 500	864 500
• Fonds 21/21	353 944	384 219
• Fonds/FOPRODI	4 940 870	4 983 870
• Fonds Gérés	4 024 000	890 000
• Dépôts et cautionnement reçus	50 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 233 314</b>	<b>7 152 589</b>

## NOTE 10- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de cette rubrique s'élève, au terme de l'exercice 2017 à 263.588 DT contre 670.688 DT au 31/12/2016, accusant une diminution de 407.100 DT qui est due essentiellement aux règlements des entrepreneurs au titre des retenus de garantie

Cette diminution s'analyse ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
▪ Fournisseurs d'Exploitation	5 898	0
▪ Fournisseur SFBG	0	74.600
▪ Fournisseur RG PROJET HEZWA	0	80.496
▪ Fournisseur RG PROJET NAFTA	0	76.766
▪ Fournisseur RG PROJET DOUZ NORD	0	78.872
▪ Fournisseur RG PROJET SOUK LAHAD	89 877	71 683
▪ Fournisseur RG GCM	0	54.712
▪ Fournisseur RG DHIEB	0	72.152
▪ Fournisseur RG EL MABROUK	0	64.143
▪ Fournisseur RG GBB / Projet Médenine	167.813	69.356
▪ Fournisseur RGJAMEL ZGHAL	0	27.909
<b>Total</b>	<b>263.588</b>	<b>670.688</b>

**NOTE 11- AVANCE RECUES**

A la date de clôture de l'exercice 2017, les avances sur cession de participations totalisent **2 842 208 DT**, contre **7 034 301 DT** au 31/12/2016, enregistrant une diminution de **-4 192 093 DT**

Cette variation est détaillée comme suit

	<i>Unité : en Dinars</i>		
<u>PARTICIPATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>VARIATION</u>
AZUR	167 500	167 500	0
KAOUACH BÉTON	274 905	249 905	25 000
SOJAPROH	247 483	247 483	0
SOGENAS	100 000	100 000	0
CÉRAMIQUE DE SUD	897 000	897 000	0
GRAMASUD	100 000	100 000	0
HÔTEL ABIR	46 000	46 000	0
MED INVEST	350 000	350 000	0
AMEN AGRICOLE	21 252	21 252	0
SOEGAT	44 000	44 000	0
FOYER ESSID	0	150 000	-150 000
BISCUITERIE DABROUZ	33 306	33 306	0
AB COMMUNICATION	10 000	10 000	0
ARRIYADA	60 000	60 000	0
LATINO DJERBA	0	200 000	-200 000
CARIÈRE BATITA	40 500	22 000	18 500
LELLA MARIEM	7 025	7 025	0
SOMOFAM	0	25 000	-25 000
COMPTOIR DE GLACE ALIMENTAIRE	0	50 000	-50 000
NOUR D'ENTREPOSAGE	12 876	12 876	0
EL EZDIHAR AGRICOLE	34 080	26 080	8 000
ENTREPÔT GOUADRIA	23 600	17 700	5 900
SERP SUD	15 000	15 000	0
AL TUNISIA	15 200	15 200	0
ECOPLAST	8 250	8 250	0
SOTUTEC	15 559	8 559	7 000
ZITOUNA	100 000	100 000	0
AMEL AGRICOLE	374	374	0
SOPEM SUD	44 798	0	44 798
HAZEL FORAGE	7 500	0	7 500
L'INTIM	150 000	0	150 000
GREEN FRUITS	16 000	0	16 000
Avances reçus sur travaux SOPISUD	0	4 049 791	-4 049 791
<b>TOTAL</b>	<b>2 842 208</b>	<b>7 034 301</b>	<b>--4 192 093</b>

## NOTE 12- AUTRES PASSIFS COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2017, les Autres passifs courants du Groupe de la société **SODIS-SICAR** totalisent 2 644 538 DT, contre 397 943 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
▪ Avance clients sopisud	516 700	0
▪ Personnel et comptes rattachés	12 376	13 239
▪ Etat – Impôts et Taxes	136 403	98 667
▪ Associés – Dividendes à payer	109 054	109 054
▪ Créiteurs Divers BEI / FOPRODI	43 795	43 795
▪ Créiteurs Divers SOPISUD.	1 624 056	0
▪ Organismes Sociaux	61 589	53 147
▪ Charges à payer	100 889	78 612
▪ Compte d'attente	1 428	1 428
▪ Produits constatés d'avance	38 248	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 644 538</b>	<b>397 943</b>

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat net consolidé de l'exercice 2017 est déficitaire de 2 439 814 DT, contre 1 938 383 DT à la clôture de l'exercice 2016.

***SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET  
D'INVESTISSEMENT DU SUD «SODIS - SICAR »  
ETATS FINANCIERS du Groupe «SODIS - SICAR »***

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017***

# **SOMMAIRE**

## **I. RAPPORTS**

- Rapport d'Audit des états financiers consolidés clos le 31/12/2017

## **II. ETATS FINANCIERS**

- Bilan Consolidé
- Etat de Résultat Consolidé
- Etat des Flux de Trésorerie Consolidé
- Notes aux Etats Financiers Consolidés

***AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***



FM B Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél + (216) 71 19 43 44  
Fax + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 07 juin 2018*

***A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DE  
DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD  
SODIS-SICAR SA***

Complexe commercial et administratif  
Rue Mansour Elhouch- Médenine 4119

***RAPPORT GENERAL D'AUDIT DES COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017***

Messieurs les Actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du ***GROUPE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS-SICAR »*** qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total du bilan consolidé de **37 625 650 DT** au 31 Décembre 2017, un déficit net consolidé de l'exercice clos à cette date de **2 439 814 DT**, des capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice de **21 642 002 DT** au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **3 008 402 DT** pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admises en Tunisie.

### **Fondement de l'Opinion avec réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

- **Réserve**

Le périmètre de consolidations comporte plusieurs sociétés qui doivent être consolidées soit par la méthode de l'intégration globale soit par la méthode de la mise en équivalence. En l'absence d'informations comptables et financières sur la plus part des sociétés. La SODIS SICAR a procédé à la consolidation uniquement de la société SOPISUD dont elle détient une participation directe de 60%. Nous nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact, de l'absence d'informations comptables et financières des autres sociétés du groupe, sur les comptes consolidés.

### **Rapport d'activité du groupe**

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société mère « *SODIS-SICAR* ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application des dispositions de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une

anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration de la société mère « **SODIS-SICAR** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe « **SODIS-SICAR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe « **SODIS-SICAR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration de la société mère « **SODIS-SICAR** ». Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

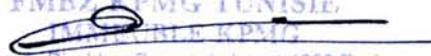
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l’Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne du groupe**

En application des dispositions de l’article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l’efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d’administration de la société mère « **SODIS-SICAR** »

Sur la base de notre examen, nous n’avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
Immeuble KPMG, 6, Rue du Riyal lac 2

**FMBZ KPMG TUNISIE**  
  
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
MF:8106637/A/M/000 - RC:3148992002  
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmfbz@kpmg.com